

LES FONDEMENTS DE LA NOTION DE TOLERANCE
CHEZ BAYLE

A Thesis

by

Michel Paradis

Submitted to the Faculty of Graduate Studies
and Research in partial fulfilment of
the requirements for the degree of
Master of Arts

McGill University

April 1966



TABLE DES MATIERES

Chapitre	Page
I. <u>Introduction</u> : LARVATUS PRODIT	
Le masque de Bayle dénoncé par ses contemporains; sa justification...	1
Invitations à lire entre les lignes.....	12
L'esprit garanti par la lettre: protection juridique.....	21
II. RELIGION ET MORALE	
Bayle s'attaque aux superstitions et aux fondements des croyances....	27
La religion dépend des préjugés de l'éducation, et de l'intérêt.....	49
La religion est pernicieuse.....	54
Bayle s'oppose à Locke en établissant une morale sans Dieu.....	61
Le Dieu de Bayle est un dieu philosophique.....	73
III. FIDEISME	
Le fidéisme de Bayle n'est qu'un bouclier.....	80
Ses critiques du raisonnement par "les voyes de Dieu" le réfutent....	86
Bayle a préalablement sapé tous les fondements de la foi.....	90
Le fidéisme est basé sur une pétition de principe.....	97
Ses arguments fidéistes sont des raisonnements hypothétiques.....	104
En fait Bayle s'appuie sur la raison.....	109
IV. DU SCEPTICISME A LA TOLERANCE	
Le cercle scepticisme-fidéisme-relativisme.....	120
Du relativisme à la tolérance.....	129
Arguments <u>ad hominem</u> et arguments politiques.....	137
Les limites logiques à la tolérance.....	141
<u>Conclusion</u> : Sources de la tolérance, concept philosophique.....	143
BIBLIOGRAPHIE.....	146

PREFACE

A la suite d'une objection que nous avons formulée envers l'Epistola de Tolerantia de Locke, M. le Professeur Raymond Klibansky nous proposa d'écrire une thèse sur Pierre Bayle. C'est alors que nous fîmes connaissance avec cette personnalité tant controversée en qui on a cru voir "un des derniers manichéens de l'histoire"¹ ou le "premier véritable positiviste"², quand ce n'est pas un calviniste sincère, un fidéiste ou un sceptique.

Né le 18 novembre 1647 au Carla, village du sud-ouest de la France, dans une famille protestante, Bayle reçoit de son père pasteur de l'Eglise réformée une éducation assez peu ordonnée.³ Il suit les cours du collège de Puylaurens pendant un semestre en 1666. Deux ans plus tard il retourne à Puylaurens comme étudiant en philosophie pour un autre semestre, après quoi il se rend à Toulouse afin de poursuivre ses études chez les Jésuites. Il s'y convertit au catholicisme le 19 mars 1669. Il y est reçu Bachelier ès Arts le 7 août 1670. Il quitte alors Toulouse, abjure le catholicisme et s'enfuit à Genève pour éviter

¹Elizabeth Labrousse, Pierre Bayle, du pays de Foix à la cité d'Erasmus, p. 271.

²Ernst Cassirer, Die Philosophie der Aufklärung, p. 270.

³sur l'éducation de Bayle et ses lectures, voir A. Deschamps: La Genèse du scepticisme érudit chez Bayle, Liège, 1878 et E. Cowdrick: The Early Readings of Pierre Bayle, Columbia University Thesis, 1939.

les poursuites qu'encourent les relaps. Le 2 septembre de la même année il y commence des études de théologie. En juin 1674 il quitte la Suisse pour se rendre à Rouen en qualité de précepteur chez M. de la Rive. En mars de l'année suivante il gagne Paris où il occupe le poste de précepteur chez M. de Beringhen. En septembre il devient professeur de philosophie à l'Académie réformée de Sedan. Mais en 1681 l'académie est supprimée par ordre du roi. Bayle se rend alors à Rotterdam où on met à sa disposition la chaire de philosophie et d'histoire de l'Ecole Illustre de la ville. Bayle publie la Lettre sur la Comète qu'il avait écrite à Sedan mais pour laquelle il n'avait pu obtenir de privilège, dès le mois de mars de l'année suivante, suivie bientôt de la Critique Générale. Deux ans plus tard il commence la rédaction des Nouvelles de la République des Lettres, gazette des livres nouvellement parus, qu'il devra abandonner en février 1687 pour raison de maladie. Il publie entre temps les Nouvelles Lettres sur l'histoire du Calvinisme (1685) et à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes et de la mort de son frère Jacob en prison, Ce que c'est que la France toute Catholique (1686) suivi du Commentaire Philosophique. L'Avis aux Refugiez paraît en 1690, et déclanche bientôt une guerre de pamphlets entre Bayle et Jurieu, ministre de l'Eglise Wallonne de Rotterdam, son ancien collègue et ami de Sedan, à la suite de laquelle Bayle perd son poste de professeur à l'Ecole Illustre, ce qui lui permet de se consacrer à la rédaction du Dictionnaire Historique et Critique, qu'il publie en 1696. Il publie en 1703 la Réponse aux questions d'un Provincial et l'année suivante la Continuation des Pensées Diverses. La

deuxième partie de la Réponse paraît en 1705, suivie d'une troisième partie en 1706, peu avant sa mort. Bayle s'y défend contre les attaques de plus en plus nombreuses de ses adversaires "les religionnaires" qui lui reprochent, qui ses théories hétérodoxes, qui son indifférentisme religieux. Il meurt à Rotterdam le 28 décembre 1706, sans témoin. Deux mois après sa mort paraissent la quatrième partie de la Réponse ainsi que les Entretiens de Maxime et de Thémiste.

Ses oeuvres, hormis le Dictionnaire, furent groupées en quatre volumes in folio sous le titre "Oeuvres Diverses de Mr. Bayle" en 1727. C'est cette première édition des Oeuvres Diverses, disponible à la bibliothèque Redpath de l'Université McGill, que nous avons lu Bayle et que nous le citerons. A la même bibliothèque nous avons consulté le Dictionnaire dans sa première édition originale de 1696, ainsi que dans la sixième édition (Basle) 1741. Au cours de l'été 1964 nous nous sommes rendu en Hollande afin d'y examiner les documents non disponibles sur le continent nord-américain. Grâce à la coopération bienveillante des bibliothécaires des universités et institutions visitées, nous avons pu consulter certains écrits contemporains de Bayle ainsi que des travaux qui lui furent consacrés aux XVIIIe et XIXe siècles. Nous indiquons dans la bibliographie qui suit cette thèse le lieu où nous nous les sommes procurés.

Nous nous proposons dans la présente étude, non d'exposer la doctrine baylienne de la tolérance universelle⁴, mais de cher-

Pour un énoncé des idées de Bayle sur la tolérance, cf. Lucien Dubois, Bayle et la tolérance, Paris, 1902, disponible à la bibliothèque St. Sulpice de Montréal.

cher où plongent ses racines. Nous examinerons les principes qui la sous-tendent ainsi que la source où Bayle puise les raisons par lesquelles il accable "le dogme de l'intolérance totale ou partielle".⁵ Nous ne jugerons pas le sens des oeuvres de l'auteur par leur influence sur le siècle suivant;⁶ nous limiterons notre étude aux oeuvres de Bayle proprement dites, dans leur propre contexte, et aux faits de sa vie qui ne sont pas contestés. De nombreux commentateurs ont cherché à lire dans le coeur de Bayle, voire son subconscient⁷, pour y trouver une foi contraire aux apparences. Dieu étant seul scrutateur des reins et des coeurs, nous nous contenterons d'évaluer les écrits de Bayle tels qu'il nous les présente. Nos conclusions seront dérivées de ce qu'il a écrit ou de ce qu'il a fait, non de ce que nous pensons qu'il ait pu ressentir en contradiction avec tout ce qu'il a écrit.

Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance envers M. le Professeur Raymond Klibansky, à qui nous devons notre rencontre avec Bayle, et dont l'inépuisable érudition nous a toujours mis sur la voie de nouvelles découvertes. Nous désirons également remercier M. le Professeur Harry M. Bracken qui dans sa conversation et sa correspondance nous a prodigué conseils et encouragements.

⁵cf. la préface au Supplément du Commentaire Philosophique, p. 497b

⁶cf. Paul Dibon, "La redécouverte de Bayle", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam, p.viii.

cf. infra, chapitre III, p. 113.

ABREVIATIONS ET SIGLES

Nous citons le Dictionnaire historique et critique par le titre de l'article et la lettre de la remarque, en indiquant la page, suivie d'une lettre. La lettre 'a' correspond à la première moitié de la colonne de gauche, la lettre 'b' à la deuxième moitié. 'c' correspond à la partie supérieure de la colonne de droite, 'd' à la partie inférieure. Les articles sont toujours cités dans la première édition, Rotterdam, 1696. Lorsqu'il s'agit d'articles ou de remarques ajoutées plus tard, nous les citons dans la sixième édition.

Nous citons les Pensées diverses sur la comète dans l'édition publiée par A. Prat. PDI correspond au premier volume (1911), PDII se réfère au deuxième volume (1912). Cette édition a l'avantage d'être facile à obtenir et de permettre de citer la ligne. Elle mentionne en outre les différences entre les éditions de 1682, 1683, et de 1699. Le texte est basé sur la première édition complète, celle de 1683.

Nous citons les autres ouvrages de Bayle dans la première édition des Oeuvres diverses, La Haye 1727, en abrégant les titres le plus fréquemment cités de la manière suivante:

CPh. Commentaire philosophique (O.D. II)

SCPh. Supplément du Commentaire philosophique (O.D. II)

CPD. Continuation des Pensées diverses (O.D. III)

Cr. Gén. Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme (O.D. II)

Nvlles Lettres. Nouvelles Lettres sur l'Histoire du Calvinisme
(O.D.II)

NRL. Nouvelles de la République des Lettres (O.D. I)

RQP. Réponse aux questions d'un Provincial (O.D. III)

DHC 1, Dictionnaire 1ère édition; DHC 6, Dictionnaire 6ème édition

Dans les Oeuvres diverses, comme dans le Dictionnaire,
le numéro de la page sera suivi de la lettre a, b, c ou d, pour
préciser l'emplacement de la citation dans la colonne.

L'orthographe des sources a été respecté, mais nous avons
parfois modifié leur accentuation pour en faciliter la lecture.

Les ouvrages de commentateurs récents sont désignés par
leur nom d'auteur et leur titre abrégé. La bibliographie des
ouvrages consultés qui suit cette étude donne leur titre complet
et indique entre parenthèses les lieux où nous avons pu nous
les procurer.

LARVATUS PRODIT¹

"Un lieu commun, depuis Voltaire, veut qu'on suspecte la franchise de Bayle, lorsque celui-ci affirme ne vouloir faire aucun tort à la religion en démontrant son incompatibilité avec la raison. Je le crois sincère, contrairement à la légende ... N'est-ce pas plus naturel, pour un grand esprit, que les misérables roueries qu'on lui attribue?"² Ce passage de Paul André résume la nouvelle interprétation de l'oeuvre de Bayle, qui de William Barber à Walter Rex, tend à prendre à la lettre les proclamations d'orthodoxie du philosophe de Rotterdam.³

¹"Il a pratiqué le larvatus prodeco cartésien avec tant de circonspection qu'encore aujourd'hui on ne sait pas exactement si tel livre de polémique est de lui ou lui est attribué seulement par la malice de ses ennemis." Eric Weil, "Pierre Bayle", Critique, V, No. 38 (juillet 1949), 656. "Ni homme masqué, ni fantôme, il se cache en plein jour." André Robinet, "L'aphilosophie de P. Bayle devant les philosophies de Malebranche et de Leibnitz", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam, note 2, p. 62.

²Paul André, La jeunesse de Bayle, tribun de la tolérance, pp. 192-93.

³Cf., W. Barber, "Pierre Bayle: Faith and Reason," in: The French Mind, (1952).
P. Dibon, "Redécouverte de Bayle", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam (1959)
K. C. Sandberg, The Great Contest of Faith and Reason, (1963)
E. Labrousse, Pierre Bayle et l'instrument critique, (1965)
W. Rex, Essays on Pierre Bayle and Religious Controversy, (1965)
On trouve déjà ce point de vue sous des formes diverses chez:
L. Feuerbach, Pierre Bayle, ein Beitrag zur Geschichte der Philosophie und Menschheit, (1838).
A. Deschamps, La genèse du scepticisme érudit chez Bayle, (1878)
C. Serrurier, Pierre Bayle en Hollande, (1912)
Nous consacrerons plus loin quelques lignes à l'étude détaillée des arguments en faveur d'un Bayle religieux.

Tout d'abord on n'a pas attendu Voltaire pour mettre en doute les professions de foi de Bayle. Ses contemporains s'en sont bien chargés. Dès le 15 juin 1691 paraissait une "Lettre écrite à M. B. Prof[esseur] en Phil[osophie] & en Hist[oire] à Rotterdam sur la Cabale Chimérique", dans laquelle on trouve rassemblés sous une plume anonyme la plupart des reproches des Protestants de l'époque. L'auteur n'y cache pas qu'on soupçonne Bayle, qu'on l'accuse même "de n'avoir pas beaucoup d'attachement à la Religion".⁴ On trouve qu'il se défend sur ce sujet d'une manière pitoyable et que les arguments avancés dans la Cabale semblent avoir pour dessein de confirmer les soupçons que l'on pouvait déjà entretenir. "Si cela est, vous y avez fort bien réussi, continue l'auteur de ce libelle, M. J[urieu] n'a plus affaire de chercher des preuves de vôtre indifférence de Religion. En voila tout autant qu'il en faut pour instruire le public de la disposition de votre coeur."⁵ Son accusateur poursuit: "Pour qui prenez-vous les gens ? Vous avez sans doute voulu rire. Car en effet ce que vous dites, est la preuve directe du peu de Religion, dont on vous accuse."⁶ On ne semble donc guère prendre au sérieux ses quelques signes extérieurs de dévotion. Au contraire, son délateur, Protestant et contemporain, lui reproche: "vous vous contentez de sauver légèrement les apparences, parce que vous

⁴Dans un recueil de lettres écrites entre 1691 et 1692 (Bibliothèque de l'Université de Leyde No. 550 G 19), p. 14.

⁵"Lettre écrite à M. B. Prof. en Phil. & en Hist. à Rotterdam", Ibid., pp. 14-15. La pagination recommence à chaque lettre.

⁶Ibid., p. 16.

y estes obligé par les loix du País."⁷ Une autre lettre que l'on trouve dans le même recueil, intitulée "Courte Refutation de la lettre écrite en faveur du S. Bayle pour la défense de sa Cabale Chimérique" renchérit : "On continue encore de dire, que le S. Bayle ne fait aucun acte de Religion. Il ne fait à cet égard, que ce qu'il ne peut s'empêcher de faire. Encore ne le fait-il qu'avec toute la négligence, qu'il nous rapporte lui-même. On sait qu'en ce Pays les Loix veulent que les personnes publiques communient publiquement aux occasions & qu'ils paroissent de la Religion réformée."⁸ En un mot, personne n'est dupe. Bayle se contente du stricte minimum, s'acquitte de ses devoirs, mais au delà, rien. Les Protestants contemporains non seulement "suspectent la franchise de Bayle" mais l'accusent sans détour de n'avoir aucun attachement pour la religion, dont il se joue dans ses ouvrages. Il se contente d'accomplir ses devoirs publics de religion et "il ne les remplit que par manière d'acquit, & parce qu'il n'ose s'en dispenser absolument. Il le fait assez connoître lui-même par cet endroit si plaisant, où il dit, qu'il assiste à la meilleure partie du sermon"⁹.

On va même, dans une lettre datée du 21 juillet 1691 adressée à M. xxx au sujet d'un libelle qui a pour titre "Lettre sur les petits livres publiés contre la Cabale Chimérique", jusqu'à accuser Bayle de prendre à tâche de justifier dans ses écrits les reproches de ses adversaires, qui l'accusent sans cesse de mauvaise

⁷Ibid., p. 20.

⁸"Courte refutation..." Ibid., pp.17-18

⁹Ibid., p. 19

foi et d'irreligion. Et l'auteur qui décrit Bayle et ses amis comme "des gens sans piété et sans Religion", ajoute: "Je ne vous dis point tout cela par ouï dire, mais pour l'avoir entendu d'eux-mêmes, & pour m'être vû souvent aux prises avec eux sur ces matières".¹⁰ Dans un Essay de la Religion de M. Baile, l'auteur offre "deux ou trois observations sur son Protestantisme", qu'il tient pour moins que convaincant. Il lui reproche principalement son indifférentisme que reflète sa tolérance outrée¹²; sa raillerie insolente¹³ envers les publications pastorales, l'accusant de vouloir jeter la division parmi les réfugiés qu'il traite de fanatiques, et de leur porter en trahison les plus rudes coups.¹⁴ "Misérable profane, s'écrie-t-il, qui vous jouez de la Religion & de l'Ecriture Sainte, osez-vous encore vous dire des nôtres?". Il juge parfaitement fondée "l'accusation d'irreligion intentée contre luy".¹⁵ Selon lui, - un contemporain protestant, ne l'oublions pas - les défenses de Bayle ne sont que "ridicules et propres à bercer les enfans!"¹⁶

Philippe Naudé, ministre réformé, publie à Berlin en 1718 une "Réfutation du Commentaire Philosophique ou solution générale et renversement de tous les sophismes que l'Auteur employe à dessein d'établir en tous lieux, une tolérance sans bornes, pour l'exercice public de toutes les erreurs et les hérésies dont l'esprit

¹⁰"Lettre à M. xxx au sujet d'un libelle..." Ibid., p. 3.

¹¹"Essay de la Religion de M. Baile." Ibid., p. 96

¹²Ibid., p. 97

¹³Ibid., p. 99

¹⁴Ibid., p. 100

¹⁵Ibid., p. 103

¹⁶Ibid., p. 104

humain peut être capable".¹⁷ Il y déclare : "c'est en vain que ces zéloteurs de la tolérance laissent à l'Eglise les censures et feignent n'en vouloir qu'aux défenses et aux peines de la puissance civile ... Ce sont de faux Protestans qui demeurant dans notre communion extérieure, ils affectent de parler comme nous, mais leurs sentimens sont bien différens des nôtres".¹⁸

Plus tard, en 1755, le magistrat de la cour du parlement de Paris, s'insurgeant contre "ce tolérantisme qui ne met toutes les religions sur la même ligne que pour les rendre également problématiques et suspectes, cette indifférence absolue et générale ..." dénonce Bayle qui "toujours en garde contre les ennemis redoutables qui combattent ses impiétés, ... répand comme furtivement ses erreurs dans les articles des Manichéens, des Pauliciens, des Marcionites, des Pyrrhoniens, etc ...".¹⁹

D'autre part, pourquoi qualifier de "méprisables roueries" une attitude de prudence toute légitime ? M. André, dans une note au bas de la même page n'imagine-t-il pas lui-même une hypothèse

¹⁷Copie au British Museum No. 850 e 20.

¹⁸Philippe Naudé, Réfutation du Commentaire philosophique, p.20.

¹⁹Discours du Magistrat qui a déferé aux Chambres assemblées l'Analyse raisonnée de Bayle (1755). La "légende" remonte donc bien au delà de Voltaire jusqu'au temps de Bayle lui-même. Cette tradition parvient jusqu'à nous par une chaîne ininterrompue de commentateurs :

Cf., J. F. Stephen, "The Scepticism of Bayle", (1892).

A. Cazes, Pierre Bayle, sa vie, ses idées, son influence, son oeuvre, (1905)

J. Delvolvé, Religion, Critique et philosophie positive chez Bayle (1906).

H. Robinson, Bayle the Sceptic, (1931)

J.M. Robertson, A Short History of Freethought, (1957).

J. S. Spink, French Free-Thought from Gassendi to Voltaire, (1960)

H. T. Mason, "Pierre Bayle's Religious Views", (1963)

selon laquelle Bayle aurait parfois triché dans sa correspondance sur le lieu de sa résidence afin de "donner le change aux dénonciateurs éventuels"?²⁰ Pourquoi Bayle n'aurait-il pas cherché à donner le change pour éviter de très graves ennuis? Il ne faut d'ailleurs pas chercher à en minimiser la gravité.²¹

A peine une douzaine d'années avant l'arrivée de Bayle à Rotterdam, comme le rapporte Cornelia Serrurier, "les frères Koerbagh accusés d'avoir voulu publier un écrit imbu de spinozisme et d'athéisme, le bailli de la ville exigea qu'on coupât publiquement le pouce au frère le plus coupable, qu'on lui percât la langue et qu'on l'emprisonnât durant trente ans!".²² L'arrêt définitif fut dix ans d'emprisonnement au rasphuis où il mourut un an plus tard à la suite des mauvais traitements, dix ans d'interdiction de séjour et une amende de quatre mille florins.²³ Bayle était tout à fait conscient du danger. Il le men-

²⁰"Outre que le lieu et la date se contredisent souvent, il leur arrive aussi d'être en désaccord avec les précisions du texte sur la résidence de l'expéditeur. Mais celles-ci correspondent-elles toujours à la réalité? Ne cherchait-il pas, par des nouvelles parfois erronées, à donner le change aux dénonciateurs éventuels?", Paul André, op. cit., p. 193.

²¹à la manière de M. Dibon. cf. Paul Dibon, "Redécouverte de Bayle", op. cit., p. xii.

²²Cornelia Serrurier, op. cit., p. 116.

²³"Het over hem gevelde vonnis was zeer streng : 10 jaren gevangenis in het rasphuis, voor 10 jaren uit de stad gebannen en f. 4000 boete ... De barbaarsche rasphuisstraf heeft hij een jaar kunnen uithouden. Toen was zijn van nature overigens gezond lichaam gesloopt en ontfermde de dood zich over hem." Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek, Vol. VII, p. 720d..

tionne à plusieurs reprises. "L'Athéisme n'est-il pas puni par tout du dernier supplice?" s'écrie-t-il dans la Cabale chimérique,²⁴ et il explique par la bouche de Philodème: "Si vous vous trouviez en péril de la vie par sa plume, vous ne vous laisseriez pas pendre sans rien dire pour votre justification."²⁵ La plume dont parle Bayle est celle de Jurieu, qui de son côté ne dissimule pas ses menaces: "quelque grand que soit le relâchement de sévérité dans ce siècle, on n'en est pas encore venu à regarder l'Athéisme avec indifférence. Il est encore punissable par les plus sévères peines."²⁶

En mars 1694 Ericus Walten, disciple de Bekker, qui niait l'immortalité de l'âme, fut emprisonné à la Haye où il se suicida trois ans plus tard, à la prison de la Gevangenpoort.²⁷ Bayle ne doit qu'à l'intercession de Shaftesbury de n'avoir lui-même passé ses derniers jours en prison.²⁸ Il en fut quitte pour la perte de sa place de professeur de philosophie et d'histoire à l'Ecole Illustre.

Nous ne nous étonnerons pas que Bayle prenne quelques

²⁴La Cabale chimérique, O.D.II, p. 680c.

²⁵Entretiens sur la Cabale chimérique, O.D.II, p. 691d.

²⁶Pierre Jurieu, Le philosophe de Rotterdam accusé, atteint et convaincu, in Lettres Choiesies de M. Bayle, (1714), Vol.III, p.47.

²⁷cf., Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek, Vol. I, pp. 1534-35.

²⁸cf., Leo Courtines, Bayle and England, p. 52. H. T. Mason résume la situation en ces mots: "In such circumstances, one path alone lay open, that of disguise, for a man who wished to preserve what little tranquillity remained to him in a bitter world of exile". op. cit., p. 215.

précautions lorsqu'il avance des idées qui tendent à saper les fondements de la religion, et qu'il sème aux endroits stratégiques des déclarations rassurantes pour les autorités ecclésiastiques. La plus rudimentaire prudence exigeait de lui certains "ménagemens d'expression"²⁹ Il n'est pas question "de le soupçonner gratuitement capable d'une hypocrisie odieuse"³⁰ car Bayle en effet ne pouvait guère faire autrement. Parlons plutôt d'une attitude de légitime défense.

Par ailleurs, Bayle n'a jamais hésité à s'inventer des excuses pour se sortir de situations embarrassantes. Il va jusqu'à prétexter "que son père, qui étoit dangereusement malade, lui ordonnoit de partir en toute diligence pour se rendre auprès de lui",³¹ alors que ce dernier était en parfaite santé et que Bayle désirait tout simplement quitter un lieu où il s'ennuyait pour se rendre dans une ville dont il attendait plus de distraction. Il renonce au pastorat à cause de sa voix, alors qu'il se fait professeur. On peut d'ailleurs se demander si, l'ennui qui l'avait chassé de Copet l'ayant retrouvé dans la campagne rouennaise, "le manque de disposition à l'étude"³² de son élève qu'il donna comme prétexte aux parents n'était pas plutôt une vive

²⁹RQP., CXXXV, 776b.

³⁰Arsène Deschamps, op.cit., note 1 p. 126. M. Deschamps reconnaît d'ailleurs lui-même la dissimulation de Bayle lorsqu'il remarque que celui-ci exprimait sa pensée avec plus de liberté dans le Dictionnaire, "sortant, avec prudence toutefois et avec toutes sortes de précautions oratoires, de la retenue à laquelle l'obligeait auparavant sa position officielle." p. 179. Donc même dans le Dictionnaire Bayle ne se dévoile pas entièrement. Pourquoi?

³¹Des Maizeaux, La Vie de Monsieur Bayle, en tête du premier volume de la 6e édition du Dictionnaire, p. xxi.

³²Ibid., xxii.

envie de quitter la campagne et de gagner Paris. On voit très mal Bayle prenant de l'intérêt dans sa tâche de précepteur, lui qui était plutôt porté à lire et à écrire qu'à dispenser des cours. Plus tard³³, il décline l'offre d'un poste à l'université de Franeker pour raisons de santé, alors qu'il pense tout bonnement que le salaire qu'on lui offre ne vaut pas le déménagement³⁴, lequel le priverait de plus de la compagnie de ses amis de Rotterdam, et le ferait se rendre dans un pays de sinistre réputation.

Si Bayle n'a aucun scrupule à dissimuler la vérité pour s'éviter quelques petits inconvénients, à plus forte raison n'hésitera-t-il pas à se protéger lorsque sa vie sera en jeu, ou du moins sa liberté et sa tranquillité. La Vie de Bayle³⁵ telle que nous la présente Des Maizeaux, qui ne saurait être soupçonné d'intentions malveillantes, n'est qu'une suite de feintes et de simulations. Tous ses livres, excepté le Dictionnaire, sont écrits sous des déguisements. Il commence par mentir à ses propres amis en faisant parvenir à Minutoli une copie de sa Harangue du duc de Luxembourg, accompagnée d'une réfutation de cette harangue, prétendant que l'une et l'autre avaient été écrites par des personnes différentes et lui avaient été remises par une connaissance. Ce fut ensuite sa Lettre sur la Comète, écrite dans le

³³le 9 juin 1684.

³⁴cf. la lettre à son frère Joseph du 8 mai 1684 citée par E. Labrousse, Pierre Bayle, du pays de Foix à la cité d'Erasmus, note 69 p. 188. Voir aussi E. Labrousse, "Documents relatifs à l'offre d'une chaire de Philosophie à Bayle à l'université de Franeker au printemps de 1684" in Pierre Bayle, le Philosophe de Rotterdam, pp. 219-237.

³⁵Des Maizeaux, DHC.6, pp. XVII à CVIII.

style d'un Catholique Romain, dans l'espoir d'obtenir le Privilège du roi.³⁶ Même à Rotterdam, hors d'atteinte de la censure française, il persévère dans le subterfuge: "Et comme il prit toute sorte de précautions pour n'être pas reconnu auteur de cet ouvrage, il ne changea rien dans le style de Catholique Romain ... Pour mieux se cacher, Mr Bayle y ajouta une préface, ou Avis au Lecteur, sous le nom d'une personne qui publiait cette lettre sans en connoître l'Auteur".³⁷ Lorsqu'il publia la Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg, "il prit toutes les précautions possibles pour se cacher"³⁸. Il alla jusqu'à la faire publier à Amsterdam pour détourner tous les soupçons. Peu après, il préparait une nouvelle édition. "Il l'augmenta de moitié & y mit une Préface, où il continuoit à dépayser les lecteurs et à leur donner le change", si bien que "les amis de Mr. Bayle, qui savoient qu'il étoit l'Auteur de la lettre sur les Comètes, ne pensoient point à lui attribuer cette Critique, à cause de la différence de style."³⁹

Jusque là on pourrait croire que Bayle gardait l'anonymat afin d'éviter des représailles auprès de sa famille demeurée en France. Toutefois lorsqu'il publie en mars 1686 Ce que C'est que la France toute Catholique sous le règne de Louis le Grand alors

³⁶"C'est aussi ce qui l'obligea de feindre que la lettre avait été écrite à un Docteur de Sorbonne". Des Maizeaux, op.cit.p.XXV. Bayle n'avait consenti à laisser imprimer les Pensées Diverses qu'en espérant que jamais on ne le soupçonnerait d'en être l'auteur, comme il l'avoue dans sa lettre du 30 mars 1683 à Minutoli (O.D. IV, p. 605c), à qui il avait caché qu'il en était l'auteur jusqu'au jour où il fut découvert, comme l'atteste sa lettre du 16 juin 1682 (O.D. IV, p. 601, dernier paragraphe).

³⁷Des Maizeaux, op. cit., p. XXVI.

³⁸Ibid., p. XXVII

³⁹Ibid.

que ses parents ne risquent plus d'être victimes de persécutions⁴⁰, "à fin qu'on ne pût pas même soupçonner qu'il en étoit l'Auteur, il supposa dans le titre que ce livre avoit été imprimé à St. Omer",⁴¹ nous dit Des Maizeaux. Au cas où toutes ces précautions ne suffiraient pas, il publie dans les Nouvelles de la République des Lettres un article où il lui reproche son "trop de feu".⁴² Il y annonce également la parution prochaine du Commentaire Philosophique, prétendant qu'il s'imprime en Angleterre.⁴³ "Mais cela n'étoit qu'une feinte", selon l'expression de Des Maizeaux, "il tâchoit de dépaïser même ses amis".⁴⁴ L'impression en étant achevée en octobre, à Amsterdam, chez le libraire qui avait imprimé La France Toute Catholique, Bayle en parle de nouveau dans les Nouvelles du mois de novembre.⁴⁵ Quelques mois plus tard, il ment effrontément en faisant publier dans les Nouvelles d'avril 1687 une note niant la rumeur qui voulait attribuer à l'auteur de la Critique Générale la paternité du Commentaire Philosophique.⁴⁶ Quant à l'Avis aux réfugiés, selon Des Maizeaux,

⁴⁰Son frère Jacob, le dernier survivant de la famille, était mort cinq mois plus tôt.

⁴¹Des Maizeaux, op. cit., p. XXXIV.

⁴²NRL. mars 1686, catalogue des livres nouveaux, art. III, O.D.I., p. 522d. "C'est ainsi qu'en parlait Mr Bayle, feignant de n'en connoître point l'auteur" nous explique Des Maizeaux, op. cit., p. XXXV.

⁴³NRL. août 1686, catalogue des livres nouveaux, art. II, O.D.I., p. 629a.

⁴⁴Des Maizeaux, op. cit.,

⁴⁵NRL., novembre 1686, "catalogue des livres nouveaux", III, p. 698d.

⁴⁶"Quelques personnes mal-intentionnées pour l'auteur de la Critique Générale du Sieur Maimbourg, ayant affecté de lui attribuer le Commentaire philosophique sur Contrain-les d'entrer, il

Bayle le fit secrètement publier à la Haye.⁴⁷

A plusieurs reprises Bayle invite le lecteur à lire entre les lignes. Il nous en avertit dès les Pensées Diverses, où il déclare dans l'Avis au Lecteur: "Je ne sais même si cet ouvrage n'aura pas une destinée semblable à celle du Satyre et de la perdris de Protogène. Le Satyre étoit proprement ce que le Peintre avoit eu en vue, la perdris n'étoit qu'un accessoire. Cependant les Connoisseurs s'arrêtoient si fort sur la perdris, qu'ils ne regardoient presque point le Satyre. Il pourra bien arriver aussi que ceux qui liront cette lettre, trouvant dans les digressions je ne sais quoi de plus vif, de plus libre, de plus singulier, ne feroient cas de l'ouvrage, qu'à cause de ce qui est hors d'oeuvre".⁴⁸ Plus tard, il nous le rappellera dans son Dictionnaire, lorsqu'il s'adressera, dans l'article David, aux lecteurs "qui auront du nés"⁴⁹: "De tout ce que je viens de dire dans les remarques précédentes et dans celle-ci, on peut aisément inferer que si les peuples de la Syrie avoient été d'aussi grands faiseurs de libelles que le sont aujourd'hui les Européens, ils

s'étoit crû obligé de se plaindre de ce mauvais office & de déclarer qu'il regarderoit comme des persécuteurs à son égard, ceux qui continueroient à débiter une conjecture aussi opposée que celle-là à toutes les règles de la critique. Il vaudroit autant, ajoutoit-il, attribuer à Balzac les lettres de Voiture, & à Blondel celles de Badius." cité par des Maizeaux, op. cit., p. XLIII.

⁴⁷Des Maizeaux, op. cit., p. L.

⁴⁸P.D. I, p.7.

⁴⁹"Son silence n'empêchera pas que les lecteurs qui auront du nés ne sentent bien que puisque David se battit à l'âge de 21. ans contre Goliath, il devoit avoir près de 20. ans la première fois qu'il fut à la cour de Saul." David L, DHC.1, 931 d.

auroient étrangement défiguré la gloire de David".⁵⁰ On peut donc "inferer" de ce qu'il dit; et pour une fois où il le suggère, on en trouve dix où l'inférence va de soi mais est laissée au soin du lecteur, sous la forme d'un syllogisme inachevé qui ne laisse cependant aucune équivoque sur la conclusion qui s'impose.

Comme il le laissait entrevoir dans l'Avis au Lecteur des Pensées Diverses, c'est souvent dans des remarques d'apparence anodines, et souvent là où on s'y attendrait le moins, que Bayle cache dans son Dictionnaire les réflexions les plus osées; ce qui fera dire à Des Maizeaux: "il semble même que le texte ait quelquefois été fait pour les remarques" où "il traite des matières très importantes de Religion, de Morale, & de Philosophie".⁵¹ D'ailleurs, comme Bayle l'avoue lui-même, il n'a pas osé tout dire: "Des deux loix inviolables de l'Histoire qu'il [Cicéron] rapporte, dit-il, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurois vanter de l'avoir toujours suivie"⁵² et il ajoute dans la deuxième édition, perdu dans une longue note à l'article Bonfadius: "ce sont des Loix impraticables ... la mort temporelle est la suite presque inévitable de l'obéissance au législateur des Historiens."⁵³ Aussi, pour atténuer la vigueur de ses écrits emploie-t-il fréquemment des précautions oratoires tout en s'arrangeant pour que son lecteur sache à quoi s'en tenir. Comment prendre ses déclarations

⁵⁰David I, DHC.1, 929b.

⁵¹Des Maizeaux, op.cit., LXXV

⁵²DHC.1, Préface, p.8.

⁵³Bonfadius D, DHC. 6, 602d.

de foi au sérieux ? Bayle déclare dans les Pensées Diverses: "J'excepte comme vous pouvez le penser ... les matières de foy"⁵⁴. "However, précise Walter Rex, he also makes sure that the reader learns to disbelieve him!"⁵⁵ Les partisans d'un Bayle religieux ne peuvent donc s'empêcher de constater que Bayle nous apprend à lire entre les lignes, et principalement en ce qui concerne "les matières de foi". En effet, M. Rex se livre lui-même en maintes occasions à l'interprétation du texte: "Though Bayle's conclusion is that the quarrel is largely a question of words, that he refuses to take sides upon the issue ... nevertheless, the doctrine of the "universalists" clearly has his sympathy!"⁵⁶ Il est donc permis de tirer "clairement" une conclusion qui soit contraire à la lettre du texte et qui aille à l'encontre des affirmations de l'auteur. Dès que ce principe est admis, on ne saurait prendre les écrits de Bayle "at face value"⁵⁷ comme le conseille Karl C. Sandberg. Personne, d'ailleurs, ne le fait. Il faut bien admettre que l'on a affaire à des déguisements de sa pensée.⁵⁸ Il joue sur les mots, comme le remarque M. Rex, lorsque Bayle s'en prend à la tradition et au consentement général. "For the seventeenth century reader there were two possible ways of interpreting this statement, and Bayle is capitalizing on

⁵⁴PD. I, 81 (23-26)

⁵⁵Rex, op.cit., p. 41

⁵⁶Rex, op. cit., p. 138. Le même raisonnement s'applique dans la plupart des cas où Bayle mentionne les athées: bien qu'il déplore le scandale de leur doctrine, il ne l'expose pas moins en détail, et il n'est pas moins clair qu'ils ont sa sympathie.

⁵⁷Karl C. Sandberg, The Great Contest of Faith and Reason, p.xii.

⁵⁸cf. Rex, op. cit., p. 53.

its ambiguity". Bayle maintient que la question est philosophique et qu'il en exclut les questions de foi. "However, there was also a possible theological interpretation .|. there is no doubt also that Bayle once again deliberately undermines his orthodoxy by the proof which he gives for his argument .|. the implications here are unmistakable, and the argument, despite Bayle's claim that it is "philosophical" is now distinctly theological".⁵⁹ Donc, selon M. Rex, Bayle amène le lecteur à lire le contraire de ce qu'il affirme explicitement. Il est par conséquent permis de lire chez Bayle autre chose que ce qu'il affirme. Et, toujours selon M. Rex, à ne pas s'y méprendre, Bayle attaque très clairement la théologie en prétendant le contraire. Le principe est donc admis, selon lequel Bayle amène le lecteur à voir ce qu'il pense, tout en se retranchant derrière quelques précautions oratoires dont l'examen tant soit peu attentif montre la supercherie.⁶⁰

Un autre défenseur de la religion de Bayle, M. Paul André, se livre au même procédé en commentant l'attitude de Bayle dans son article Spinoza : "le seul tort de l'"impie" consiste à dire ouvertement ce que l'auteur du Dictionnaire insinue presque partout

⁵⁹Ibid., pp. 42-43

⁶⁰Jurieu remarque : "le piège est si grossier, et la mauvaise foi si évidente, que jamais homme pénétrant n'y peut donner que par aveuglement volontaire", op. cit., p. 49. Nous avons vu qu'il n'était pas le seul, du temps de Bayle, à mettre en doute sa bonne foi.

en semblant le condamner".⁶¹ Donc, d'après M. André, Bayle insinue ce qu'il fait semblant de condamner. Pourquoi Bayle fait-il semblant de condamner ce qu'il insinue, et surtout pourquoi s'entête-t-il à insinuer "presque partout" ? C'est une question que l'on pourrait poser à tous ceux qui cherchent une interprétation religieuse de l'oeuvre de Bayle.

Bayle nous donne cependant lui-même en bien des circonstances la clé de l'interprétation de ses objections aux doctrines religieuses. Par exemple dans l'article "Rufin" il nous explique qu'on peut fort bien réfuter les raisons avancées pour la justification d'un dogme sans rejeter pour autant le dogme lui-même. Cela est incontestable. Toutefois, après s'être mis ainsi juridiquement à l'abri, et au cas où sa déclaration serait prise au sérieux, Bayle nous met sur la voie en ajoutant:

⁶¹ Paul André, op. cit., p. 233. Martha Kneale émet également une opinion dans ce sens. Parlant de Spinoza, elle déclare: "Throughout the 18th century he was almost universally decried as an atheist (sometimes, perhaps, by writers whose primary intention was to commend atheism by giving it the prestige of his name, while protecting themselves from condemnation by their formal disparagement of the very ideas that they were presenting with detailed care under cover of mere historical narration). The tone had been set by Pierre Bayle ..." Art. Spinoza. Encyclopaedia Britannica, vol. 21, p. 239a.

De leur côté, E.A. Beller et M. du P. Lee, Jr., éditeurs des Selections from Bayle's Dictionary, expliquent ainsi l'intérêt de Bayle pour 'le premier qui ait réduit en système l'Athéisme': "Bayle made much of his criticism of this 'atheist', partly because he disliked Spinoza's doctrines, and partly because such an attack helped to confuse his orthodox adversaries, who detested Spinozism.", p. xxiii.

Ce n'est d'ailleurs pas au critique de la théologie orthodoxe que Bayle s'en prend, mais au métaphysicien, et cela par des arguments tout aussi dangereux pour la religion que ceux qu'il combat.

Ce n'est pas qu'il ne se puisse commettre bien des abus là-dessus; car par exemple les Pyrrhoniens sous le prétexte de ne combattre que les raisons des dogmatiques à l'égard de l'existence de Dieu, s'accommodoient effectivement le dogme même. Ils déclaroient d'abord qu'ils s'accommodoient au train général, sans s'attacher à une secte particulière, qu'ils convenoient qu'il y a des Dieux, qu'ils les honoroient, qu'ils leur attribuoient la Providence; mais qu'ils ne pouvoient souffrir que les Dogmatiques eussent la témérité de raisonner sur cela: en suite de quoi ils les combattoient par des argumens qui par le renversement de la providence, tendoient au renversement de l'existence de Dieu.⁶²

Bayle fait-il autre chose? C'est en toute connaissance de cause qu'il ébranle l'édifice religieux. Il est tout à fait conscient du danger que représente l'exposition des objections dans toute leur force: on risque d'empoisonner le lecteur, même par des réfutations aux objections, par le seul fait de les mentionner.⁶³ Ce serait une insulte à l'intelligence de Bayle et à celle de ses lecteurs que de prétendre qu'il pouvait ne pas être conscient des dangers que ses écrits représentaient pour la religion. Il déclare dans la Réponse aux Questions d'un Provincial que les auteurs doivent "s'abstenir de toute expression soupçonneuse, s'en abstenir, dis-je, non pas en disant qu'ils s'en veulent abstenir car cela ne laisse pas de porter le coup, mais par un parfait silence".⁶⁴ Le silence que Bayle s'est imposé sur

⁶²Rufin C, DHC.1, 981bc. Au cas où cela ne suffirait pas, Bayle renvoie le lecteur à Sextus Empiricus "dont les argumens tendoient au renversement de l'existence de Dieu".

⁶³cf., Chrysippe G, DHC.6, 169-170a.

⁶⁴RQP., CLXXXII, 891a. C'est une des formules favorites de Bayle que de déclarer "je passe sous silence..." tout en disant ce qu'il prétend taire: "je passe sous silence cette forte preuve"... et il la mentionne (SCPh., XIII, 525b). "Je passe sous silence la pensée de Cardan" ... et il la cite.(P.D.II, CLXXIX, 127). "Je passe sous silence que les Apôtres ont plutôt mal connu ... et qu'il y a des gens qui soutiennent que..." (RQP., CI, 704d). De son propre aveu, "cela ne laisse pas de porter le coup". (RQP., CLXXXII, 891a).

le chapitre du bien-fondé des croyances est loin d'être parfait.

Bayle rapporte avec sympathie de nombreux exemples d'athées qui prennent leurs précautions, dénonçant ainsi chez les autres sa propre méthode. Il nous met sur cette voie qui consiste à lui appliquer ce qu'il rapporte des autres en utilisant lui-même ce procédé dans l'Avant-propos de la Cabale chimérique, lorsqu'il compare sa situation à celle d'Arnault et cite les arguments de ce dernier comme pouvant s'appliquer à sa propre défense.⁶⁵ En parlant de Melancton, Bayle décrit sa propre situation et la justifie :

Il étoit d'un naturel doux & pacifique, il avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de lecture, & une Science très vaste. Voilà des qualitez de tempérament, & des qualitez acquises, dont le concours est pour l'ordinaire une source d'irrésolution ... Il vivoit parmi des gens qui lui paroissent passionnez, & trop ardents à mêler les voies humaines, & les ressorts du bras séculier, avec les affaires de l'Eglise ... Pourquoi demeureroit-il dans ce Parti-là demanderez-vous, s'il n'avoit point une assurance positive que c'étoit la cause de Dieu? Où voulez-vous qu'il allât? vous répondra-t-on.⁶⁶

Que voulez-vous qu'il fît? Certains critiques répondraient peut-être: "qu'il mourût !" Mais Bayle n'avait pas l'âme d'un martyr. Il croit néanmoins pouvoir se rendre utile en écrivant dans le calme de sa chambre, à l'abri des disputes trop violentes, laissant à d'autres le soin de mener à bonne fin les réformes qu'il suggère. Bayle fait profession de religion un peu à la manière des Huguenots "qui pour se délivrer une fois pour toutes des importunités pieuses et dévotes des curez et des moines ... font

⁶⁵O.D.II, 637bc.

⁶⁶Melancton I, DHC. 6, 372d, 373a.

semblant de se faire Catholiques".⁶⁷ Seulement en ce qui le concerne, c'est des importunités des autorités et du clergé de Rotterdam qu'il doit se délivrer. Il ne cache pas que certains font des signes extérieurs de dévotion "uniquement pour déconcerter la médisance";⁶⁸ ils observent plusieurs cérémonies "parce que la crainte de l'infamie et de quelque châtement temporel les y engage".⁶⁹ Pour sa part, Bayle consent à communier quatre fois l'an et de temps en temps à assister "à la meilleure partie du sermon".⁷⁰ Or d'après lui, les Athéniens "se laissoient jouer comme des enfans; ils ne s'apercevoient pas qu'en dogmatissant comme Epicure, on se moquoit d'eux si l'on protestoit que l'on aprouvoit l'usage des sacrifices & des prières & toutes les autres parties du culte public".⁷¹ Jurieu, lui, n'était pas dupe, et il n'était pas le seul. Il s'apercevait bien qu'en écrivant comme le faisait Bayle, on se moquait de lui si l'on protestait qu'on avait une foi aveugle puisqu'on assistait quelquefois au culte public.

Dans le Dictionnaire, Bayle remarque que Simon n'exposait ses idées qu'avec bien des ménagements en rapportant l'échec

⁶⁷P.D. I, LXXXVII, 227 (58). Il ajoute: "Il faut être ignorant de ce qui se passe dans l'homme, pour ne pas savoir, qu'il y a une infinité de gens dans ce siècle-cy, qui à ce prix-là feroient profession de croire tout ce qu'on voudroit." (P.D.I, LXXXVIII, 230-31). Le sort d'un athée en Hollande, nous l'avons vu, n'était guère plus enviable que celui d'un réformé dans la France toute catholique.

⁶⁸PD II, CXLII, 29 (121) ⁶⁹PD II, CXXXVII, 16 (86-87)

⁷⁰Cabale chimérique, O.D. II, 680d.

⁷¹Lucrèce I, DHC. 1, 426c.

d'Augustin face aux arguments des Manichéens, et cette réserve lui paraît tout à fait justifiée. Lorsque Simon blâme Castellan pour ses accusations à l'égard d'Augustin, Bayle est d'avis que "Mr. Simon dans sa réplique ne s'est pas fort attaché à défendre St. Augustin. On sent bien que son coeur n'étoit point là".⁷² Peut-on dire de Bayle que le coeur y était, quand après plusieurs pages in folio il ajoutait, pour apaiser la critique, deux ou trois lignes assurant le lecteur que contrairement à tout ce qu'il avait exposé, la religion ne courait aucun risque?⁷³ Selon lui les athées authentiques "n'ont découvert à personne, ou à deux ou trois amis, les sentimens de leur coeur"⁷⁴ il ne faudra donc chercher nulle part dans ses ouvrages, voire dans ses lettres, un aveu de cette sorte. Il se conduit comme Epicure qui admettait les dieux verbalement et les détruisait réellement⁷⁵ "... les Athées suivent, pour l'ordinaire, la profession extérieure de la Religion Dominante" ou "demeurent quant à la profession extérieure, dans la Société où ils ont été nourris", pour toutes sortes de

⁷²Augustin G, DHC.1, 416d.

⁷³Bayle, dans la Réponse aux Questions d'un Provincial (CXXXIX, 763a) parlant de lui-même à la troisième personne, rapporte le commentaire d'un "Rational" aux objections qu'il a posées: "Mr. Jaquelot suppose toujours qu'elles ne font qu'attaquer la Religion, & s'il marque quelquefois que l'on a dit qu'il falloit les mépriser & en faire un sacrifice à la foi, il le marque en très peu de mots & d'une manière capable d'insinuer que ce n'est qu'une mommerie." N'est-ce pas en effet un Bayle masqué qui termine dix-neuf colonnes d'objections "insolubles" par cinq lignes qui assurent qu'il faut croire malgré tout? cf. infra, p. 85.

⁷⁴CPD., XXXVII, 240a.

⁷⁵cf. RQP. 724c. "Epicurus re tollit, oratione relinquit Deos", Cicero De Natura Deorum Lib. I Sub. fin.

raisons dont celle qu'il se peut "qu'ils ne veuillent pas chagriner leurs parens ou leurs amis".⁷⁶ Bayle semble ici comme en maints autres endroits faire son propre portrait. On peut réduire à trois catégories les écrits où Bayle se déclare religieux: ce sont tout d'abord des lettres d'enfance, qui ont de grandes chances d'être sincères, puis plus tard des lettres à ses parents, qu'il ne voulait peiner inutilement, et enfin les écrits pour se protéger. Les passages qui sont généralement cités, hormis ceux où Bayle cherche à se justifier contre des accusations d'irrégion, sont des lettres antérieures à l'année 1682, année où Bayle commence à se dévoiler dans sa lettre sur la Comète. Puisque pour lui telle religion n'est pas plus fondée que telle autre, comme nous le verrons, peu importe laquelle on choisit de faire profession extérieure. Autant que ce soit celle de ses ancêtres. D'autant plus qu'on peut davantage en limiter les exercices extérieurs et publics.

On peut ranger Bayle parmi ces quelques philosophes qui "n'ont jamais osé rectifier l'opinion dominante, de peur d'être traittez comme Socrate".⁷⁷ Il avoue qu'il passe beaucoup de temps et prend bien des précautions à ne pas passer pour un homme "suspect en la foi"⁷⁸ S'il prenait tant de précautions, c'est qu'il avait prévu qu'on saurait très bien à quoi s'en tenir en lisant ses ouvrages. "J'ai mes réponses toute prêtes" écrivait-

⁷⁶PD II, CXCI, 158 (24-25).

⁷⁷PD I, CXXVII, p. 329 (10-13)

⁷⁸Préface au SCPH., 498 d.

il à Constant le 4 juillet 1697.⁷⁹ Cela montre que d'une part il était conscient des articles qui allaient porter à controverse et d'autre part il les avait sciemment dosés de manière à ce qu'on ne puisse rien lui reprocher juridiquement. Il se garantit des attaques contre l'esprit de ses ouvrages par la lettre. Il se joue des autorités ecclésiastiques qui ne sont jamais dans la position de le condamner sur des preuves suffisantes. L'implication est évidente et ne peut passer inaperçue, mais cependant Bayle ramène toujours l'accusateur à la lettre du texte et il lui est alors facile de se défendre. Bien peu de gens sont dupes, et vers la fin de sa carrière il se sera attiré les foudres des plus modérés et des sectes les plus diverses. Car chacun sait que ce n'est pas par la lettre que Bayle répand ses idées, mais par l'esprit qui s'en dégage. A chaque accusation Bayle prend bien soin d'exiger des preuves juridiques. Les quatre qu'il réclame de Jurieu le mettent à l'abri: "Ces quatre choses sont, I. que je suis Athée. II. que je l'avoue quasi. III. que je ne fais aucun acte public de Religion. IV. que Louis XIV est ma 1^e divinité."⁸⁰ Et Bayle joue sur les mots lorsqu'il déclare: "qui ne riroit de voir un Ministre engagé à prouver qu'un homme qui de notoriété publique communique quatre fois l'an, & assiste assez souvent aux prières publiques, & à la meilleure partie du Sermon, ne fait aucune action de Religion ?"⁸¹ Evidemment, ses

⁷⁹O.D. IV., p. 738b.

⁸⁰Cabale chimérique, O.D.II, 680d.

⁸¹Ibid.

adversaires peuvent penser que cela fait peu, que cela constitue à peine ce que prescrivent "les Loix du Pais", mais il n'en demeure pas moins inattaquable. Comme La Mothe le Vayer qu'il a beaucoup lu et dont il a bien profité, Bayle se met à l'abri derrière le rempart de la foi. Les exemples chez les autres ne lui manquent pas. Comme il nous l'explique à l'article "Spinoza", Jean Bredenbourg fut accusé de spinozisme et par conséquent d'athéisme. "Autant que je l'ai pu comprendre par ouï-dire", nous dit-il, "celui-ci se défendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la foi & de la raison ... Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement"⁸² Bayle en était très conscient et savait en user quand c'était nécessaire. On peut bien crier qu'il n'est point sincère, mais ce sont des preuves juridiques qu'il défie Jurieu de produire. Bayle fait souvent état de l'impossibilité devant laquelle on se trouve de juger les gens sur ce qu'ils pensent plutôt que sur ce qu'ils écrivent. Il plaide encore sa cause dans l'article Epicure: "on ne se trompait pas peut-être lors qu'on l'accusoit de n'agir ainsi que par politique, afin d'éviter la punition qui lui eut été immanquable s'il eût renversé le culte des Dieux, mais quand même cette accusation auroit été bien fondée, elle n'auroit pas laissée d'être téméraire. L'équité veut que l'on juge de son prochain sur ce qu'il fait, & sur ce qu'il dit, & non pas sur les intentions cachées que l'on s' imagine qu'il a."⁸³

⁸²Spinoza H, DHC. 1, 1089 d.

⁸³Epicure F, DHC. 1, 1047 bc.

Nous ne devons pas nous étonner qu'après chaque argument sceptique, montrant le mal fondé des affirmations bibliques ou le peu de poids des raisons avancées en faveur de l'existence de Dieu, Bayle ait la prudence de rassurer son lecteur en fin de chapitre. Cela prend généralement la forme: je ne nie rien, "je prétens seulement qu'il faut se servir de meilleures preuves que ne me le paroît l'argument dont il s'agit."⁸⁴ Seulement Bayle ne propose nulle part ailleurs de "meilleures preuves" pas plus pour cet argument que pour aucun autre qui tende à prouver l'existence de Dieu, la Providence, ou l'inspiration divine de l'Écriture sainte.

Les expressions dont il se sert parfois montrent l'homme aux abois. Ce souci minutieux et constant "de se préparer un alibi" selon l'expression de Marcel Raymond⁸⁵ montre assez son inquiétude. Dès 1691 ses amis lui conseillaient la prudence et la modération. Bayle leur répond: "Désormais je serai plus docile à vos Avis & à ceux de Messieurs Basnage touchant le silence".⁸⁶ A mesure que les attaques viennent de sources plus nombreuses, Bayle redouble de précautions oratoires. Dans la remarque K de l'article "Carneade" il prend soin d'insister sur le fait que les opinions qu'il cite ne sont pas de lui; et bien qu'il les approuve,

⁸⁴RQP., CXI, 727a.

⁸⁵Marcel Raymond, Choix de textes, p. 13.

⁸⁶cf. la lettre CXXXII à Silvestre, O.D. IV, 667b.

il en décline la responsabilité.⁸⁷ Plus tard, dans la Réponse aux Questions d'un Provincial, après avoir réfuté avec beaucoup de force la prétendue distinction entre ce qui est "contraire à notre raison" et ce qui est "au dessus de notre raison", montrant que c'est jouer sur les mots, il s'empresse d'ajouter: "voilà une note que je hazarde ... je n'y prens pas beaucoup d'intérêt!"⁸⁸

M. Rex, qui ne voit chez Bayle rien qui ne soit rigoureusement calviniste, remarque à propos des Pensées Diverses: "His Catholic mask enables him to bore from within".⁸⁹ Suivant le même raisonnement il est facile de comprendre pourquoi Bayle, qui espérait influencer l'opinion bien au-delà de sa salle de lecture, désirait rester au sein de l'Eglise réformée et pouvoir parler comme un de ses champions. C'était là une manière bien plus efficace d'atteindre son but qui consistait à convaincre les Chrétiens.⁹⁰ Nous pouvons généraliser la remarque de M. Rex "Bayle is using a disguise in order to subvert from within".⁹¹ Ce sont en effet les

⁸⁷Carneade K, DHC. 6, 62b. Bayle y présente Carnéade comme "un Philosophe qui refuta invinciblement la Religion des Païens, la seule qu'il connoissoit", insinuant par là qu'il aurait réfuté la religion chrétienne s'il l'avait connue. Puis il s'attache à montrer, sous le couvert d'un chanoine de Dijon dont il se fait le copiste qu'"il n'y a rien de plus Chrétien que l'un des dogmes de sa Morale".

⁸⁸RQP., CLIX, 833c.

⁸⁹Rex, op. cit., p. 35.

⁹⁰Comme le remarque d'ailleurs M. Rex plus loin: "he intended his Commentaire to be read by Christians and consequently used Christian arguments". op. cit., note 30 p. 177. "Le désir de convaincre est le plus ancré chez lui ... Par ailleurs, il est patent qu'en ce qui concerne la tolérance, Bayle cherche à faire des adeptes et ne s'en tient pas du tout à un souci de discussion académique." E. Labrousse, Hétérodoxie et rigorisme, p. 130 et note 9 de la même page.

⁹¹W. Rex, op. cit., p. 53.

arguments ad hominem qui ont le plus de chance de porter, et Bayle en fait largement usage.⁹² Se plaçant dans la perspective de l'adversaire, il le désarme. Si Bayle s'était déclaré ouvertement indifférent en matière de religion, il n'aurait été lu que par ceux qui faisaient plus ou moins ouvertement profession de libertinage. Or Bayle entend semer le doute non là où il existe déjà, mais chez les divers dogmatistes. Il a poussé la critique aussi loin qu'un libertin d'esprit aurait pu la mener. S'il avait été un athée convaincu, il n'aurait pas agi autrement. Par contre il est difficile de comprendre son comportement s'il était sincèrement religieux, comme nous allons voir.

⁹²"Like many sceptics, Bayle is especially fond of ad hominem arguments". Harry M. Bracken, "Bayle Not a Sceptic?", Journal of the History of Ideas, XXV, No. 2 (April-June 1964), p. 172.

RELIGION ET MORALE

Dès 1682 Bayle s'attaque aux superstitions, aux miracles et autres fondements des croyances. Comme il le résumera plus tard, "il n'y a point d'extravagances, point d'horreurs que l'on n'ait persuadées à l'homme sur le chapitre de la divinité".¹ Il suffit de parcourir les Pensées Diverses pour s'en persuader. Bayle y dénonce les superstitions des Païens, tout en établissant un parallèle étroit entre superstition et religion. A mesure que se succèdent les chapitres, la différence s'estompe. Il sème la confusion dans l'esprit du lecteur pour qui la distinction entre les deux termes perd toute clarté. Bayle semble en effet les utiliser de manière interchangeable, tirant une conclusion sur la religion à la suite d'un chapitre consacré à la superstition ou vice versa. Cela commence par une équivalence entre superstition et religion païenne, et se termine par des remarques sur le Christianisme. A titre d'exemple, examinons les chapitres CLIII et CLIV. Bayle commence par déclarer que "si l'air du grand monde guérissoit des impressions de Religion que l'on communique aux enfans, nous ne verrions pas autant de superstition que nous en voyons dans les premiers hommes de la République Romaine."² Dans tout ce chapitre il ne fait que passer de l'une à l'autre, affirmant que les Grands demeurent victimes des préjugés de l'éducation "à l'égard des dogmes de la

¹RQP., CXI, 725d.

²PD.II, 58 (36-39).

Religion"³ car la cour ne garantit pas "de la superstition".⁴
 Dans le chapitre suivant Bayle montre qu'à la cour d'Alexandre on était fort superstitieux et conclut que "le grand monde est aussi persuadé de l'existence de Dieu, et du Paradis et de l'Enfer, que le Tiers-Etat".⁵ Le crédit qu'Alexandre accorde aux présages et autres superstitions sert d'exemple - un exemple "qui ne vaut guere moins lui seul, qu'une demonstration de géométrie"⁶ - pour montrer qu'en ce qui concerne "la persuasion des Principes du Christianisme, les courtisans ne l'ont pas moins que les autres hommes".⁷ Peut-on pousser plus loin le rapprochement ? Bayle va jusqu'à inclure la croyance en un Dieu dans ce que couvre le vocable superstition: C'est une illusion toute pure de s'imaginer que les Princes "croient qu'il n'y a point de Dieu". Au contraire, "les grands du monde sont pour l'ordinaire plus superstitieux que les autres hommes à l'égard de certaines choses."⁸ Le lecteur est donc amené petit à petit à appliquer à la religion en général - sans en excepter le christianisme⁹ - tout ce que Bayle dit de la superstition. Il précisera d'ailleurs que maintes superstitions des païens sont passées dans le christianisme.¹⁰

³Ibid., ligne 34.

⁴Ibid., ligne 1

⁵PD. II, CLIV, p. 61 (43-45) cf. (52-55).

⁶Ibid., p. 59 (1-2)

⁷Ibid., p. 61 (53-55)

⁸PD.II, CLIII, p. 57 (7,8-9).

⁹Sans entendre par là le seul Catholicisme, car les croyances en l'existence de Dieu, du Paradis et de l'Enfer font tout aussi bien partie de la foi réformée. Bayle stigmatisera ailleurs explicitement les superstitions protestantes. cf. infra p.64

¹⁰cf. PD.I, LXXXIV.

D'où vient que l'homme soit si crédule? C'est que "peu de gens s'amuse à examiner si les opinions générales sont vraies, ou fausses. N'est-ce pas assez, dit-on en son esprit, qu'elles viennent de nos pères?"¹¹ Le tort vient de ce que, "à la réserve de quelques esprits philosophes, personne ne s'avise d'examiner, si ce qu'on entend dire partout est véritable."¹² En effet, "chacun suppose qu'on l' a examiné autrefois, et que les Anciens ont assez pris les devans contre l'erreur; et là dessus c'est à l'enseigner à son tour à la postérité, comme une chose infaillible".¹³ Bayle s'en prend donc à l'autorité de la tradition et des doctes: "c'est une illusion toute pure, que de prétendre qu'un sentiment qui passe de siècle en siècle, et de génération en génération, ne peut être entièrement faux",¹⁴ car "il n'y a point de mensonge, pour si absurde qu'il soit, qui ne passe de livre en livre et de siècle en siècle".¹⁵ Une pensée n'est pas nécessairement vraie et peut être rejetée "quand même nous la verrions dans plusieurs ouvrages des Saints Pères"¹⁶ et Bayle ajoute ironiquement: "Admirons leur sainteté tant qu'il vous plaira; mais ne faisons pas de difficulté de reconnoître qu'ils raisonnent quelquefois fort mal"¹⁷ la tradition n'est donc pas une garantie d'authenticité, mais comme nous le verrons, ce n'est que la transmission de préjugés. La multitude d'approbateurs n'est pas davantage une marque de vérité. En fait, "la vérité perdrait

¹¹PD.I, LXXXIV, p. 221 (64-67) ¹²PD.I, C, 271 (18-20)

¹³Ibid., 272 (21-24)

¹⁴Ibid., p. 271 (6-8)

¹⁵Capet Y, DHC.1, 756d.

¹⁶PD.I, CIII, p. 283 (96-97)

¹⁷Ibid.

hautement sa cause, si elle étoit décidée à la pluralité des voix!"¹⁸

Il ne faut pas davantage se baser sur le témoignage des Pères ni celui des apôtres. Outre que les pères se trompaient manifestement puisqu'ils se sont souvent contredits, nous n'avons aucune assurance que leurs écrits sont authentiques: "Si pendant qu'un Auteur est plein de vie on ose falsifier ses ouvrages, qui nous répondra que les Manuscrits des Pères aient été respectez?"¹⁹ Les témoignages apostoliques ne sont pas davantage exempts de tout soupçon. "Je passe sous silence, écrit-il que les Apôtres ont plutôt mal connu que bien connu le vrai caractère du Roïaume du Messie".²⁰ Bayle rapporte que Jean Adam "ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de St. Augustin" et approuve son jugement en se disant du même avis dans le Commentaire Philosophique.²¹ Cet auteur tâcha également "de persuader que St. Paul outroit les choses par son tempérament trop vif" et Bayle commente cette appréciation. Il commence par citer un passage de Caussin où St. Paul et St. Augustin sont comparés à deux grandes mers qui vont et viennent d'un extrême à l'autre. "voilà cette roue, dit Bayle, qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons vu qu'un Ministre a comparé l'esprit prophétique" où Bayle déclarait: "il y a des gens d'une imagination si ardente, qu'ils ne raportent jamais, sans l'outrer,

¹⁸CPD., IV, 193d.

¹⁹Pellisson F, DHC. 6, 644c.

²⁰RQP., CI, 704cd.

²¹Adam (Jean), DHC.6, in corpus et remarque L note 28,78c.

ce qu'on leur a dit."²² Il se pourrait bien que St. Paul ait ainsi traité les idées que le St. Esprit lui communiquait.²³

Bayle s'attaque ensuite aux dogmes fondamentaux du christianisme. "Il n'y a, selon l'Écriture, qu'un bon principe, & cependant le mal moral & le mal physique se sont introduits dans le genre humain."²⁴ Or, "la manière dont le mal s'est introduit sous l'empire d'un souverain être infiniment bon, infiniment saint, infiniment puissant, est non seulement inexplicable, mais même incompréhensible".²⁵ Après avoir énuméré tous les fléaux naturels, de la peste aux éruptions volcaniques, Bayle s'écrie: "qui ne voit, combien tout cela est indigne de la sagesse de Dieu?"²⁶ Et après avoir démontré que Dieu, selon l'hypothèse chrétienne, est responsable du péché, il lance un défi au lecteur: "Accordez cela si vous pouvez avec la bonté qu'il doit avoir pour sa créature et avec l'amour infini qu'il doit avoir pour la sainteté".²⁷ Et cependant "il seroit plus contre la raison, que Dieu existast, et fust sujet à des fautes et à des foiblesses; qu'il ne le seroit que Dieu n'existast point du tout".²⁸ Donc l'hypothèse d'un Dieu bon et tout-puissant est incompatible avec l'existence du mal.

²²Adam E, DHC.6, 76d.

²³En fait Bayle discute ad hominem et montre que si l'on accepte une partie de la doctrine, il faut l'accepter in toto, car cela reviendrait à rejeter de l'Écriture tout ce que l'on voudrait comme n'étant pas inspiré, puisque rien ne distingue ce qui est inspiré de ce qui ne l'est pas.

²⁴Pauliciens E, DHC.1, 752c. ²⁵Ibid.

²⁶PD.II, CCXVI, 208 (24-26) ²⁷Pauliciens F, DHC.1, 757b.

²⁸PD.I, CXXIII, 322 (41-44).

La bonté de Dieu ne s'accorde pas avec la misère des hommes. Non seulement l'expérience nous confronte quotidiennement avec le mal, mais encore il semble que le mal moral surpasse manifestement le bien moral.²⁹ En outre, la prospérité des méchants incite au doute sur la Providence. Dans la remarque C de l'article "Rufin", Bayle se propose de montrer à quoi l'on s'expose quand on veut prouver le bien-fondé de la doctrine selon laquelle il y a une Providence qui gouverne les choses sagement et justement. Il démontre alors que l'on ne peut aboutir qu'à la conception d'un Dieu le plus tyrannique et le plus malin qu'il se puisse concevoir. Les arguments en faveur de la Providence sont bons pour les simples d'esprit: "servez-vous en ... auprès de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grans raisonneurs."³⁰ Et dans l'article "Xenophanes" il montre par un argument ad hominem que le mal triomphe du bien dans cette vie et dans l'autre. Il ne fait pas de doute que les maux dépassent de beaucoup les biens de cette vie.³¹ Car le mal surpasse le bien dans la nature de même que le bien considéré moralement.³³ Et comme la plupart des gens se perdent pour l'éternité, le démon remporte beaucoup plus de victoires que Jesus-Christ.³⁴

Dans la Réponse aux Questions d'un Provincial,³⁵ Bayle oppose dix-neuf maximes philosophiques aux doctrines chrétiennes.

²⁹cf. RQP., LXXV, 653b.

³⁰Rufin C, DHC.1, 981a.

³¹Xenophanes D, DHC.1, 1255

³²Xenophanes B, Ibid., 1252.

³³Xenophanes C, Ibid., 1253

³⁴Ibid.

Elles se résument à ceci: Dieu ne peut être à la fois bon, tout-puissant, et permettre le mal. Un Etre infiniment parfait et infiniment bon ne peut que vouloir le bonheur de ses créatures intelligentes et ne leur communiquerait rien qui puisse les rendre malheureuses, pas même un bienfait qu'il saurait que ses créatures utiliseraient pour leur malheur. Donc il ne leur donnerait un franc arbitre qu'en s'assurant qu'elles s'en serviraient toujours à propos - car il serait responsable du malheur qu'il leur apporterait. Si Dieu donne à l'homme les moyens de faire le mal en sachant qu'il s'en servira librement pour faire le mal, il est responsable et coupable. Il chercherait à ce que la vertu soit toujours pratiquée sans aucun mélange de vice; il ne s'agit pas de châtier le vice, mais de l'empêcher. Permettre le mal que l'on pourrait empêcher, c'est le vouloir. Si Dieu permet le mal, il est inexcusable puisqu'étant tout-puissant il peut éviter le mal physique aussi bien que le mal moral. Il est tout aussi responsable, qu'il arrive à ses fins par des moyens directs ou détournés, en employant une cause nécessaire ou une cause libre. Dieu ne fait même pas preuve de clémence en pardonnant à un tout petit nombre d'élus alors qu'il condamne la grande majorité, y compris "les enfans à la mammelle", et Bayle ajoute dans la remarque M de l'article Pauliciens: "ceux qui voudroient soumettre au jugement de la raison la conduite de la Providence de Dieu, par rapport à la permission du premier péché, perdroient infailliblement leur cause".³⁶

³⁶Pauliciens M, DHC.6, 635b.

C'est en vain que les Chrétiens ont cherché une solution à ce problème: "ils ont été obligés de recourir aux privilèges de la liberté de l'homme; mais plus on fait réflexion sur cette manière de denouer la difficulté, plus éprouve-t-on que les lumières naturelles de la Philosophie fournissent de quoi serrer et embrouiller davantage ce noeud gordien".³⁷ La liberté ne résouds rien, elle ne fait qu'embrouiller la difficulté.³⁸ De plus, "la preuve du franc arbitre, tirée de ce que nous sentons que notre âme est douée de liberté, n'a rien qui convainque".³⁹ Bayle s'attache à démontrer, par des raisons que Hume reprendra plus tard⁴⁰, que le sentiment de liberté que nous éprouvons n'est qu'une illusion:

"Ceux qui n'examinent pas à fond ce qui se passe en eux-mêmes se persuadent facilement qu'ils sont libres et que si leur volonté se porte au mal, c'est leur faute, c'est par un choix dont ils sont les maîtres. Ceux qui font un autre jugement sont les personnes qui ont étudié avec soin les ressorts & les circonstances de leurs actions, & qui ont bien réfléchi sur les progrès du mouvement de leur âme. Ces personnes-là pour l'ordinaire doutent de leur franc-arbitre, & viennent même jusqu'à se persuader que leur raison & leur esprit sont des esclaves, qui ne peuvent résister à la force qui les entraîne où ils ne voudroient pas aller."⁴¹

³⁷Pauliciens in corpus, DHC.6, 634

³⁸"De quelque côté qu'on se tourne, l'on ne peut faire servir le franc arbitre au denouement des difficultez sur l'origine et sur les suites du mal moral." RQP., CXLVI, 801a.

³⁹RQP., LXXX, 661c.

⁴⁰cf. Hume, A Treatise of Human Nature, Book II, part III, sections 2 and 3, et An Inquiry Concerning Human Understanding, section VIII, paragraph 72 note 1. "We feel, that our actions are subject to our will, on most occasions; and imagine we feel, that the will itself is subject to nothing." Bayle écrivait à Dubos le 13 décembre 1696: "il est certain que notre expérience de liberté n'est pas une bonne raison de croire que nous soyons libres!" (O.D.IV, 726a.).

⁴¹Helene Y, DHC.6, 708d.

Celui qui choisit sans détermination apparente agit "pour se flatter de l'agréable imagination qu'il est maître chez lui."⁴²

Bayle cite avec complaisance une répartie profane de Diagoras à qui on montrait, en faveur de la Providence, les ex voto des personnes réchappées d'un naufrage: "Je ne m'étonne pas, répondit-il, de voir les tableaux de ceux qui sont réchapez... mais qu'on ne s'avise pas de représenter nulle part ceux qui périssent sur mer."⁴³ Pour un exemple de la bonté de la Providence, on peut en trouver dix qui démontrent le contraire. Ce que le fidèle attribue à la providence parce qu'il a la foi ne peut convaincre un incroyant: "cela doit apprendre aux fidèles et aux Orthodoxes, qu'il ne faut point alleguer à toutes sortes d'incrédules les raisons que l'on emprunte du train ordinaire de la providence."⁴⁴ La prospérité des malhonnêtes gens porte au doute sur la Providence. Toutefois, à ceux qui voudraient lire dans le poème de Lucrèce la reconnaissance d'une certaine providence, qui s'acharnerait à chagriner les gens heureux, Bayle fait répondre Lucrèce: "Reprenez vos jetons, & calculez bien, vous trouverez que vos comptes n'étoient pas justes"⁴⁵ ce "je ne sai quoi" qui semble se plaire à abaisser les grandeurs humaines, à faire mourir jeunes les bons maris et vivre vieux les mauvais n'est qu'une illusion. Ce ne sont pas nécessairement les meilleurs qui meurent les premiers: pour un bon qui meurt et dont on garde

⁴²Buridan B, DHC.1, 700 c'est ce que Hume appellera "the fantastic desire of shewing liberty", Inquiry, VIII, 72 note.

⁴³Diagoras I, DHC.1, 966a ⁴⁴fin de la remarque I.

⁴⁵Lucrèce H, DHC.6, 212d.

le souvenir, dix mauvais périssent sans que nous y prêtions attention. L'imagination est frappée par ce qui vous touche, par ce qui va contre nos désirs, mais ne tient pas compte du reste. En somme, nous n'avons aucune preuve d'une providence, bénéfique ou maléfique. L'expérience ne nous en montre aucun signe.

Il n'est pas de doctrine qu'il n'attaque: l'immortalité de l'âme,⁴⁶ l'enfer,⁴⁷ mais parmi les dogmes qu'il a le plus combattus, ceux du péché originel et de la réprobation semblent lui avoir inspiré le plus de répugnance. Il ne le cache pas dans le Commentaire philosophique: c'est pour les profanes un grand scandale "qui leur fait haïr le Christianisme, & qui les empêche de se représenter Dieu sous l'idée d'un Etre bienfaisant & aimable à ses créatures; je parle de l'opinion qui damne tout l'Univers, depuis Adam jusques au jour du jugement, à la réserve d'une toute petite poignée d'hommes qui ont vécu dans la Judée avant le Messie & qui ont vécu dans une assez petite partie de la Religion Chrétienne du depuis".⁴⁸ De même dans la Continuation des Pensées Diverses Bayle relate la conduite de Radbod, roi des Frisons, qui sur le point de se faire baptiser demanda où étaient tous ses ancêtres. "Dans les enfers, lui répondit-on, car il n'y a point

⁴⁶Il cite les paroles de Pomponace: "les raisons naturelles ne peuvent point nous donner une certitude légitime de notre immortalité" (Pomponace B, DHC.6, 778c.) et combat le désaveu que l'auteur en fit devant l'Inquisition; car on ne peut selon lui savoir par démonstration que l'âme est immortelle; on ne peut que le croire comme un article de foi révélé dans l'Écriture. cf. la conclusion de la remarque E de l'article Bonfadius, DHC.6, 603d.

⁴⁷cf. RQP., LXXXVII, 671-674.

⁴⁸CPh.II, X, 439b.

de salut hors du Christianisme. - J'aime donc mieux, répliqua-t-il, me trouver dans les enfers avec le grand nombre qu'en Paradis avec la petite troupe des Chrétiens."⁴⁹

Il rapporte avec sympathie le récit d'un Japonais qui ne voulut jamais embrasser la religion romaine, ni la luthérienne, ni celle des calvinistes. Ce jeune homme, à qui Bayle reconnaît beaucoup d'esprit, rejeta le calvinisme parce qu'il trouva trop absurde le dogme de la prédestination. Bayle approuve sa démarche mais lui reproche d'avoir accepté l'Eglise Anglicane qui tolère le système des Arminiens, car "ni l'Arminianisme ni le Molinisme ne servent de rien à la solution des difficultez qui se rencontrent dans le Calvinisme".⁵⁰ Selon leur doctrine, Dieu est responsable de la perte de l'homme qu'il met dans des circonstances où il sait qu'il se perdra nécessairement. Que Dieu fasse pécher l'homme par voies détournées, ou directement, il n'en est pas moins coupable. Et Bayle d'ajouter qu'au Jardin d'Eden, Dieu aurait fort bien pu placer Adam dans des circonstances un peu moins défavorables.

Les dogmes des Protestants de la confession de Genève n'emportent pas plus son adhésion que ceux de leurs adversaires Molinistes. Avec celui du libre arbitre, le dogme de la prédestination absolue suit le chemin du mystère de la Trinité: "la raison n'y comprend rien et y voit des difficultez inexplicables".⁵¹ Pourquoi, demande Bayle, les Rationaux conservent-ils le mystère de la Trinité alors qu'ils veulent rejeter celui de la prédestina-

⁴⁹CPD., IV, 195a.

⁵⁰RQP., IIe part., CLVI, 830b.

⁵¹RQP., IIe part., CXXI, 767a.

tion absolue ? Car pour lui, l'un est aussi inexplicable que l'autre. Les Rationaux devraient les rejeter également par la raison, cette "faculté qui les distingue des bêtes"⁵² car ils ne peuvent que les croire "aveuglément & sans nul motif raisonnable" de même d'ailleurs que tous les autres dogmes. C'est pour cette raison que Bayle s'attaque aux Sociniens, car en n'acceptant que ceux qui satisfont leur entendement, ils acceptent encore trop - et en dérivent une certitude accrue par le fait qu'ils les considèrent en accord avec la lumière naturelle. S'il a lutté avec tant d'ardeur contre les théologiens rationaux, c'est qu'il voulait éviter de donner à la religion une base rationnelle. Il s'acharne à réfuter les faux syllogismes et les sophismes de cette catégorie de penseurs religieux qui prétendent apporter des preuves rationnelles et démonstratives de l'existence de Dieu ou de quelque dogme particulier. Il tient à dissocier radicalement la philosophie de la religion: "il faut nécessairement opter entre la philosophie et l'Evangile".⁵³

Le théologien réformé, lui, fera appel à la grâce pour résoudre ses difficultés. Mais avoir recours à la grâce, selon Bayle, c'est tomber de Charybde en Sylla⁵⁴ : Nous ne sommes guère plus avancés car les disputes subtiles et savantes sur la grâce ne nous éclairent point: "plus on en parlera, plus on les embrouillera, plus on donnera au lecteur sujet de dire, 'Fecistis probe, incertior sum multo quam dudum'. Quelcun a dit que les matières de la

⁵²Ibid.

⁵³Eclaircissement sur les Pyrrhoniens, DHC.6, 634.

⁵⁴cf. Jansenius G, DHC.1, 155a.

Grâce sont une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être auroit-il parlé plus juste s'il les avoit comparées au Far de Messine, où l'on est toujours en danger de tomber dans un écueil, quand on tâche d'en éviter un autre."⁵⁵ La grâce est une panacée universelle de laquelle chacun peut se recommander. Dès qu'un Chrétien ne peut répondre aux arguments d'un parti adverse, il pourra recourir à l'asile de la grâce: "le Papiste, le Socinien, l'Anabaptiste, le Quaker, l'Arminien, le Labadiste, répondra, quand il se verra pressé, j'avoue que les objets que j'embrasse ne sont pas d'une évidence convaincante, mais Dieu a eu la bonté de m'y diriger".⁵⁶ Ce n'est qu'après avoir admis l'impossibilité de reconnaître la grâce que cette dernière pourrait être utile, car nul ne pouvant prétendre en être indubitablement dépositaire, ne pourrait en son nom imposer ses croyances à son prochain. De cette façon la grâce de Dieu apporterait la paix parmi les hommes, ce qu'elle ne fait point.⁵⁷ Les effets de la grâce ne se font nullement sentir dans le monde. Elle n'est qu'un objet de disputes sans fin qui ne semble guère toucher un grand nombre d'individus, pour leur faire suivre ne fût-ce que "les devoirs généraux de l'équité & de l'humanité".⁵⁸

⁵⁵Jansenius G, DHC.1, 154d.

⁵⁶Préface au SCPH., 504b.

⁵⁷"Par-là la grâce produiroit ce qu'elle ne fait point, & ce qu'elle doit faire; elle nous serviroit de principe de concorde, & de tolérance charitable, au lieu qu'il n'y a point de controverses plus inextinguibles que celles à quoi elle a toujours fourni l'occasion". Préface au SCPH., 504b.

⁵⁸SCPH., II, 507d.

Après avoir critiqué les dogmes les uns après les autres, Bayle finit par jeter le discrédit sur les récits bibliques: ils sont à la fois invraisemblables et immoraux. L'article David est un prototype du genre, et probablement le mieux connu, mais Bayle ne rate jamais une occasion, en passant, d'ajouter une remarque ironique, ou désobligeante, à l'égard des personnages bibliques.⁵⁹ David fait cependant figure à part pour plusieurs raisons. D'abord à cause de l'importance du personnage et de l'estime dans laquelle il était tenu parmi les Calvinistes qui chantaient ses psaumes avec respect dans toutes les églises réformées, ensuite à cause des répercussions que l'article a eues sur le monde contemporain et jusqu'à la fin du siècle suivant, tant en Hollande qu'à l'étranger.⁶⁰

Bayle applique à la Bible les méthodes de la critique historique et met en évidence l'incohérence des récits. "Si une narration comme celle-ci se trouvoit dans Thucydide ou dans Tite-Live, tous les Critiques concluroient unanimement que les copistes

⁵⁹cf. DHC.1, articles Abel, Abimelech, Abraham, Adam, Cain, Elie, Eve, Lamech, Sara.

⁶⁰C'est l'article dont le Consistoire exigea le remaniement le plus complet. En France, le journal de Trévoux de juillet 1737 consacre un article à la réfutation de "la satire que Monsieur Bayle a faite des actions de ce saint Roy.". La même année parut un écrit anonyme "l'Apologie de David". C'est encore cet article qui inspira Voltaire dans la composition de sa "facétie antibibli-que", Saul, qu'il publia en 1763. En Angleterre, Patrick Delany, ecclésiastique irlandais, publie un Historical Account of the Life and Reign of David, afin de réfuter les critiques de Bayle, en 1740. Le Révérend Samuel Chandler, après avoir prêché en 1760 un sermon sur "The Man after God's own Heart" publie en 1766 une Critical History of the Life of David. En 1761, un pamphlet anonyme décrit The History of the Man after God's own Heart, dans le sens de l'article de Bayle qui fut réimprimé séparément en Angleterre la même année.

auroient transposé les pages, oublié quelque chose en un lieu, répété quelque chose dans un autre, ou inséré des morceaux postiches dans l'ouvrage de l'Auteur."⁶¹ Plus loin il sème de nouveau le doute sur l'authenticité d'un passage des Ecritures : les deux façons dont David n'a pas profité de l'occasion de tuer Saül lui semblent être deux versions différentes d'un même incident: "Si je voyais deux récits de cette nature ou dans Elie ou dans Maxime, je ne ferois pas difficulté de croire qu'il n'y auroit là qu'un fait, qui ayant été rapporté en deux manières auroit servi de sujet à deux articles, ou à deux chapitres... Je laisse à Mr Simon & à des critiques de sa volée à examiner s'il seroit possible que les livres historiques du Vieux Testament rapportassent deux fois la même chose. Il me semble que l'action des Ziphien rapportée dans le chap.23 du 1. livre de Samuel n'est point différente de celle qui est rapportée dans le chap.26 du même livre".⁶²

Non content de mentionner les causes de mettre en doute la véracité historique des faits relatés dans la Bible, il insiste sur les moeurs déplorables que l'on y dépeint: "son fils aîné viola sa propre soeur, & fut tué par l'un de ses frères à cause de cet inceste; l'Auteur de ce fratricide coucha avec les concubines

⁶¹David C, DHC.1, 924b. Il ajoute malicieusement: "Mais il faut bien se garder de pareils soupçons lorsqu'il s'agit de la Bible". D'une part Bayle laisse au lecteur le soin de découvrir pourquoi, comme il laissera un peu plus loin (fin de la remarque E) aux casuistes le soin de juger "si ces sentiments étoient dignes d'un véritable Israélite". D'autre part on peut se demander le cui bono de cette remarque, si elle ne s'applique pas à l'objet dont il traite.

⁶²David K, DHC.1, 930d.

de David. Quel scandale pour les bonnes âmes que de voir tant d'infâmies dans la famille ⁶³ de ce roi!"⁶⁴ David lui-même est décrit comme le plus grand pillard et voleur de grand chemin qui soit, un aventurier assassin, sans scrupule.⁶⁵ Si l'on peut, avec beaucoup de mauvaise foi, expliquer les crimes abominables de David, en prétextant qu'il était roi et agissait dans un état théocratique, ce n'est pas le cas d'Elie. Ce dernier n'avait aucun caractère dans l'Etat, aucune charge politique lorsqu'il fit massacrer les Prêtres de Bahal et se permit de faire assassiner 850 prophètes. On ne peut le disculper qu'en reconnaissant "qu'il reçut invisiblement de Dieu une mission extraordinaire et spéciale pour faire mourir ces Prophètes". Ce qui ne fait que rejeter la culpabilité du crime sur Dieu qui lui révéla "que c'étoient des réprouvés qu'aucune exhortation à la repentance ne toucheroit".⁶⁶ Bayle juge cependant qu'ils avaient agi selon leur conscience, qu'ils étaient sincères et qu'on ne pouvait par conséquent rien leur reprocher. Dieu est donc doublement responsable. Il s'agissait de réprouvés à qui il refusait sa grâce, et il ordonne à Elie de les exterminer. Comme David, Elie, prophète et massacreur, laisse dans l'esprit du lecteur une piètre image de ceux qui sont censés se faire les hérauts d'un Dieu infiniment bon.

Des multiples réflexions de Bayle sur la Bible se dégagent les grandes lignes suivantes: ou la Bible a été inspirée de Dieu,

⁶³ famille dont devait descendre le Christ selon la croyance assez répandue à cette époque.

⁶⁴ David F, DHC.1, 926c.

⁶⁵ cf. David D, DHC.1, 925.

⁶⁶ Elie B, DHC.1, 1027d.

ou elle ne l'a pas été. Si elle ne l'a pas été, c'est un recueil de fables au même titre que les poèmes d'Homère. Mais si elle le fut, c'est que Dieu a voulu transmettre à l'homme un certain message, sinon il ne se serait pas donné la peine d'inspirer qui que ce soit. S'il a inspiré les hommes qui ont écrit la Bible, il a voulu dire une chose bien précise. Mais puisqu'il y a plusieurs interprétations possibles, on se pose la question de savoir laquelle est la bonne. Très peu de gens diront le sens littéral, car il faudrait alors interpréter chaque expression selon son sens littéral, ce qui mènerait à des absurdités. Il faut donc choisir un sens allégorique, mais alors "rien ne nous arrêtera"⁶⁷ car le nombre des interprétations est pratiquement illimité. On pourrait alors être tenté de croire que toutes les interprétations sont légitimes, car pourquoi Dieu aurait-il laissé écrire son message de manière qu'il puisse être interprété de manières différentes ? Mais alors que penser de celles qui sont contradictoires ? On est en droit de se demander pourquoi Dieu révélerait sa parole aux hommes s'ils n'ont pas de moyen de savoir ce qu'elle signifie. Si pour différents passages nous devons utiliser des méthodes d'exégèse différentes, "contre toutes les règles du langage & de la raison"⁶⁸ nous n'avons plus besoin de la parole de Dieu. Nous trouverons tout aussi bien dans l'Alcoran de Mahomet ou les Dialogues de Platon les mystères que nous voudrions. Or, comme il y a un grand nombre de livres saints qui prétendent à la même autorité divine, auquel se vouer ? Car dès que l'on dispute avec

⁶⁷Cr. Gén., Lettre XXVIII, 134b

⁶⁸Ibid., 134d.

des gens qui n'admettent pas l'histoire de la Genèse, quel argument leur proposer ? "Ils ne se croient pas obligés de préférer cette hypothèse à celle de tous les autres peuples du monde, qui ont fait remonter beaucoup plus haut leur origine. Ils savent que l'érudition & l'esprit ont plus brillé parmi quelques uns de ces peuples que parmi les Juifs".⁶⁹ S'il faut se moquer de toutes les rêveries des Egyptiens, des Chinois et des Arcades, pourquoi leur préférer "l'opinion d'un petit peuple aussi obscur que les Juifs"?⁷⁰ Pourquoi l'hypothèse des Hébreux serait-elle mieux fondée que celle de toutes les autres nations, "parmi lesquelles il y en a de si savantes & de si polies".⁷¹

Après avoir ébranlé la confiance en l'inspiration divine de l'Écriture, Bayle rejette une à une les preuves de l'existence de Dieu. Il commence par s'attaquer à la preuve par le consentement universel, et comme elle semble à son époque fort enracinée, c'est à celle-là qu'il reviendra le plus souvent.⁷² Il la combat sur deux fronts. Tout d'abord, le consentement n'est pas universel. Bayle s'attache à démontrer qu'il y a eu et qu'il y a des Athées, d'où il conclut: "Il n'est donc point possible de donner une bonne preuve de cette proposition, tous les peuples de la terre ont toujours cru la Divinité."⁷³ Mais quand même le consentement serait universel, la preuve n'en serait pas plus valide car tout le monde peut se tromper.

⁶⁹RQP., XCIX, 699ab

⁷⁰Ibid., 699d.

⁷¹Ibid.

⁷²Il y consacre 28 chapitres dans la Continuation des Pensées Diverses (V à XXIII) et y revient dans la Réponse aux Questions d'un Provincial (XCV à CXII), sans compter les nombreuses réfutations éparpillées dans le Dictionnaire.

⁷³RQP., XCVI, 693a.

Tout d'abord il y a des athées⁷⁴, et ils se cachent. Il y a des gens qui "sont parvenus jusqu'à prononcer dans leur coeur que l'existence de Dieu est ou fausse, ou du moins problématique ... qui aiant aimé le repos, & n'ayant point voulu se commettre avec les théologiens, ou se priver des avantages que la réputation d'orthodoxe peut procurer, ni encourir les désavantages qui peuvent naître de la réputation d'Athée, n'ont découvert à personne, ou qu'à deux ou trois amis, les sentimens de leur coeur".⁷⁵

Cet état de choses ne date pas de la veille. Contre l'argument de Velleius Bayle cite Cotta qui "nomme quelques philosophes qui ont été Athées, et il conjecture que la peine de Protagoras, condamné au bannissement pour le simple doute de l'existence des Dieux, empêcha que plusieurs autres Athées ne déclarassent leur sentiment".⁷⁶

Donc le prétendu consentement universel est un mythe: il n'est point "à l'épreuve des lumières historiques".⁷⁷ En fait Bayle s'en prend aux opinions de ses contemporains qui nient l'évidence: "c'est un sentiment fort commun parmi les théologiens, & surtout parmi les Protestans, qu'il n'y a jamais eu, & qu'il ne peut point y avoir

⁷⁴Diagoras, par exemple: "Ce fut l'un des plus francs & des plus déterminés Athées du monde: il n'usa point d'équivoques, ni d'aucun patelinage; il nia tout court qu'il y eût des Dieux ... Diagoras a eu la réputation d'Athée, parce qu'il rejetoit absolument & sans nulle restriction l'existence de la divinité". Diagoras in corpus, DHC.1, 963 et rem. M., 966d. Et il insiste: "ce n'est point un cas métaphysique, que de supposer que des Philosophes, après avoir examiné la doctrine de la nature de Dieu, soient devenus Naturalistes ou Athées: c'est un fait certain et incontestable." RQP., 3e partie, IX, 918d.

⁷⁵CPD., XXXII, 239d - 40a.

⁷⁶CPD., VI, 196b.

⁷⁷Ibid., 197c.

d'Athées spéculatifs... on aime mieux s'inscrire en faux contre toutes les relations qui assûrent qu'il s'est trouvé des nations Athées dans le Nouveau Monde, que de souffrir qu'un Socinien se prévaille de cela contre le dogme de l'idée innée de Dieu, empreinte comme un caractère indélébile dans le coeur de l'homme!"⁷⁸

De toute façon, la multitude d'approbateurs n'est pas une marque de vérité. En fait, "la vérité perdrait hautement sa cause, si elle étoit décidée à la pluralité des voix".⁷⁹ "on découvre tous les jours mille beveues dans les opinions les plus générales".⁸⁰ "la justice, la raison, & la prudence sont du côté du petit nombre en cent occasions, & tel qui est seul de son avis opine plus sagement que tout le reste de la compagnie".⁸¹ Rien n'oblige à se soumettre à l'autorité du grand nombre, car elle est loin de nous garantir de l'erreur. "le jugement de la multitude n'est point le plus sûr"⁸² l'autorité populaire du grand nombre est principalement faible par rapport aux vérités historiques ou dogmatiques.⁸³ Bien au contraire, le peuple est surtout

⁷⁸Avertissement à la CPD., 189d-190a. Bayle offre ici un démenti à l'affirmation de Mme Labrousse selon laquelle un athée au XVIIe siècle serait "un anachronisme assez grossier" (Bayle et l'instrument critique, p. 57). Bayle insiste sur le fait que c'est une manie protestante que de vouloir nier à tout prix l'existence des athées. En outre, c'est bien "dans leur coeur" que les athées ressentent la fausseté ou du moins l'incertitude de l'existence de Dieu. cf. infra, pp.129-152 les opinions de Feuerbach, Deschamps et Schoell pour qui Bayle serait resté un protestant de coeur.

⁷⁹CPD., IV, 193d.

⁸⁰PD.I, XLV, 129 (35-36)

⁸¹CPD., IV, 195a

⁸²CPD,X,201d.

⁸³cf. CPD., XII

entêté "pour les fables à l'égard de la Religion".⁸⁴ Par le consentement général on pourrait hautement justifier l'esprit de superstition. "il est si commun & si général par toute la terre, que même les peuples qui n'ont aucune idée de divinité sont superstitieux".⁸⁵ La religion établie n'est pas nécessairement la vraie, ce que Bayle démontre par un argument ad hominem : les deux vers de Prudence qu'il cite⁸⁶ d'après lesquels nous devons respecter les lois de nos pères, la voix de la minorité le cédant au grand nombre, ne pourraient être employés que contre les Païens "qui étoient réduits au petit pied", car "sa raison n'eût rien valu au tems des Apôtres: elle étoit alors favorable à la religion Païenne".⁸⁷

Après cette longue réfutation détaillée de la preuve par le consentement universel, Bayle proclame qu'il ne faut pas se scandaliser de sa franchise, car pour une preuve de perdue, dix de retrouvées : "la lumière naturelle nous fournit tant de fortes preuves de l'existence de Dieu, qu'on n'a rien à craindre de ce qu'on avoueroit de bonne foi, que parmi les argumens que les écrivains emploient pour établir cette existence, il s'en rencontre quelcun qui n'est pas démonstratif... Il nous en reste assez d'autres."⁸⁸ On voudrait bien savoir quelles sont ces

⁸⁴CPD., XII, note marginale p.205d. ⁸⁵CPD., XXXII, 236a.

⁸⁶Servemus leges patrias: infirma minoris
Vox cedat numeri, parvaque in parte silesca.

⁸⁷CPD., XII, 206a.

⁸⁸CPD., XXXIII, 236b,c.

preuves fournies par la lumière naturelle. Bayle ne semble pas les avoir dévoilées à ses lecteurs. Les critiques en ont en vain cherché une. Alors que E.D. James déclare: "He did indeed reject the argument from universal consent, but consistently maintained the validity of the argument from design"⁸⁹, H.T. Mason répond: "Bayle, it is true, appears consistently to uphold the proof of God's existence by the argument from design; but this consoling conclusion is, for him, nullified by the fact of evil".⁹⁰ C'est la tactique constante de Bayle: un argument annule l'autre. Ce qu'il concède à la prudence en un endroit, il le détruit en un autre.

Bayle nous met en outre en garde contre les "révélations" et les "prophètes". Il est dangereux de quitter les règles de la prudence pour suivre aveuglément "la voye des révélations", à laquelle nous ne devons pas trop nous fier, parce qu'assez souvent elles sont fausses, et que quand même elles seraient vraies, nous ne sommes pas obligés de les croire sans en avoir des preuves invincibles. Or le sentiment de la conscience ne possède pas ce caractère. Dieu n'est pas connu par une idée innée qui serait une sorte d'instinct naturel.⁹¹ En dernière

⁸⁹E.D. James, "Scepticism and Fideism in Bayle's Dictionnaire", French Studies, XVI, No. 4 (October 1962), p. 318.

⁹⁰H.T. Mason, "Pierre Bayle's Religious Views", French Studies, XVII, No. 3 (July 1963) p. 216 note 1. E. Cassirer constatait déjà trente ans plus tôt: "Von ihr [einer teleologischen Gesamtdeutung der Geschichte] wird er [Bayle] schon durch seinen tiefen Pessimismus Zurückgehalten, der in der Geschichte nirgends einen zusammenhängenden Plan, ein sinnvoll-geordnetes Ganze zu entdecken vermag." op. cit., V, 1, p. 273.

⁹¹cf. CPD., XXIV, 221d.

analyse aucune preuve de l'existence de Dieu ne reçoit son assentiment. Pas plus celle de Descartes⁹² que celle de St. Thomas⁹³: ce ne sont que des paralogismes.⁹⁴

En fait, nous avons les croyances de l'endroit où nous sommes nés. Il ne faut pas leur chercher d'autres raisons. C'est à l'éducation seule que nous devons d'être plutôt d'une religion que d'une autre "car si nous étions nez à la Chine, nous serions tous Chinois, & si les Chinois étoient nez en Angleterre, ils seroient tous Chrétiens, & si l'on envoioit dans une île inhabitée un homme et une femme fortement persuadez, comme d'un dogme nécessaire à salut, que dans le ciel le tout n'est pas plus grand que la partie, au bout de deux ou trois cens ans ce seroit un article de Foi dans la Religion de tout le país".⁹⁵ Les pères instruisent leurs enfants à leur mode, et leur donnent un pli qu'ils croient devoir conserver toute leur vie. L'éducation imprime une religion dans l'esprit avant qu'on ait pu raisonner⁹⁶: "les passions et les habitudes de l'enfance, les prejugez de l'éducation, s'emparent de nous, avant que nous alons le tems de savoir ce que c'est que nous laissons entrer dans notre esprit."⁹⁷ On persévère dans ses croyances "par l'impression trop forte qu'elles ont faite sur nous, en conséquence de l'éducation et de

⁹²cf., Zarabella G, DHC.6, 530a.

⁹³Ibid., 530b.

⁹⁴cf. CPD., XXXIII, 237a.

⁹⁵CPh., II, X, 440b.

⁹⁶Bayle ne cesse de répéter: "on a été persuadé avant l'âge d'examiner, & l'on continue à l'être ordinairement parlant sans examiner". CPD., XX, 215a.

⁹⁷CPh.II, X, 436d.

L'accoûtumance⁹⁸. Un Athénien, à qui on demanderait s'il avait bien examiné tous les articles de foi dont il fait profession répondrait: "Qui, moi? Point du tout: j'ai été persuadé avant l'âge de raison, et je m'y suis confirmé de plus en plus, en considérant que c'étoit la foi de toute la ville. Je ne me suis jamais avisé de me demander à moi-même, si une religion qui de tems immémorial a fleuri dans notre patrie, pouvait être fautive. La sage antiquité n'a rien fait sans raison. L'autorité de nos ancêtres m'a tenu lieu de preuves".⁹⁹ Cette remarque ne se limite pas au paganisme, mais s'applique à la religion en général, sans en exclure la religion chrétienne, car si les enfants sont persuadés, c'est le résultat perpétuel de l'éducation, quel que puisse être le catéchisme national.^{99A} La religion réformée ne fait pas exception: "Il n'est pas étonnant que les Calvinistes sentent les remors de la conscience quoi qu'ils soient persuadez qu'ils n'ont pas la force de ne pas pécher; car on leur enseigne qu'une impuissance morale qui est la peine du péché ne disculpe pas."¹⁰⁰ Les sentiments religieux, le remords même, proviennent donc des préjugés de l'éducation. L'éducation seule inspire la persuasion d'une religion¹⁰¹: "le Juif qui est si opiniâtre dans ses erreurs, seroit un Chrétien à brûler, si à l'âge de deux ans on l'eût ôté à son père, pour le faire elever par de bons & zéléz Chrétiens".¹⁰² C'est pareillement la force impérieuse de l'éducation qui a persuadé les vérités salutaires aux fidèles.¹⁰³ Bayle

⁹⁸SCPh., XIV, 525c.

⁹⁹RQP., XCVIII, 697d.

^{99A}CPD., XV, 208a

¹⁰⁰RQP., CXXXIX, 782c.

¹⁰¹cf. SCPh., XV, 526b note marginale.

¹⁰²SCPh., XIV, 526a.

¹⁰³Ibid., XIII, 525a.

décrit ainsi le procédé par lequel les préjugés sont inculqués:

Dans les lieux où il y a 2. religions qui disputent le terrain, le principal soin des pères & mères est d'apprendre de bonne heure à leurs enfans, que Dieu leur a fait une grâce qu'il a refusée à une infinité d'autres enfans; c'est qu'il les a fait naître dans la vraie religion. Ils les accoûtument à remercier Dieu, soir et matin, de cette faveur particulière, & à lui demander ardemment de ne point permettre, que ce sacré dépôt de la vérité leur soit enlevé par les ruses du Démon, & les artifices du monde ... La suite naturelle de cela, & presque infallible, est que les enfans parvenus à l'âge d'homme, soient convaincus de la vérité de leur religion. ¹⁰⁴

Bayle a dû connaître cela de près au Carla, comme en témoigne sa lettre à Pinson dans laquelle il fait le récit de sa reconversion: "Je demeurai à Toulouse pendant dix-huit mois, après quoi les premières impressions de l'éducation ayant regagné le dessus, je me crus obligé de rentrer dans la religion où j'étois né..."¹⁰⁵ Il est à noter que Bayle ne parle pas de conviction mais des "impressions de l'éducation". Lorsqu'on a été persuadé de quelque dogme dans son enfance, on le croirait toute sa vie, si on n'était désabusé une fois devenu grand, ou si on voyait que ces choses fussent l'opinion commune en matière de foi.¹⁰⁶ L'éducation produit des préjugés si tenaces qu'une fois enracinés, ils ne sont que très rarement mis en question: "on peut mettre en fait que de quinze mille enfans, il n'y en a peut-être pas deux qui à l'âge de quinze ou seize ans, révoquent en doute aucun des articles du Symbole des Apôtres, ou aucun point du Cathéchisme qui leur ait été enseigné... ils croient tout ce qui leur a été

¹⁰⁴Ibid., XVI, 530a.

¹⁰⁵lettre de Bayle à Mr Pinson, 1693, citée par Des Maizeaux, op. cit., XVIII, note A.

¹⁰⁶cf. Junon DD, DHC.6, 900c.

apris sur la Religion".¹⁰⁷ Notons qu'il ne s'agit plus des superstitions des Athéniens, mais du symbole des Apôtres, qui ne subit pas un sort différent de celui des contes de la fée Urgande.¹⁰⁸ Les croyances protestantes n'occupent pas une place privilégiée: Les enfants embrassent avec chaleur les dogmes religieux, "les uns selon Rome, les autres selon Genève"¹⁰⁹ sur l'autorité "d'une simple femmelette, d'un petit Maître d'Ecole, ou tout au plus d'un Curé ou d'un Ministre de Village; (car voilà où se réduit toute analyse de leur Foi".¹¹⁰ Bayle ne saurait l'affirmer plus clairement: les croyances protestantes ne sont pas mieux fondées que les autres.

Après avoir ainsi montré en maints endroits que les croyances dépendent uniquement des préjugés de l'éducation, Bayle insiste sur le fait que la Bible n'est pas plus fondée que l'Alcoran, et que la foi en les vérités révélées de l'Ecriture sainte repose sur la même adhésion irréfléchie du jeune âge, maintenue par les habitudes et les coutumes de la société ambiante:

"Les enfans n'ont point de motif de Foi qui dépende des objets mêmes; car ceux qui croient l'Evangile croiroient aussi-bien l'Alcoran & les aventures d'Amadis, si on les leur avoit proposés en la même manière... et il est bien apparent que de cent hommes qui vivent âge d'homme, il y en a plus de quatre-vingt qui meurent sans autre appui de leur Foi que l'opinion préconçue de la capacité et sincérité de leurs instructeurs".¹¹¹

¹⁰⁷RQP., IVe part., XVII, 1054a ¹⁰⁸cf. Junon DD, DHC.6, 900c

¹⁰⁹SCPh., XVI, 528b

¹¹⁰Ibid.

¹¹¹SCPh., préface 504c.

En effet, la Bible n'a rien d'évident, rien qui prouve qu'elle ait été révélée. Les Turcs trouvent la Bible pleine de contradiction. Le Chrétien n'accepte pas ses objections mais en aperçoit beaucoup contre l'Alcoran "Tant est grande la force des préjugés!".¹¹² La conviction en matière de foi dépend de ce qu'on a fait croire aux fidèles dans leur enfance, et non d'une grâce du Saint-Esprit. C'est ce que Bayle déclare sans détour dans le chapitre XXIII du Supplément du Commentaire Philosophique: "Enfin je dis que, tous ceux qui sont élevés dès l'enfance à un certain catéchisme, Juif, Païen, Mahométan, Romain, Luthérien, Calviniste, Arminien, Socinien, en étant fort bien persuadés à un certain âge, & presque toute leur vie, il est contre le bon sens de recourir à un principe spirituel & surnaturel pour la simple persuasion, de quelque Religion que ce soit".¹¹³

Avec l'éducation, l'intérêt joue un grand rôle en matière de religion: "on s'y attache par des motifs d'intérêt, pour la félicité temporelle, & pour la félicité éternelle".¹¹⁴ Comme c'est de l'intérêt des avocats qu'il y ait des procès, et des médecins qu'il y ait des maladies, c'est de l'intérêt du clergé que le peuple ne devienne "tiède dans sa religion".¹¹⁵ Les magistrats¹¹⁶ et les prêtres¹¹⁷ s'entendent pour empêcher la propagation de l'athéisme car il en va de leur intérêt.¹¹⁸ Les fidèles aussi y trouvent leur compte: "En général l'Eglise est une très

¹¹²Mahomet DD, DHC.6, 267a.

¹¹³Ibid., 544a.

¹¹⁴CPD., VI, 197a.

¹¹⁵PD.I, CIX, 295(57)

¹¹⁶cf. PD.I, chap. CVIII

¹¹⁷Ibid., CVIX

¹¹⁸Ibid., CXI, 299 (36-40)

bonne mère, elle nourrit grassement ses serviteurs; ils y trouvent de quoi se faire vénérer et de quoi se faire craindre. Elle fait subsister beaucoup d'ouvriers, & il y va tant de leur intérêt qu'elle se maintienne, qu'en un besoin ils imiteroient ceux qui décidèrent par des cris horribles 'grande est la Diane des Ephesiens'". 119

Aux yeux de Bayle, la religion qui n'est souvent que superstition sous le masque de la piété, doit passer pour beaucoup plus pernicieuse que l'athéisme "car elle peut pousser au crime non seulement sans laisser aucun remors, mais aussi en persuadant que l'on obéit à Dieu, de sorte qu'elle fait franchir toutes les barrières de la Raison & les sentimens naturels de l'honnêteté opposeroient aux passions".¹²⁰ Tandis que l'athéisme ne mène pas nécessairement à la corruption, la religion non seulement n'est pas une garantie de bonnes moeurs mais, par le fanatisme et l'intolérance, elle pervertit. Car la religion, qui devrait être un principe de concorde, est en fait un principe de querelle, et un levain qui aigrit, et qui foment l'antipathie: "y a-t-il rien qui rende l'homme plus farouche, plus impitoyable, & plus loup à une autre homme, que le faux zele qu'il conçoit contre une autre Religion; & ce zele ne suffit-il pas pour faire faire mille malhonnêtetés, à des gens qui auroient été sans cela les plus honnêtes du monde?"¹²¹ En effet, "il n'y a pas de ravages que

¹¹⁹CPD., XIX, 211cd.

¹²⁰Avertissement à la Continuation des P.D., 190bc.

¹²¹NRL. Déc. 1685 art.III, 430d.

la Superstition ne commette dans le coeur & dans l'esprit".¹²²
 "où en seroit-on aujourd'hui, si les peuples et les armées se
 laissent plutôt conduire par des gens à révélation, que par
 les lumières des Magistrats & des Généraux d'armée?"¹²³

La religion chrétienne n'est pas moins nuisible, au con-
 traire, "il n'y a point de nations plus belliqueuses, que cel-
 les qui font profession du christianisme".¹²⁴ Elle se rend in-
 désirable et n'est qu'un facteur de troubles. Bayle insiste
 dans la remarque A de l'article "Pauliciens" sur ce qu'il avait
 déjà dit dans les remarques O et AA de l'article "Mahomet", à sa-
 voir "que les chrétiens ont été infiniment plus cruels que les
 Sectateurs de Mahomet, contre ceux qui n'étoient pas de leur
 Religion".¹²⁵ Les chrétiens représentent une véritable menace à
 la paix: "ce n'est pas d'hier, ni d'aujourd'hui, que le dogme de
 la contrainte s'est répandu sur toute la face du Christianisme,
 hormis ces petits recoins dont j'ai parlé;¹²⁶ c'est depuis que
 les Chrétiens jouissent de la puissance du glaive."¹²⁷ Les Pro-
 testants ne sont pas exclus. Bayle vient d'énumérer longuement
 les actes d'intolérance dont ils se rendent coupables.¹²⁸

¹²²Avertissement CPD., 190c. Ceci par contraste avec l'a-
 théisme, dans cette équivoque constante entre superstition et re-
 ligion maintenue à travers les Pensées Diverses et la Continuation
des Pensées Diverses.

¹²³Ibid., 190bc.

¹²⁴PD.II, CXLI, p.21 (14-15).

¹²⁵Pauliciens A, DHC.1, 751b.

¹²⁶ceux précisément qui ne sont pas tolérés: les Anabaptistes,
 les Sociniens et les Arminiens.

¹²⁷SCPh., XXIX, 554c

¹²⁸Ibid., 554 ab.

La conclusion que Bayle tire de tout cela, c'est que le spectacle de l'intolérance et de toutes les atrocités commises au nom de la religion mène à l'athéisme: "les persécutions, les galeres, et les gibbets, et généralement toutes les violences que l'on emploie en faveur de la bonne religion, ne sont qu'un emportement criminel, que Dieu n'a garde de bénir. 'Fallit te incautum pietas tua', peut-on dire à quiconque est frappé d'un zele si monstrueux, et si propre à confirmer dans l'Athéisme ceux qui se moquent de la Religion en général, avec leur "Tantum Relligio protuit suadere malorum".¹²⁹ Il s'écriera plus tard: "qui doute que ce scandale ne puisse faire douter quelques gens".¹³⁰ Bayle ne serait-il pas parmi eux ?

Bayle s'attaque à la religion en général: les protestants sont également malmenés. Tout d'abord il ne défend pas la religion réformée, mais la liberté de conscience, y compris celle de l'athée. Ce n'est pas tant la persécution des réformés qu'il condamne dans Ce que C'est que la France toute Catholique, mais la persécution en elle-même. Ce que Bayle réclame, ce n'est pas la tolérance ecclésiastique, dont il n'a que faire, - peu lui importe en effet d'appartenir à telle ou telle congrégation - mais la tolérance civile. Ce qui importe c'est de réduire à néant l'intervention du pouvoir séculier. La juridiction de l'Eglise doit s'arrêter aux matières de foi, sans avoir le pouvoir d'imposer rites ou croyances. Bayle n'écrit pas dans le style des contro-

¹²⁹PD. II, CCXXVI, 266 (14-20)

¹³⁰SCPPh., XXIX, 555d.

verses de parti¹³¹ car rien ne ressemble moins à des pamphlets calvinistes que ses in-folio. La leçon qu'il tire de la révocation de l'Edit de Nantes n'est pas si favorable aux réformés qu'aux libertins. Bayle s'étonne qu'il n'y ait pas davantage d'esprits forts, "vu les ravages que la religion produit dans le monde, et l'extinction qu'elle amène par des conséquences presque inévitables de toute vertu."¹³² Quel triomphe pour les impies et les incroyants s'écriera-t-il dans la France toute Catholique¹³³: "les divisions des chrétiens et la conduite qu'ils tiennent les uns contre les autres, après avoir formé plusieurs Sectes, sont très-propres à inspirer du dégoût et de l'incrédulité pour l'Evangile".¹³⁴

Lorsque Bayle critique le Christianisme, il est loin de se limiter aux catholiques romains, les réformés y ont leur part. C'est surtout leur intolérance qui attire ses foudres. C'est sur une condamnation de l'intolérance protestante qu'il achève le Supplément du Commentaire Philosophique. Les Réformateurs ne se sont pas fondés sur le principe de l'intolérance légitime que Bayle limite à des raisons de sécurité de l'Etat, puisqu'ils n'ont pas toléré davantage les sectes qui tolèrent, "car pour ne rien dire de ce qui fut exploité en divers lieux contre les Anabaptistes,

¹³¹cf. E. Labrousse: "il est possible que l'effort de Bayle s'inscrive dans une perspective non pas de polémique antichrétienne, mais de controverse inter-confessionnelle". Pierre Bayle et l'instrument critique, p. 59. J. Devolvé, au contraire, voit dans La France toute Catholique un parti pris "de généraliser contre la religion chrétienne les attaques dirigées contre la romaine et de faire triompher le déisme et l'impiété"., op. cit., p. 78.

¹³²CPh., préface, p. 366c.

¹³³cf. pp. 346d-47a.

¹³⁴La France toute Catholique, O.D.II, 338a.

il est notoire à tout le monde que Servet fut puni de mort à Genève; Valentin Gentilis emprisonné au même lieu, & puis chassé, & enfin décapité à Berne; Ochin & Lascus rudement chassés en plein hiver de Geneve...".¹³⁵ Sa dernière phrase est un reproche aux magistrats de la religion réformée: "ce que je blâme... c'est que non contents d'établir la sûreté... ils abolissoient tout autre culte, & soumettoient à des peines ceux qui ne pouvoient en conscience abandonner la Religion de leurs pères, ou se conformer au plan de Réformation qui avoit été approuvé par les souverains."¹³⁶ Ceux qui justifient le supplice de Servet "s'abusent en cela bien lourdement".¹³⁷ Bayle le regarde comme "une tache hideuse des premiers tems de notre Réformation".¹³⁸

Sa correspondance révèle son inquiétude aussi bien que son dépit à l'égard de l'intolérance des protestants. Il écrivait en décembre 1691 à Silvestre: "Dieu nous garde de l'Inquisition Protestante: elle seroit dans cinq ou six ans si terrible, que l'on soupireroit après la Romaine comme après un bien".¹³⁹ Et l'année suivante, c'est avec un accent de dégoût qu'il écrivait à Naudis: "vous serez cent fois meilleur Réformé si vous ne voyez nôtre Religion qu'où elle est persécutée: vous seriez scandalisé si vous la voyiez où elle domine".¹⁴⁰ Dès qu'une Eglise n'a plus besoin de tolérance pour elle-même, elle s'empresse de la refuser catégoriquement aux autres. Bayle sait bien que les Protestants

¹³⁵SCPh., XXXI, 560c.

¹³⁶fin du SCPh., 560d.

¹³⁷CPh. II, VII, 421ab.

¹³⁸CPh. II, V, 415a.

¹³⁹Lettre CXXXII à Mr Silvestre - A Rotterdam le 17. Décembre 1691, O.D. IV, 667b.

¹⁴⁰Lettre à Naudis du 28 décembre 1692 citée par Des Maizeaux, DHC.6, LXIX.

ne font pas exception. Il ne cesse de déplorer que les Réformés se servent contre leurs schismatiques des mêmes arguments que les Catholiques contre eux. Il remarquait déjà dans les Pensées Diverses que le principe de nous contenter de la sagesse de nos pères "a tant de proportion avec les idées populaires, que l'on y vient tôt ou tard. Les Catholiques qui ne l'ont pas voulu admettre, quand les Payens s'en sont servis contre la Religion chrétienne, n'ont pas laissé de s'en servir contre les Novateurs; et c'est aujourd'hui l'un de nos plus forts argumens contre les prétendus-Réformés. Ils s'en moquent, mais il y viendront un jour, et s'en serviront contre tous leurs schismatiques. Peut-être même qu'ils l'ont déjà fait".¹⁴¹ Toute religion, tôt ou tard, cherche à s'établir sur la tradition pour conserver son statut. Bayle suppose que si on avait demandé aux ministres protestants ce qu'ils pensaient de la conduite d'un souverain qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumières de leur conscience, pendant que les Edits de persécution pleuvaient sur leur parti, ils auraient répondu qu'elle est très injuste. Et cependant, "dès qu'ils se sont vus en d'autres pays, ils ont prononcé anathême sur ceux qui condamnent l'usage des loix pénales contre les errans".¹⁴²

¹⁴¹PD.I, CXXVII, 332-33 (85-93). M. Rex remarque: "Bayle meant every syllable [of these last words] ". Nous sommes d'accord avec lui que ces mots révèlent "a potentially explosive tension in Bayle". Mais M. Rex s'efforce trop vite de noyer ces explosifs en cherchant dans cette accusation une défense du calvinisme. Il s'agit bien, en l'occurrence, d'une attaque des "very foundations of religion": tôt ou tard elles y succombent toutes. Bayle n'oublie pas de rappeler que les Calvinistes utilisent contre les Sociniens les mêmes arguments que les Catholiques contre les Calvinistes. cf. CPh.II, X, 439d-440a.

¹⁴²Augustin H, DHC.1, 417d.

Et Bayle conclut par une remarque lourde de sens: "Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines;¹⁴³ il y a bien à moraliser là-dessus".¹⁴⁴ De nouveau dans l'article "Bèze" il s'insurge contre le dogme de puniendis haereticis, où il objecte ad hominem que la maxime peut se retourner contre son auteur dès qu'il n'est plus de la religion dominante.

En ce qui concerne "les Protestans qui ne donnent point liberté de conscience aux autres Sectes"¹⁴⁵ Bayle est de l'opinion qu'ils font "une chose sans droit et raison" et qu'ils "excèdent manifestement leur pouvoir".¹⁴⁶ La seule exception, comme pour Locke, est lorsque les religions ordonnent des pratiques qui troublent l'ordre public, telles que le vol, le meurtre, le parjure, etc... Mais elles sont alors punies en tant que dangers pour la sûreté publique, et non persécutées en tant que croyances religieuses. Si elles ne prêchent rien de socialement dangereux, qui ne porte atteinte à la sécurité des citoyens dans leur vie et leurs biens, "je ne pense pas, dit-il, qu'on ait aucun droit de la vexer, sous prétexte qu'elle n'obéirait pas en particulier à une certaine loi que l'on ferait de croire certaines choses, & de servir Dieu selon certains rites".¹⁴⁷ La doctrine calviniste n'occupe pour Bayle aucune place privilégiée. Elle n'est pas mieux fondée et ne possède aucun caractère de vérité qui ferait défaut aux autres. Par conséquent les ministres, théologiens, et

¹⁴³ à rapprocher du CPh. I, VI, 384d. cité infra p.122.

¹⁴⁴ Augustin H, DHC.1, 417 d. ¹⁴⁵ CPh.II, V, 411d.

¹⁴⁶ CPh.II, V, 412a.

¹⁴⁷ CPh. II, V, 412b.

magistrats doivent se contenter de ce que les gens obéissent aux lois municipales et politiques, sans les obliger à se conformer à la doctrine réformée. "Voilà pour ce qui regarde les doctrines que les Protestans considèrent simplement comme fausses; cette fausseté ne leur donne point le droit de maltraiter leurs sujets".¹⁴⁸

Si Bayle se rattache à une tradition protestante qui préconise la tolérance et la réalisation d'une paix chrétienne, il la dépasse et se fonde sur de toutes autres raisons. Certes Jurieu, suivant Daillé, apporte des arguments en faveur de la conscience errante¹⁴⁹, mais il en limite l'application à son cas bien particulier, - en l'occurrence la controverse concernant l'Eucharistie - se gardant bien de généraliser, et ne réclamant la tolérance que pour les gens de son parti. Bayle au contraire entend étendre l'argument à la tolérance universelle que Jurieu attaquera avec véhémence. Alors que Jurieu refuse avec passion les conséquences logiques de ses propres arguments, Bayle pousse le raisonnement délibérément à l'extrême. Bayle se saisit d'une argumentation qu'il trouve en embryon dans la tradition protestante, mais en déduit des conséquences que les Calvinistes refusent d'accepter.¹⁵⁰ Il utilise les concepts du calvinisme traditionnel,

¹⁴⁸ CPh. II, V, 412b.

¹⁴⁹ cf. Rex, op.cit., p. 150

¹⁵⁰ cf. Devolvé: "... bien qu'il s'applique fort ingénieusement à donner à ses doctrines une forme religieuse acceptable, la pente de son esprit le conduit où les réformés ne peuvent le suivre, sous peine de renoncer à l'essence même de la religion". op. cit., p. 83

mais les sort de leur contexte théologique et sectaire pour en universaliser la portée. Il s'en sert dans un domaine où les orthodoxes leur refusent toute application. Entre ses mains, ils deviennent méconnaissables. Dans le Commentaire Philosophique, il détrône la théologie pour y substituer la philosophie,¹⁵¹ une démarche que Descartes n'avait pas osé entreprendre.¹⁵² Si des Calvinistes d'une piété incontestable avaient utilisé des arguments semblables aux arguments "sceptiques" que Bayle développe dans le Commentaire Philosophique, il faut bien constater qu'ils étaient d'un ton bien différent.¹⁵³ Il y a d'une part les idées, les arguments, les faits, et d'autre part, la façon de les présenter. La même idée, le même argument, voire le même fait, présentés d'une manière différente, peuvent avoir une interprétation opposée. Or, chez Bayle, ce qui compte, c'est précisément la manière de présenter les dogmes, les problèmes qu'il soulève et leur solution. Le ton, le choix des détails, leur présentation peuvent inciter le lecteur à la vénération ou au mépris. La personnalité de David, saint homme "selon le coeur de Dieu" et auteur de terribles crimes, laissera une toute autre image dans l'esprit du lecteur selon qu'elle sera présentée à la manière d'un pasteur

¹⁵¹"Qu'on ne dise donc plus que la Théologie est une Reine dont la Philosophie n'est que la servante, car les Théologiens eux-mêmes témoignent par leur conduite, qu'ils regardent la Philosophie comme la Reine et la Théologie comme la servante". CPh.I, I, 368b.

¹⁵² cf. le Discours de la Méthode, Première partie. "Je révérais notre théologie... je n'eusse osé les [les vérités révélées] soumettre à la faiblesse de mes raisonnements..." p.130.

¹⁵³ cf. W. Rex, op. cit., pp. 182-83.

orthodoxe ou à la manière du Dictionnaire.¹⁵⁴ Les Jésuites aussi bien que les ministres protestants l'ont si bien compris qu'ils réfutaient encore l'article de Bayle soixante dix ans plus tard.¹⁵⁵ Comme l'explique Cornélia Serrurier, un pasteur se sert de la théorie de l'incompatibilité de la foi et de la raison pour la glorification de Dieu, pour repousser le doute, pour convertir au royaume de Dieu les intellectuels. "Bayle, dit-elle, qui n'était pas pasteur, mais moraliste, avait un but bien différent: Tourmentez-vous l'esprit, s'écrie-t-il, croyez ceci, croyez cela, ne croyez rien du tout, peu importe, je n'ai pas à m'en occuper, mais de grâce, ne semez pas la discorde dans la société, souvenez-vous que le Christianisme ne doit pas apporter la guerre, mais la paix".¹⁵⁶ Certes les théologiens protestants les plus éclairés luttèrent-ils contre les superstitions et les préjugés, mais c'était pour mettre en valeur l'autorité divine de l'Écriture Sainte. Bayle au contraire se distingue par son irrévérence envers les livres saints qu'il ne cesse de mettre en opposition avec la lumière naturelle. Pour les Calvinistes la conscience reste subordonnée à Dieu, le législateur suprême. Pour Bayle, au contraire, la conscience ne relève que d'elle seule. S'il y a un conflit entre la parole de Dieu et la conscience, c'est pour les Calvinistes, l'autorité de Dieu qui doit prévaloir. Mais selon Bayle, lorsque la conscience, ou lumière naturelle est en conflit avec la parole de Dieu, il tient cette

¹⁵⁴M. Rex reconnaît que "Bayle's article is in no sense a balanced portrait of David; rather it magnifies certain selected incidents at the expense of a multitude of others. Such 'distortions' were of course almost commonplace in the Dictionary".
op. cit., p. 235.

¹⁵⁵cf. supra, note 60 p. 40.

¹⁵⁶C. Serrurier, op. cit., p. 173

dernière pour fausse ou mal interprétée.¹⁵⁷ C'est donc surtout le ton de l'oeuvre qui est antireligieux. Tout ce que Bayle dit des "fausses" religions vaut pour la "vraie" puisque rien ne la distingue. Il critique la croyance au surnaturel, dont les racines ne sont autres que la crédulité des hommes, le respect aveugle de l'autorité traditionnelle ou du consentement général. Et ce que Bayle dit du christianisme en général s'applique tout aussi bien aux réformés en particulier. Il ne fait pas de doute qu'il frappe plus fort contre le catholicisme qui était à la fois la religion la plus encombrée de superstitions et la plus puissante, partant la plus intolérante. Toutefois il ne manque pas de noter dans les Pensées Diverses que les Calvinistes "sont aussi infatuez" de la superstition des présages que les papistes.¹⁵⁸ Il y reviendra d'ailleurs dans son Dictionnaire pour railler les prétendus miracles dans le camp protestant où l'on trouve nombre de visionnaires et fanatiques.¹⁵⁹ La prévention des Protestants est tout aussi forte que celle des Romains et Bayle cherche à les en rendre conscients: "Seriez-vous, dit-il à l'un d'entre eux, aussi rigide contre des Auteurs Protestans que contre lui [l'historien qui rapporte les prouesses de St. Georges] s'ils racontaient qu'un ou deux Anges avoient fait gagner une bataille à ceux de la religion,

¹⁵⁷cf. CPh.I, II, 371

¹⁵⁸cf. PD.I, XCIII, 248 (80-85)

¹⁵⁹Nicolas Drabicius, Jean Comenius, Christophe Kotterus, Christine Poniatovia; les enfants qui ont des visions dans les Cévennes, ceux qui tombent en extase, la bergère de Cret, et en général tous les Huguenots de la France persécutée qui entendaient des "voix" chanter des psaumes sur les ruines de leur temples détruits.

ou qu'une marée attendue par des troupes qui vouloient ruiner une République Protestante ne vint point du tout?"¹⁶⁰

Bayle combat l'opinion commune à son époque dans les milieux protestants¹⁶¹, et reprise par Locke, selon laquelle d'une part l'esprit fort est nécessairement corrompu¹⁶², et d'autre part la religion est le ciment de la société.¹⁶³ Locke, qui ne revendique que la liberté de culte, n'accorde pas la tolérance à l'athée puisqu'il ne peut réclamer le privilège de la tolérance au nom de la religion. C'est en cela que Bayle s'oppose à Locke¹⁶⁴ et le dépasse. Locke est tout à fait catégorique: ceux qui nient l'existence de Dieu ne doivent être tolérés en aucune façon¹⁶⁵. Bayle, lui, revendique la liberté de conscience

¹⁶⁰CPD., LXII, 279b. Il s'agit peut-être ici d'une allusion directe à la lettre pastorale de Jurieu du 15 octobre 1688 (Lettres Pastorales, III, 4 p. 84, cité par W. Rex, op.cit., p. 218) où il rapporte le comportement inexplicable des marées qu'il attribue au doigt vengeur de Dieu.

¹⁶¹Bernard, Saurin, Basnage sont, comme Locke, sans indulgence pour les athées. (cf. Puaux, Les Précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle, p. 142.

¹⁶²A Bayle qui déclare en titre du chapitre CXXIII des PD. "L'Athéisme ne conduit pas nécessairement à la corruption des moeurs", Jurieu répond: "si cela est, Les Magistrats n'ont pas raison de chasser les Athées et de les faire mourir. [ce qui, en passant, montre le sort qui leur était réservé.] La créance d'un Dieu, des peines et des récompenses après cette vie, sont regardées par tout comme un frein qui empêche le débordement, lequel feroit perir les Societez", cité par A.Prat, PD.II, p.5, note 1.

¹⁶³cf. RQP.III, XX, 952d-956c. "Réflexion sur la Maxime des Politiques, que la Religion est la base de la Société". cf. aussi Addition aux P.D., IV, Réponse à la 21. objection, p.178.

¹⁶⁴"Locke was fundamentally a religious man - Bayle was not." P.J.S. Whitmore, "Bayle's Criticism of Locke", Pierre Bayle, le Philosophe de Rotterdam, p.85.

¹⁶⁵"qui Numen esse negant, nullo modo tolerandi sunt", Epistola de Tolerantia, p. 82.

totale, y compris celle de l'athée. Il ne fonde pas sa tolérance sur des principes religieux, mais lui donne une assise philosophique. Alors que pour Locke rien ne lie l'athée à sa parole donnée, à l'observation des contrats et autres obligations qui forment les liens de toute société humaine, pour Bayle, au contraire, il est plus noble de "s'attacher à la vertu à cause de son excellence"¹⁶⁶ et de "faire le bien pour l'amour du bien lui-même"¹⁶⁷ que de s'abstenir du mal par crainte du châtement dans l'au-delà. La connaissance de Dieu ne change en rien le comportement moral:¹⁶⁸ "Il faut convenir que les Athées peuvent être persuadés qu'il y a dans la vertu une beauté, une honnêteté intrinsèque & naturelle, & dans le vice une difformité, & une deshonnêteté pareillement intrinsèque et naturelle".¹⁶⁹ Bayle soutient qu'il n'y a pas d'actes vertueux "que l'on ne puisse attribuer

¹⁶⁶Spinoza D, DHC.1, 1087ab. ¹⁶⁷PD.II, CLXXVIII, 122 (13).

¹⁶⁸"l'inclination à la pitié, à la sobriété, à la debonnaireté, etc. ne vient pas de ce qu'on connoit qu'il y a un Dieu... mais d'une certaine disposition du tempérament, fortifiée par l'éducation, par l'intérêt personnel, par le désir d'être loué, par l'instinct de la raison, ou par de semblables motifs, qui se rencontrent dans un Athée, aussi bien que dans les autres hommes." (PD.II, CXLV, 36-37 (81-88)). C'est là une conception très avancée pour son époque. Voltaire lui-même ne pourra concevoir une morale sans Dieu - du moins pas pour le peuple - et Kant fera appel à l'idée de Dieu, de la liberté et de l'immortalité de l'âme pour fonder la morale dans sa Critique de la Raison Pratique.

¹⁶⁹CPD., CLII, 410b.

au tempérament, à l'éducation, au désir de la gloire, au goût que l'on s'est fait pour une sorte de réputation, à l'estime que l'on peut concevoir pour ce qui paroît honnête et louable, et à plusieurs autres motifs qui sont de la compétence de tous les hommes, soit qu'ils ayent une Religion, soit qu'ils n'en ayent pas.¹⁷⁰ Il dissocie ainsi la morale de la religion. Les moeurs dépendent uniquement du tempérament, de l'éducation et de l'approbation sociale. Le Droit civil et l'ignominie publique sont une barrière bien plus sûre que les convictions religieuses.¹⁷¹ Par conséquent l'Athéisme n'est pas dangereux socialement: "Une société d'Athées se feroit des loix de bien-séance et d'honneur".¹⁷² Il est fort apparent qu'une société d'athées pratiquerait les actions civiles et morales aussi bien que les pratiquent les autres sociétés, pourvu qu'elle fît sévèrement punir les crimes, et qu'elle attachât de la considération et de l'infamie à certaines actions. Bayle propose le raisonnement suivant:

Comme l'ignorance d'un premier Etre Createur et Conservateur du monde, n'empêcheroit pas les membres de cette société d'être sensibles à la gloire et au mépris, à la récompense et à la peine, et à toutes les passions qui se voyent dans les autres hommes, et n'étoufferoit pas toutes les lumières de la raison, on verroit parmi eux des gens qui auroient de la bonne foi dans le commerce, qui assisteroient les pauvres, qui s'opposeroient à l'injustice, qui seroient fidèles à leurs amis, qui mépriseroient les injures, qui renonceroient aux

¹⁷⁰PD.II, CXLVI, 38 (26-34)

¹⁷¹"on trouvera généralement parlant qu'ils [les Chrétiens qui croient en l'immortalité de l'âme] ne s'abstiennent que des actions exposées ou à l'infâmie, ou à la main du bourreaux, deux freins qui arrêteroient la corruption d'un impie, ceteris paribus, aussi aisément que la leur." Pomponace B, DHC.6, 778c. cf. aussi PD.II, CXXXVII, 16-17 (94-115).

¹⁷²PD.II, CLXXII, 102 (1-2)

voluptés du corps, qui ne feroient tort à personne, soit parce que le désir d'être louez les pousseroit à toutes ces belles actions, qui ne sauroient manquer d'avoir l'approbation publique, soit parce que le dessein de se ménager des Amis et des Protecteurs, en cas de besoin, les y porteroit. 173

Bien sûr qu'il s'y ferait des crimes de toute espèce mais il ne s'en ferait pas plus que dans les autres sociétés. Il y faudrait des lois, "mais n'en faut-il pas par tout? Et oserions-nous sortir de nos maisons, si le vol, le meurtre, et les autres voyes de fait étoient permises par les loix du Prince?"¹⁷⁴

Après avoir cité un passage de Cicéron faisant l'éloge de l'honnêteté et l'union dans laquelle vivaient Epicure et ses disciples, Bayle poursuit: "qu'on nous vienne dire après cela que des gens qui nient la providence, & qui établissent pour leur dernière fin leur propre satisfaction ne sont nullement capables de vivre en société... Voici la secte d'Epicure dont la Morale pratique sur les devoirs de l'amitié ne s'est nullement démentie pendant quelques siècles, & nous allons voir qu'au lieu que les Sectes les plus dévotes étoient remplies de querelles et de particularitez, celle d'Epicure jouissoit d'une paix profonde".¹⁷⁵ En fait une société chrétienne ne donne pas d'aussi bonnes garanties "car le plus grand nombre demeure si engagé dans le vice, que si les Loix humaines n'y mettoient ordre, toutes les Societez des Chrétiens seroient ruinées bien-tôt".¹⁷⁶ Selon sa méthode, Bayle en appelle à l'expérience, laquelle "combat le raisonnement que

¹⁷³PD.II, CLXXII,103 (7-22) ¹⁷⁴PD.II, CLXI, 78 (8-12)

¹⁷⁵Epicure C,DHC.1,1044b. ¹⁷⁶PD.I, CXXXI, 343 (44-47)

l'on fait, pour prouver que la connaissance d'un Dieu corrige les inclinations vicieuses des hommes. Tout cela est beau et bon à dire, quand on regarde les choses dans leur idée, et qu'on fait des abstractions métaphysiques. Mais le mal est, que cela ne se trouve pas conforme à l'expérience".¹⁷⁷ Il faut en effet convenir que "la connaissance de Dieu est compatible avec toute sorte de méchanceté"¹⁷⁸ et que "les plus insignes débauchez croient en Dieu".¹⁷⁹ Bayle s'est appliqué à démontrer la réciproque: on peut avoir une idée de l'honnêteté, sans croire qu'il y ait un Dieu, et il y consacre entre autres le chapitre CLXXVIII des Pensées Diverses: "on a vu faire aux Epicuriens plusieurs actions louables et honnêtes, dont ils se pouvoient dispenser sans craindre aucune punition, & dans lesquelles ils sacrifioient l'utilité et la volupté à la vertu".¹⁸⁰ Il y reviendra souvent, ne ratant jamais une occasion d'attirer l'attention sur un athée vertueux: Atticus, épicurien qui niait la providence et passait cependant pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome;¹⁸¹ Spinoza,

¹⁷⁷PD.II, CXXXIV, p.8 (1-7) ¹⁷⁸PD.II, CXLIX, p.46 (76-77)

¹⁷⁹PD.II, CLV, 62 (3-4). Les moeurs des Protestants ne valent d'ailleurs guère mieux que celles des Catholiques (cf. PD.II, CLXXVI, p.118 (32-43)). Déjà dans une lettre à son frère Joseph (28 mars 1677) il déplorait le "peu de vertu qui se remarque dans la plupart des Ministres". (O.D.I (2e. édition) p.75). De même il ne néglige pas Calvin dans les remarques à l'article "Castalion". L'impression générale que l'on en retire est que c'était un vilain personnage, faux, prêt à écouter tous les ragots de la ville pour s'en servir contre ses ennemis, qui étaient tous ceux qui osaient ne pas approuver tout ce qu'il disait, et qu'il traitait avec la plus grande méchanceté. "Il faut demeurer d'accord que Castalion, Hérétique tant qu'il vous plaira, donnoit de plus beaux exemples de modération dans ses Ecrits, que les Orthodoxes qui l'attaquoient". (Castalion G, DHC.6,85c), c'est-à-dire Calvin et Théodore de Bèze.

¹⁸⁰PD.II, CLXXVIII, 122(8-12) ¹⁸¹Atticus, DHC.1, 402-405.

dont ceux qui ont eu quelque rapport avec lui "s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux, et fort réglé dans ses moeurs";¹⁸² Epicure, dont "on ne sauroit dire assez de bien de l'honnêteté de ses moeurs";¹⁸³ Lucrèce dont "ceux qui ont écrit sa vie assûrent qu'il étoit parfaitement honnête homme";¹⁸⁴ Diagoras, "un Athée sans détour ni réserve qui donne des loix à un Etat aussi justes que celles de Solon".¹⁸⁵

"Or, de ce qu'il y a des Athées, qui moralement parlant, ont de bonnes inclinations, il est facile de conclure, que l'Athéisme n'est pas une cause nécessaire de méchante vie".¹⁸⁶ La morale ne dépend ni du Christianisme ni d'aucune autre religion. Puisque les moeurs varient d'un pays chrétien à l'autre, "il faut donc que les idées d'honnêteté qui sont parmi les Chrétiens, ne viennent pas de la religion qu'ils professent".¹⁸⁷ La morale réside au-delà de la religion. Son fondement est distinct des décrets de Dieu.¹⁸⁸ La valeur morale d'un acte est proportionnelle à la sincérité de son intention et non à son adéquation à quelque prétendue vérité objective qui serait révélée dans les livres sacrés. L'action vertueuse est celle qui est faite "parce qu'elle est conforme à la raison".¹⁸⁹ Il s'agit ici de la raison pratique qui dicte la conduite, par opposition à la raison théorique et spéculative

¹⁸²Spinoza in corpus, DHC.1, 1088.

¹⁸³Epicure in corpus, DHC.1, 1051.

¹⁸⁴Lucrèce in corpus, DHC.1, 422. ¹⁸⁵Diagoras H, DHC.1, 965d.

¹⁸⁶PD.II, CLXXV, 117(66-69)

¹⁸⁷PD.II, CLXXII, 105(62-64)

¹⁸⁸cf.CPD.; CLV, 414-15

¹⁸⁹PD.II, CLXXVIII, 125 (59-60)

dont le domaine est la métaphysique et la théologie, mais qui n'a aucune influence sur les moeurs.¹⁹⁰ Bayle déclare s'en tenir à la doctrine de Grotius selon laquelle nous serions obligés de suivre le droit naturel quand même nous supposerions qu'il n'y a ni divinité, ni providence. "L'homme est tout autant obligé de se conformer aux idées de la droite raison dans les actes de sa volonté, que de suivre les règles de la Logique dans les actes de son entendement".¹⁹¹ La raison, sans la connaissance de Dieu, est capable de persuader à l'homme qu'il y a des choses honnêtes, et qu'il est louable de les faire précisément parce qu'elles sont dictées par la raison. C'est cette raison qui a dicté aux anciens sages qu'il fallait faire le bien pour lui-même.¹⁹² Ce n'est donc pas de Dieu que Bayle dérive la valeur de l'impératif moral de la conscience, mais de la "droite raison". La conscience morale qui jusque là était la voix de Dieu en nous devient avec Bayle une idée laïque. Il sépare la raison pratique de ses attaches religieuses et lui donne une existence autonome. La lumière naturelle, lorsqu'elle s'oppose à la révélation, doit prévaloir sur celle-

¹⁹⁰ Comme le note Herbert Dieckmann dans sa revue du recueil d'essais publiés par P. Dibon, Pierre Bayle: le Philosophe de Rotterdam: "Evidence, reason, and other central ideas bare varying meanings with Bayle which can be determined only by careful analysis of the context". Journal of the History of Ideas, XXII (1961), 132-133. Sans présenter systématiquement une distinction entre la raison spéculative et la raison pratique, Bayle l'indique cependant clairement ci et là, comme par exemple dans l'article Arcésilas: "le vrai principe de nos moeurs est si peu dans les jugemens spéculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des Chrétiens Orthodoxes qui vivent mal et que des libertins d'esprit qui vivent bien" fin de la remarque K, DHC.6, 288b. Le plus souvent "lumière naturelle" ou "conscience" s'appliqueront à la raison pratique.

¹⁹¹CPD., CLII, 409a.

¹⁹²cf. CPh.II, CLXXVIII, 122.

ci.¹⁹³ Bayle se rapproche étrangement de la doctrine des "conscientiaires" puisque pour lui "les idées de l'honnêteté, les impressions de la raison; en un mot les lumières de la conscience peuvent subsister dans l'esprit de l'homme, après même que les idées de l'existence de Dieu, & la foi d'une vie à venir en ont été effacés".¹⁹⁴ En effet, comme eux, il ne cesse de clamer dans les Pensées diverses que la conscience sans Dieu "apprend à tous les hommes les trois préceptes du Droit, ne faire tort à personne, vivre honnêtement, & rendre à chacun ce qui lui est dû".¹⁹⁵ La conscience est le "jugement de l'esprit qui nous excite à faire certaines choses parce qu'elles sont conformes à la raison, & qui nous détourne de quelques autres choses parce qu'elles sont contraires à la raison".¹⁹⁶ Agir selon sa conscience signifie donc se conformer aux préceptes de sa raison. Bayle s'adresse à la raison pour déterminer ce qui constitue un crime. Ce n'est pas l'Evangile qui le détermine puisqu'au contraire tout sens littéral qui contient l'obligation de faire des crimes est faux.¹⁹⁷ Pour pouvoir porter ce jugement il faut déjà avoir la notion de ce que c'est qu'un crime. Et ce jugement est supérieur aux préceptes de l'Evangile puisqu'il est le critère par lequel on décide s'ils seront retenus ou rejetés.¹⁹⁸ Bayle n'accepte les principes de

¹⁹³ cf. CPh., I, 368a. "ni l'Ecriture ni l'Eglise, ni les miracles ne peuvent rien contre les lumières évidentes de la Raison".

¹⁹⁴ Knuzen A, DHC.1, 242d. ¹⁹⁵ Knuzen in corpus, DHC.1, 242

¹⁹⁶ RQP., 3e part., XXIX, 986c. ¹⁹⁷ cf. CPh., VI, 380d.

¹⁹⁸ C'est ce que Ernst Cassirer appelle "der unbedingte Primat des sittlichen Bewusstseins", op.cit., IV, iii, p.223. Bayle applique à la Bible le principe de la critique morale "das im siebzehnten Jahrhundert ... von der orthodoxen Lehre, der protestantischen wie der katolischen, aufs schärfste verworfen wurde". Ibid., p. 224.

l'Évangile que pour autant qu'ils soient conformes à la raison. Il se conduit ainsi comme les Unitaires de Transilvanie qui "établirent pour principe que le sens littéral d'un texte de l'Écriture qui ne peut aucunement s'accorder avec la lumière naturelle est faux".¹⁹⁹ C'est ainsi qu'il rejette le sens littéral des paroles contrains-les d'entrer "par la raison qu'il est contraire aux plus distinctes idées de la lumière naturelle".²⁰⁰

Bayle rejette non seulement le principe catholique d'un prêtre intermédiaire entre l'homme et Dieu,²⁰¹ mais également le principe protestant de la communication directe avec Dieu. Il tourne en dérision les petits prophètes du Dauphiné qui prétendent se faire les porte-paroles de la révélation divine en eux. Si chacun peut prétendre entrer en communication directe avec le Seigneur, il n'y a aucun critère possible pour juger de la véracité de la révélation. N'importe qui peut se prétendre divinement inspiré. Bayle rejette du même coup la conception primordiale de la morale religieuse: l'obéissance aux commandements de Dieu ou donnés en son nom. Car comme on ne peut jamais avoir

¹⁹⁹RQP., CXXX, 763d.

²⁰⁰CPh., II, 370d-371a.

²⁰¹les prêtres "travailloient de plus en plus à faire un empire sur les âmes ... en imposant un nouveau joug de scrupules sur les esprits, et en faisant publier une infinité de prodiges, dont il falloit qu'ils fussent les interprètes. Cette fonction d'examiner les prodiges, et de chercher les voyes de les expier, les faisoit regarder comme des Médiateurs entre les Dieux et les hommes. On se persuadoit qu'ils avoient la clef du ciel ..." PD.I, CIX, 295 (38-45).

l'assurance qu'un prophète parle vraiment au nom de Dieu, on ne peut blâmer celui qui réserve son assentiment à la parole dite divine, car nul ne peut apporter de preuves valables qu'il s'agisse effectivement de la parole de Dieu et non de quelque imposture. Jurieu lui reproche de ne jamais montrer la Divinité que par le côté de son obscurité et de sa conduite incompréhensible, contraire à la justice, à la bonté, à la pureté d'un être souverainement parfait. Il en conclut: "Son vrai but est d'étouffer dans les âmes toute foy de la divinité".²⁰² Il faut bien dire que Bayle n'avance nulle part d'arguments en faveur de la religion. Au contraire, selon lui, plus on cherche à justifier la position du Christianisme, plus on donne lieu aux libertins de s'applaudir, car on est incapable de répondre à leurs difficultés.²⁰³ On peut en faire accroire aux gens ignorants et prévenus, mais les gens d'esprit tels que sont pour l'ordinaire les libertins ne se paient pas de preuves équivoques. On fait mieux de se taire quand on n'a rien de convaincant à dire. Et puisqu'on ne peut proposer de bonnes raisons, Bayle s'abstient. Il ne s'abstient toutefois ni de la critique des dogmes ni de celle des justifications avancées en leur défense. Bayle se pose entre les Catholiques et les Protestants sur un terrain neutre.²⁰⁴ Il sait d'ailleurs ce qu'il

²⁰² Jurieu, Le Philosophe de Rotterdam, &c... pp.13-14.

²⁰³ cf. RQP., CLIV, 824b.

²⁰⁴ "Il n'est pour personne et il est contre tout le monde" déclare G. Lenient dans son Etude sur Bayle (1855) p.6. A. Cazes renchérit cinquante ans plus tard: "Il ne prend fait et cause pour personne et attaque tout le monde", op. cit., p. 23.

en coûte de garder la neutralité: des ennemis des deux côtés et pas d'amis.²⁰⁵ Et bien que la neutralité en fait de culte choque l'esprit de l'homme plus rudement que le faux culte²⁰⁶ c'est cependant le parti qu'il choisit.

Sa conduite vis-à-vis du Consistoire de l'Eglise Wallonne montre qu'il n'est pas un Protestant de bonne foi. On ne peut le tenir pour un membre fidèle de l'Eglise Réformée quand on sait le peu de cas qu'il fit de ses ordonnances. Il ne s'est rétracté que verbalement. Outre que l'article David, soustrait du Dictionnaire était tiré à part et vendu avec la seconde édition, sa réponse au Consistoire frise l'impertinence. Il déclara en effet qu'il méditerait de nouveau sur la doctrine des Manichéens et que si Messieurs les Ministres du Consistoire voulaient lui fournir des réponses aux objections, il leur donnerait la meilleure forme qu'il lui serait possible.²⁰⁷ Il répondit la même chose quant à l'article Pyrrhon. "Si j'avois prévu l'effet de la liberté que je prenois, je m'en serois abstenu soigneusement; ... pour remédier au passé, je rectifierois ces Endroits dans une Seconde

²⁰⁵"Ceux qui veulent garder la neutralité pendant les guerres civiles soit d'Etat soit de Religion... sont exposez à l'insulte des deux partis tout à la fois; ils se font des ennemis sans se faire d'amis". Eppendorf C, DHC.6, 380d.

²⁰⁶Acosta H, DHC.6, 69c. Bayle y fait l'apologie de sa propre attitude en argumentant ad hominem qu'il vaut mieux "garder la neutralité" que de se ranger dans une fausse religion.

²⁰⁷cf. la Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Historique et Critique à Mr le D.E.M.S. Au Sujet des Procédures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre son ouvrage. A Rotterdam, le 7. de Juillet 1698. O.D. IV, 764a.

Edition"²⁰⁸, déclare-t-il. Comme s'il n'avait pas prévu! Bayle a montré qu'il était tout à fait conscient du danger que représente l'étalage des objections dans toute leur force.²⁰⁹ Même jointes à leur réfutation, Bayle reconnaît le danger des objections. Que dire lorsque cette réfutation se résume à deux lignes, qui, la plupart du temps ne sont qu'un aveu d'impuissance contenu dans le conseil de se boucher les yeux et les oreilles et de croire envers et contre tout. Il semble donc que ce soit volontairement, et en tout cas en toute connaissance de cause que Bayle s'attaque aux dogmes et par eux à la religion qui ne repose que sur eux. Si, comme le suggère M. Vancourt,²¹⁰ c'est un "christianisme épuré" qu'il recherche, il est à craindre que l'épuration ait été telle qu'il ne resta qu'une religion sans contenu. En outre, un Protestant convaincu, quelque médiocre que fût sa foi, se serait efforcé de prévenir le tort qu'il causait à l'Eglise de sa dénomination. Mais en fait il fit le contraire²¹¹. Bien qu'il reconnût les conséquences dangereuses qui découlaient de ses écrits, les modifications qu'il consentit à apporter à la deuxième édition du Dictionnaire étaient loin de satisfaire le Consistoire. Tout en admettant que ses articles étaient préjudiciables au calvinisme aux yeux de certains, il ne les a pas néanmoins supprimés. Il se contenta d'ajouter quelques remarques qui bien souvent ne faisaient que consolider sa position.

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ cf. supra, p. 17.

²¹⁰ Raymond Vancourt, "La religion de Bayle", Critique, XVI, No. 161 (Octobre 1960), p. 889.

²¹¹ cf. H.T. Mason, "Pierre Bayle's Religious Views", French Studies, XVII, No. 3 (July 1963), p. 207

Bayle n'est pas davantage manichéen. Il se sert de leurs arguments pour attaquer le Christianisme sur le plan des dogmes. Mais ce raisonnement ad hominem n'en favorise aucun: il se sert des uns pour réfuter les autres. Quand la philosophie charge le système des deux principes, "elle l'enfonce, elle le met en déroute, sans le pouvoir rallier; mais quand elle tourne ses batteries contre l'unité de principe, elle y fait des brèches qu'elle ne répare pas, quelque soin qu'elle s'en donne".²¹² Le manichéisme est une arme que Bayle utilise pour montrer les contradictions à l'intérieur du système chrétien. Il lui permet de jouer un dogme contre l'autre pour mettre en évidence le manque de cohérence interne. Toutefois l'hypothèse des Manichéens en elle-même n'est pas défendable. Les philosophes païens pourraient facilement la réfuter.²¹³ Il ne cherche pas à démontrer que les Manichéens ont raison, mais que les Chrétiens ont tort.

Bayle n'est donc ni catholique, ni calviniste, ni socinien, ni manichéen. Sans les nier dogmatiquement,²¹⁴ il discrédite en montrant leur inconséquence, la création,²¹⁵ la providence, la révélation, l'existence d'un Dieu bon et tout-puissant. Séparée d'une part de la science rationnelle, détachée de la morale d'autre part

²¹²RQP., XCII, 683a.

²¹³"Les Païens pouvoient mieux répondre que les Chrétiens aux Objections Manichéennes", Pauliciens in corpus, DHC.1, 759.

²¹⁴Souvent en rapportant les objections des autres, et quelquefois en indiquant les conclusions que l'auteur n'aurait pas manqué de tirer "s'il avait osé" (Spinoza D) ou "s'il eut vécu encore six ou sept ans" (Acosta in corpus)

²¹⁵Zarabella F, G,H,

comme le remarque A. Prat, "la Religion restait dans son isolement, sans utilité ni raison d'être".²¹⁶ En effet, quand les croyances ont été rejetées une à une par le tribunal de la lumière naturelle, que reste-t-il qui constituât une religion? Il ne reste qu'une morale dépouillée de tout principe religieux et de toute attache surnaturelle.

Le Dieu de Bayle est un Dieu philosophique. Si Bayle déclare dans les Pensées Diverses : "je suis persuadé qu'il n'y a point d'ignorance invincible d'une première cause qui gouverne le monde",²¹⁷ il prend la peine d'ajouter dans la Réponse aux Questions d'un Provincial : "si par le mot Dieu on n'entend qu'un être éternel & nécessaire, la cause de ce qui se passe dans la nature...",²¹⁸ les Athées s'accorderont parfaitement avec vous. Mais ils nient l'existence d'un Dieu "qui applique ses forces comme bon lui semble & les proportionne, par rapport aux hommes, aux prières qu'ils lui adressent et aux sacrifices qu'ils lui offrent".²¹⁹ Et il le répète dans la Continuation des Pensées Diverses: "qu'on reconnaisse tant qu'on voudra un premier Etre, un Dieu suprême, un premier principe, ce n'est pas assez pour le fondement d'une Religion... l'espérance d'être exaucé quand on le prie, la crainte d'être puni quand on se gouverne mal; la confiance d'être récompensé quand on vit bien... sans cela, point de Religion."²²⁰ Il y a loin de ce Dieu philosophique, que Bayle

²¹⁶A. Prat., Introduction aux Pensées Diverses, PD.I, p.xxviii

²¹⁷PD.II, CCXIX, 214(23-25) ²¹⁸RQP., CXII, 728b

²¹⁹RQP., IIIe part., XV, 938a. ²²⁰CPD., CIV, 329b.

est prêt à concéder,²²¹ au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. De la religion de Bayle il ne reste que la foi, une foi aveugle et sans fondement, comme nous allons le voir, qui n'est que le produit de l'éducation et dépend du pays où l'on est né et des parents que l'on a eus.

²²¹ Certes le monde n'est pas l'ouvrage du hasard, puisqu'il est sujet "à des lois qui s'exécutent toujours". Mais il n'est pas nécessaire de recourir à l'idée d'un principe intelligent, libre ordonnateur de toutes choses. Il suffit de dire "que la Nature des choses a voulu que le monde se gouvernast par de belles lois". PD.II, CXL, 75 (97-99).

FIDEISME¹

Afin de se mettre à l'abri des attaques de ses adversaires, et principalement de celles de son ancien ami Jurieu, Bayle se retranche derrière ce qu'il appelle "le bouclier de la foi". Après avoir constaté l'incompatibilité des dogmes et de la raison, il ne nous reste qu'une chose à faire: croire aveuglément. Lorsqu'un dogme est contraire à la raison, Bayle recommande d'ignorer les objections "comme l'aspic qui bouche son oreille à la voix de l'enchanteur".² Bayle multipliera cette sorte de recommandation après les violentes attaques des pasteurs protestants³ et surtout après les remontrances du Consistoire de l'Eglise Wallonne. C'est alors qu'il sèmera quelques invitations à une foi aveugle, devant l'incapacité où nous nous trouvons de donner une explication intellectuellement satisfaisante des dogmes. C'est en effet dans les Eclaircissements, et dans les oeuvres postérieures que l'on trouve la majorité des exhortations à "se retirer dans les forteresses de l'Ecriture"⁴, sans chercher d'autre justification à

¹"Il essayait, sans d'ailleurs y réussir totalement, de se mettre à l'abri en portant un masque, le masque du fidéisme." Raymond Vancourt, "La Religion de Bayle", Critique, XVI, No. 161 (octobre 1960), p. 892.

²SCPh., XVI, 529a.

³Bernard, Jaquelot, Leclerc, et bien sûr, Jurieu.

⁴II. Eclaircissement, DHC.6, vol. IV, p. 620.

sa foi. Selon Bayle, "la meilleure réponse qu'on puisse faire naturellement [c'est-à-dire sans consulter la Révélation, mais seulement les idées philosophiques] à la question, 'pourquoi Dieu a-t-il permis que l'homme péchât' est de dire 'je n'en sais rien, je croi seulement qu'il en a eu des raisons très dignes de sa sagesse infinie, mais qui me sont incompréhensibles.' Par cette réponse vous arrêtez tout court les Disputeurs les plus opiniâtres"⁵ ... et les poursuites judiciaires. Bayle en est tout à fait conscient. Il le révèle dans la remarque "c" de l'article "Aureolus": "s'étant une fois couvert de ce bouclier, dit-il d'Aureolus, il a pu impunément se servir de toutes les forces de son génie, pour prouver l'impossibilité de la création."⁶ Que Bayle n'a-t-il pas prouvé, à couvert de ce bouclier? Le "bouclier de la foi", seul rempart qu'on puisse opposer à la lumière naturelle est un abri commode derrière lequel il se range pour parer les traits que lui jettent Jurieu et le parti religieux, et les coups que ne manqueraient pas de lui porter l'autorité séculière s'il restait à découvert

⁵Pauliciens M, DHC. 6, 634d.

Les raisons mêmes qu'il avance sont transparentes pour qui sait que Bayle n'a cessé de montrer l'invalidité de l'argument selon lequel Dieu peut avoir des raisons "très dignes de sa sagesse infinie", mais qui nous sont incompréhensibles: il rejette, comme nous allons le voir le recours aux "voies de Dieu". D'autre part il a toujours maintenu qu'on ne pouvait se réfugier derrière l'autorité de la révélation sans se rendre coupable d'une pétition de principe. La meilleure réponse que l'on puisse donc faire est: "Je n'en sais rien, c'est tout à fait incompréhensible". Mais il ne peut ajouter de bonne foi: "Dieu a ses raisons". Cette réponse n'est donc qu'un aveu d'incapacité qui est, selon ses propres critères, loin d'arrêter les disputeurs les plus opiniâtres. C'est en fait leur donner raison.

⁶Aureolus C, DHC. 6, 401d.

Dans le chapitre XXXI de la Continuation des Pensées Diverses⁷

Bayle commence par examiner ce que Platon établit à l'égard de la religion, en se basant sur deux textes tirés l'un de l'*Épinomis*, l'autre du *Timée*:

"Il assure dans un autre dialogue que pour ce qui est des autres Dieux il ne faut point entreprendre d'en rechercher l'origine, cela passe notre portée, mais qu'il faut s'en tenir à ce qui a été dit par les premiers hommes, qui étant, à ce qu'ils disoient, issus des Dieux connoissoient bien leurs parens. Il n'est donc point possible, ajoute-t-il, de refuser notre créance aux enfans des Dieux, quoi que leur doctrine ne soit appuyée ni sur des raisons vraisemblables ni sur des raisons nécessaires: il faut les croire suivant la loi, puisqu'ils ont dit qu'ils parloient des choses qui leur étoient familières & domestiques."⁸

Nous suivons ici pas à pas l'argument du "fidéisme" de Bayle: Cela passe notre portée... Il faut s'en tenir à ce qui a été dit par les prophètes et les apôtres... quoique leur doctrine ne soit appuyée ni sur des raisons vraisemblables, ni sur des raisons nécessaires. Il faut les croire sur parole puisqu'ils ont dit qu'ils parlaient des choses qui leur étoient familières. Toutes les critiques qu'il dirige vers Platon, et plus tard Cicéron, s'appliquent point par point à la démarche qu'il prétend suivre lorsqu'il se retranche derrière le "bouclier de la foi". Il trouve les maximes de ce philosophe "un peu bien cavalières", car "il décide que l'homme n'est pas capable de savoir rien de certain sur la religion, & qu'ainsi la meilleure voie que l'on puisse prendre est de suivre la tradition et les loix de la patrie".⁹

⁷CPD., XXXI, pp. 232-33.

⁸Ibid., 232d.

⁹Ibid., 233a.

Selon Bayle, l'attitude de Platon consiste à dire qu'un peu moins d'incertitude ne vaut pas la peine de changer la religion établie car nous ne pouvons de toute manière espérer atteindre des vérités très certaines. Ce ne serait jamais que passer d'une doctrine incertaine à une doctrine moins incertaine. Mais Platon ne semble même pas convenir qu'il soit possible d'innover de manière à rendre les choses plus vraisemblables. "Il soutient que l'on ne peut rien savoir de meilleur touchant les Dieux, que ce que les premiers hommes nous en ont appris, & qu'il faut ajouter une entière foi à leur témoignage sans qu'ils en donnent de bonnes raisons."¹⁰ Or à quoi tend tout cela? demande Bayle; aux chimères les plus ridicules et aux superstitions les plus excécrables car c'est exiger que l'on obéisse aveuglément à une coutume par la raison qu'elle subsiste de tout temps et que nos ancêtres y ont consenti. C'est cependant ce que conseille Bayle en ce qui concerne les dogmes chrétiens contraires à la raison. Quand il reproche à Cicéron de justifier les cultes en disant "Cela est venu de main en main & de père en fils jusques à nous, de sorte qu'en remontant jusques à l'antiquité la plus reculée, nous atteignons les disciples immédiats des Dieux"¹¹ il réfute son propre argument qui veut fonder la foi sur ce que les prophètes et les apôtres, disciples immédiats de Dieu, ont témoigné dans la Bible. N'a-t-on pas la prétention, dans la Bible, de remonter jusqu'au premier homme? Quant aux récits que l'on y trouve, ils n'ont rien à envier aux "fables" des Grecs et des Romains. D'après ce qu'en relate Bayle

¹⁰CPD., XXXI, p. 233b.

¹¹Ibid., p. 233d.

dans le dictionnaire, la perversion des moeurs et l'incompréhensibilité des dogmes sont capables de soutenir toute concurrence. Dans l'article "Arminius"¹² Bayle expose la doctrine de St. Paul telle qu'exprimée dans l'Epître aux Romains. A l'incompréhensibilité du dogme de la prédestination absolue qui semble rejeter sur Dieu la responsabilité du péché, Paul offre pour seul remède d'imposer un profond silence à la raison en s'écriant "que ses jugements sont incompréhensibles, & ses voies impossibles à trouver!"¹³ La conclusion que Bayle en tire est la suivante: "Tous les chrétiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort & sans apel ... ils doivent apprendre par cette conduite de St. Paul ... à oposer du premier coup cette barrière à toutes les subtilitez de l'esprit humain ... Le plus court et le meilleur est d'oposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnemens ... Tous les traits qu'on décochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux de Priam..."¹⁴ Et Bayle prend soin d'insister: "c'est donc ainsi qu'on doit agir dans cette dispute, quand elle se passe de chrétien à chrétien."¹⁵ Mais il n'indique nulle part la manière d'agir en présence de quelqu'un qui n'admettrait pas, à priori, la révélation. Notons que dans la remarque précédente¹⁶ Bayle citait un proverbe selon lequel, de ceux qui adoptent cette attitude de St. Paul, ne mettant rien en question, mais acceptant leur foi sans examen de la raison, on fait la prédiction: "ils

¹²Arminius E, DHC.6, 334d-335ab.

¹³Ep. Rom., XI, 33.

¹⁴Arminius E, DHC.6, 335a.

¹⁵Ibid., 335b.

¹⁶Ibid., 334d.

ne feront point d'hérésies", expression qui désigne ceux qui ont "un esprit pesant", niais. Cette exhortation à la foi selon St. Paul apparaît donc comme un subterfuge. Elle va d'ailleurs à l'encontre des maximes du Commentaire Philosophique sur le recours aux "voies de Dieu".¹⁷

Commentant ses propres ouvrages dans la Réponse aux Questions d'un Provincial, pour se justifier contre les attaques de Jaquelot, Bayle déclare: "Si après avoir étalé les objections & avoir montré amplement qu'elles étaient insolubles, il se fut contenté de dire en deux mots 'cependant il faut croire la chute d'Adam & ses suites puisque l'Ecriture en parle, on aurait un juste sujet de crier'".¹⁸ Examinons donc la manière dont il s'y est effectivement pris. Consultons d'abord l'article Paulicien dans la 1^e édition. La remarque E développe les difficultés sur neuf colonnes in folio. La remarque F poursuit les difficultés et en rajoute sur la prédestination, sur cinq colonnes. Conclusion de la remarque F: que faut-il donc faire? Il faut captiver son entendement sous l'obéissance de la foi, et ne disputer jamais sur certaines choses. En particulier il ne faut combattre les Manichéens que par l'Ecriture, et par le principe de la soumission, comme fit St. Augustin; cinq lignes. Suivent d'autres objections dans les remarques G, H, I, pour terminer en K, huit colonnes plus loin sur la remarque que "les anciens Pères n'ont pas ignoré que la question de l'origine du mal ne fut très-embarrassante."¹⁹ Sur

¹⁷CPh., II, p. 397.

¹⁸RQP., CXXXII, p. 769a.

¹⁹Pauliciens in corpus, DHC.1, 765.

dix-neuf colonnes d'objections serrées, cinq lignes qui disent en substance: "il faut le croire puisque l'Écriture en parle".

Dans le corps de l'article Manichéens, on apprend que ce faux dogme, "insoutenable dès que l'on admet l'Écriture Sainte ou en tout, ou en partie, serait assez difficile à réfuter, soutenu par des philosophes païens aguerris à la dispute".²⁰ C'est tout ce que Bayle apporte comme argument en faveur de la foi. Il pousse même l'audace jusqu'à ajouter: "Ce fut un bonheur que St. Augustin, qui savoit si bien toutes les adresses de la controverse, abandonna le Manichéisme; car il eut été capable d'en écarter les erreurs les plus grossières, & de fabriquer du reste un système qui entre ses mains eut embarrassé les Orthodoxes".²¹ Dans la remarque D il feint une dispute entre Melissus et Zoroastre "afin que l'on veyé combien il serait difficile de réfuter ce faux système, & qu'on en conclue qu'il faut recourir aux lumières de la révélation pour le ruiner"²², toujours sans meilleure justification de la foi que l'argument qu'on ne pourrait se tirer de la dispute autrement. Bayle résume dans les paroles de Zoroastre²³ tout ce qu'il a dit ailleurs sur le manque de cohérence de l'hypothèse d'un principe unique. Hic Rhodus, hic saltus. Mais le défenseur du principe unique reste coi. Plus on cherche à justifier la doctrine, plus on s'enfonce dans des difficultés. La seule planche de salut est l'argument d'autorité:

²⁰Manichéens in corpus, DHC.1, 527-29.

²¹Ibid., pp. 529-531.

Même réflexion concernant Descartes dans la remarque F de l'article Marcionites DHC.1, 549b.

²²Manichéens D, DHC.1, 530b.

²³Manichéens D, DHC.1, 530-531.

l'Écriture le dit: "la révélation est l'unique magasin des argumens qu'il faut opposer à ces gens-là: ce n'est que par cette voye que nous pouvons refuter l'éternité prétendue d'un mauvais principe" car "toutes les hypothèses que les chrétiens ont établies parent mal les coups qu'on leur porte."²⁴ Jaquelot n'a-t-il donc pas "un juste sujet de crier"? "Espère-t-il, demande Jurieu, par un mot qu'il dit en passant, en faveur de la supériorité de la foy sur la raison, obliger les hommes à renoncer à toutes ces objections qu'il appelle invincibles? ... un mot ou deux en faveur de la foy, sans preuves, sont-ils bien capables de délivrer les esprits accablés sous le poids de ces affreuses objections?"²⁵ Examinons à titre d'exemple le fidéisme de Bayle face au problème du mal, et voyons s'il résiste à ses propres arguments. Le fait que Dieu n'empêche pas l'introduction du mal dans le monde alors qu'il le pourrait, contredit le principe selon lequel nous devrions prévenir le mal quand nous le pouvons. Or "tout dogme particulier, soit qu'on l'avance comme contenu dans l'Écriture, soit qu'on le propose autrement, est faux, lorsqu'il est réfuté par les notions claires et distinctes de la lumière naturelle, principalement à l'égard de la Morale."^{25A} Le soin de tirer la conclusion est laissé au lecteur. Quelles voies lui sont ouvertes? La présence du mal dans le monde est un fait d'expérience et "il n'y a rien de plus insensé que de raisonner contre les faits".²⁶

²⁴Marcionites F, DHC.1, 550a.

²⁵Jurieu, Le Philosophe de Rotterdam, p. 14.

^{25A}CPh., I, p. 370d.

²⁶Manichéens D, DHC.1, 531d.

On ne peut donc nier l'existence du mal. Nous en sommes alors réduits au raisonnement d'Epicure²⁷ selon lequel Dieu est soit auteur du péché - ce qui est plus contraire à la raison que l'absence d'un Dieu - soit impuissant - ce qui est contraire à sa perfection. Ainsi la conduite de Dieu demeure-t-elle incompréhensible et moralement condamnable puisqu'elle contredit des principes moraux évidents. Lorsqu'une conduite est si contraire aux idées claires et distinctes que notre raison ne saurait comprendre que Dieu puisse en user, on en est réduit à déclarer: "les voyes de Dieu ne sont pas nos voyes. Tenez-vous en donc là; c'est un texte de l'Ecriture, & ne venez plus raisonner".²⁸ Outre qu'il s'agit d'une pétition de principe manifeste, "vouloir recourir à la maxime, 'les voies de Dieu ne sont pas nos voies', c'est en vérité radoter, et qui pis est, jeter toutes les connoissances humaines & même la révélation divine dans le Pyrrhonisme le plus détestable. Car il n'y a point de texte de l'Ecriture auquel en ce cas on ne pût donner un sens tout opposé aux paroles".²⁹ Bayle y revient dans la Réponse aux Questions d'un Provincial: "Elle ouvre la porte au Pyrrhonisme le plus outré; car elle donne lieu de prétendre que cette proposition, trois & trois font six, n'est vraie qu'où & pendant le tems qu'il plait à Dieu ... on étendra cette conséquence à toutes les loix

²⁷ dont Bayle qualifie la réfutation par Lactance de "pitoyable" Pauliciens E, DHC.1, 752d.

²⁸ Pauliciens E, DHC.1, 755b.²⁹ CPh., II, p. 397d.

Décatalogue."³⁰ Il n'est donc absolument pas question de justifier les voies de Dieu par des critères qui nous seraient incompréhensibles. Bayle s'attache d'ailleurs à nier la distinction entre ce qui est "au dessus de la raison" et ce qui lui est contraire. Car en effet ce qui n'est pas conforme à la raison lui est contraire³¹, et faire une distinction, c'est jouer sur les mots.

Bayle ne saurait donc en toute sincérité soutenir que la raison de tout ce que Dieu a décrété à l'égard des suites de la chute de l'homme, par exemple, est "cachée dans les profondeurs impénétrables de l'Etre souverainement parfait" de sorte que "nous ne la saurions découvrir".³² "Nous sommes trop ignorans pour juger de la conduite de Dieu" n'est que la défense qu'il adopte dans sa querelle avec Jaquelot. Au chapitre LXXXI il déclarait en effet: "il ne faut pas ici prétendre que la bonté de l'Etre infini n'est point soumise aux mêmes règles que la bonté de la créature; car s'il y a en Dieu un attribut qu'on puisse nommer bonté, il faut que les caractères de la bonté en général lui conviennent".³³ Et il n'hésitait pas alors à affirmer: "Il ne peut donc point convenir à la bonté infinie, d'avoir donné une liberté dont elle savoit que l'homme ne se serviroit qu'à la damnation du genre humain, & de lui avoir permis d'en faire un usage pernicieux, quoi qu'elle eût pû l'en détourner sans aucune peine".³⁴ Si on peut dire que ce qui nous paraît criminel est vertueux aux

³⁰RQP., LXXXIX, 675d et 676a.

³²RQP., CLVII, p. 832d.

³⁴Ibid.

³¹RQP. 2e part., CLIX, p. 833c,d

³³RQP., LXXXI, p. 663b.

yeux de Dieu, on ne sait plus à quoi s'en tenir, car tout peut être justifié et "nous serions réduits au plus étrange Pyrrhonisme qui fut jamais".³⁵ Nous devons donc supposer que le même critère qui s'applique aux hommes en matière de morale, s'applique à Dieu. Bayle est resté fidèle à cette maxime des Pensées Diverses qu'il répète dans le Commentaire Philosophique et la Réponse aux Questions d'un Provincial. Tout recours aux voies de Dieu à l'occasion de ses controverses se trouve invalidé par ses écrits antérieurs. Avant de faire ces déclarations de foi qui désarment l'adversaire Bayle a pris soin d'en saper les fondements.

En effet, rien ne permet de reconnaître la vraie foi. La marque de la vraie foi ne saurait être l'étendue ni la prospérité, car on pourrait répondre "qu'à ces deux marques l'Eglise Mahométane passera plus justement que la Chrétienne pour la vraie Eglise".³⁶ On ne reconnaît pas davantage la vraie foi aux moeurs de ceux qui la professent; car la seule vertu dont pourraient se vanter les Chrétiens est "la vertu militaire". "Bel avantage que d'entendre beaucoup mieux l'art de tuer, de bombarder, & d'exterminer le genre humain!"³⁷ ne peut s'empêcher de constater Bayle qui ajoute: "Pour ne pas dire que plusieurs Califes se sont acquis une très belle réputation par leurs qualitez morales & par ces vertus de paix qui ne sont pas d'un moindre prix que les vertus militaires".³⁸

³⁵PD.II, CCXXV, p.225 (48-49)

³⁶Mahomet P, DHG.1, 476d. ³⁷Ibid., 477b.

³⁸Ibid.

On ne peut pas non plus se fonder sur les miracles pour déterminer la vraie foi. Les païens en ont eu leur compte. Achille guérit en songe un athlète nommé Cleonyme et apparut environné de lumière à Homère.³⁹ Le même Achille ayant regardé d'un mauvais oeil les montures des amazones qui venaient piller son temple, leur fit massacrer leurs cavalières.⁴⁰ Les païens n'ont d'ailleurs pas manqué d'établir un parallèle entre les miracles de Jésus-Christ et ceux d'Apollonius de Tyare qui guérissait les malades,⁴¹ parlait toutes les langues sans les avoir apprises,⁴² et connaissait les pensées des hommes.⁴³ Certains païens considéraient même qu'Apulée avoit fait un si grand nombre de miracles, qu'ils égaloient ou même surpassoient ceux de Jésus-Christ".⁴⁴ On trouve dans les autres religions les mêmes héros que dans le christianisme: "Chederles, est parmi les Turcs ce que Saint George parmi les Chrétiens."⁴⁵ et Bayle conclut: "Voilà un morceau de parallele pour qui voudra grossir les livres qui ont déjà paru sur les conformitez des Religions"⁴⁶ Bayle est loin d'ignorer l'application que l'on peut faire à la Bible des objections que

³⁹ cf. Achillea D, DHC.1, 81b-c.

⁴⁰ cf. Achillea F, DHC.1, 82.

⁴¹ de même "on a débité des choses fort singulières de Pyrrhus, comme qu'il guerissoit les maux de rate en y touchant de son pied droit; et que son gros orteuil avoit des vertus divines". Pyrrhus, roi des Epirotes, in corpus, DHC.1, 836.

⁴² comme les Apôtres après la Pentecôte. Actes, 2.

⁴³ cf. Apollonius D, DHC.1, 310d.

⁴⁴ Apulée, in corpus, DHC.1, 320-321

⁴⁵ Chederles, DHC.1, 848a. ⁴⁶ Ibid.

l'on porte aux autres religions.⁴⁷ Les raisons utilisées par Jurieu pour réfuter le miracle de Damascene s'appliquent à tous les miracles de Moïse et de Jésus-Christ. Rien ne distingue le Vieux ou le Nouveau Testament d'un roman ou d'une légende. C'est du moins ce qu'il fait dire avec malice à Jurieu, tout en prenant soin de s'indigner d'une telle horreur ! L'authenticité de la Bible ne peut être basée sur les miracles qu'elle relate. Sur le plan historique, les prétendus miracles d'Apollonius, d'Apulée et de tant d'autres n'ont pas moins d'autorité que les miracles de Jésus: les uns comme les autres sont connus par ouï-dire. En multipliant les rapprochements, Bayle s'assure que le lecteur ne manquera pas de tirer la conclusion que si l'on accepte les miracles de l'Écriture, il n'y a aucune raison de rejeter les croyances superstitieuses des païens, car elles reposent sur les mêmes fondements.⁴⁸

Dans l'article "Jonas" Bayle relève que "les anciens Pères trouverent étrange que les Païens rejettassent cette histoire de Jonas, après avoir adopté la fable d'Hercule".⁴⁹ La rétorsion est évidente: Pourquoi ne pas croire aux fables d'Hercule si l'on donne foi à celle de Jonas. L'attitude du philosophe est d'ailleurs claire: "nous les rejettons toutes les deux"⁵⁰ Bayle condamne également l'argument de St. Augustin selon lequel "Verum

⁴⁷ cf. Damascene D, DHC.1, 919d.

⁴⁸ Ernst Cassirer remarque: "er [der Aberglaube] lässt den Quell versiegen, aus dem die echte Religion entspringt" op.cit., p. 215. En effet superstition et religion puisent à la même source. Bayle sait bien qu'anéantir l'une, c'est tarir la source de l'autre. Il n'a cessé de montrer qu'il n'y a pas de frontière naturelle entre religion et superstition.

⁴⁹ Jonas in corpus, DHC.6, 852. ⁵⁰ Jonas B, DHC.6, 852ab.

illud nostrum de Jona incredibilius est: plane incredibilius, quia mirabilius, & mirabilius, quia potentius." Ce ne sont pas de bonnes raisons "car il résulterait de là que plus une chose paroît impossible, plus elle est digne de croïance".⁵¹ Bayle rejette donc ici le credo quia absurdum. Selon lui "il faut reconnoître là l'un des effets les plus ridicules de la prévention".⁵² En fait toutes les religions sont portées à se croire bénéficiaires de privilèges miraculeux. Chacune est prête à affirmer que Dieu intervient en sa faveur⁵³:

Les directeurs de la Religion Païenne avoient repu d'une infinité de fables l'esprit du peuple pendant plusieurs siècles; et ils n'eussent pu souffrir qu'on examinât si elles étoient possibles, ou qu'on les traitât d'incroyables. Mais quand on leur proposa les miracles des Chrétiens, ils firent les philosophes, ils alléguèrent des impossibilités, ils se retranchèrent dans tous les raisonnemens qu'on peut oposer au cours d'une forte crédulité; & ils se moquèrent fièrement de ceux qui crurent. Quel disparate! Quels travers! Quelle inégalité! & quelle bizarrerie! Les communions Chrétiennes font paroître les unes contre les autres une partie de cet esprit.⁵⁴

En effet les catholiques qui se laissent persuader un nombre infini de miracles recourent néanmoins à tous les lieux communs des incrédules pour réfuter ceux que le parti Protestant fait courir. Et Bayle de conclure: "Ainsi se passe la vie humaine, c'est un effet presque inévitable de la préoccupation, double poids, double

⁵¹Ibid., 852c.

⁵²Ibid., 852d.

⁵³cf. CPD., LXIII, 279b . - cité supra pp.64-65.

⁵⁴Jonas B, DHC.6, 852d.

mesure. Si l'on ne pouvait éviter cela qu'en se dépouillant de préjugés, le remède seroit peut-être pire que le mal".⁵⁵

On ne peut davantage faire reposer la foi sur ce qu'elle a connu des martyrs,⁵⁶ car on en trouve partout, même parmi les philosophes (Zenon, Socrate) et les athées (Vanini). Comme toutes les diverses communions ont eu leurs martyrs, on doit, nous dit Bayle, renoncer à dire: "une telle communion a des martyrs, donc elle est bonne".⁵⁷

En un mot, la vérité des articles de foi ne se reconnaît à aucun signe extérieur. On ne peut pas non plus s'en assurer par voie intérieure: "ce n'est point par la satisfaction de la conscience"⁵⁸ que l'on reconnaît le caractère de la vraie foi car on peut avoir été persuadé des pires absurdités depuis l'enfance. La conscience n'est pas un critère auquel on peut se fier, elle peut être déformée: "il peut arriver que la force de la coutume, & le tour que l'on a donné à l'âme en l'instruisant dans l'enfance, feront trouver de l'honnêteté où il n'y en a pas".⁵⁹ Par conséquent

⁵⁵Ibid., 853a. E.D. James traduit cette dernière phrase: "It is better to be a believer of some kind than an unbeliever" "Scepticism and Fideism in Bayle's Dictionnaire", French Studies, XVI, No. 4 (October, 1962), p. 310. Une telle interprétation va à l'encontre de tout ce que Bayle a exposé dans les Pensées Diverses. Il ne peut s'agir que d'une remarque à la fois ironique et ad hominem, ou plus exactement ironique parce qu'ad hominem: signifiant: sans préjugés, pas de religion du tout. Ce qui s'accorde fort bien avec tout ce que Bayle a dit ailleurs sur le rôle de la prévention en matière de religion. cf. supra pp. 49-52.

⁵⁶"ce n'est point par le courage & par le zèle qu'une opinion inspire, car les plus fausses Religions ont leurs martyrs". CPh.II, X, 438a.

⁵⁷Origène F, 6e édition, 545b. ⁵⁸CPh.II, X, 438a.

⁵⁹CPh., I, 368d.

les preuves de sentiment ne concluent rien: "chaque peuple est pénétré de preuves de sentiment pour sa religion; elles sont donc plus souvent fausses que vraies".⁶⁰ Comment déterminer si notre persuasion intérieure est authentique ou illusoire? "on peut avoir une certitude morale de cela, & fondée sur de très-grandes probabilités, mais au fond cette certitude se peut rencontrer dans l'âme d'une infinité de gens qui se trompent; ainsi elle n'est pas un critère certain de vérité".⁶¹ Si nous adoptons la persuasion de la conscience comme critère, que dire des convictions contraires? Servetus n'était-il pas persuadé en sa conscience qu'il n'y avait rien dans l'Ecriture en faveur de la doctrine de la Trinité, et qu'elle était fausse? Calvin et ses disciples cependant étaient persuadés du contraire et condamnèrent Servetus à mort comme hérétique.

Il faut donc admettre que "sans le secours d'en haut, sans une grâce de Dieu, sans les lumières de l'Ecriture"⁶² on ne peut découvrir le chemin qui mène à la vraie religion. Or quelle différence y a-t-il entre une simple persuasion et une persuasion par la grâce? La grâce la plus efficace ne peut se reconnaître à aucun signe: chacun est bien persuadé qu'il la possède. Bayle se demande alors "comment pourroit-on prétendre, que tous ceux qui sont persuadés des mystères de la Religion Chrétienne, le sont par une faveur spéciale du S. Esprit, vu que la plupart de ces persuadés-là vivent très-mal, & sont enfin damnés".⁶³ Conséquemment "il est contre le bon sens de recourir à un principe spirituel

⁶⁰RQP., XX, 214d.

⁶²CPD., CV, 333b.

⁶¹CPh. II, X, 438b.

⁶³SCPh., XXIII, 543d.

et surnaturel pour la simple persuasion, de quelque Religion que ce soit".⁶⁴ Puisque personne ne peut savoir infailliblement qu'il possède la grâce⁶⁵, elle présuppose la foi. On ne peut guère dire à un athée qu'il faut croire par un don de Dieu auquel il ne croit pas. Baser la foi sur la grâce équivaldrait à baser la foi en l'incompréhensible sur quelque chose de plus incompréhensible encore, ce serait chercher à expliquer obscurum per obscurius. Il est donc clair que son fidéisme n'est qu'un rempart derrière lequel il se met juridiquement à l'abri des attaques de sources de plus en plus diverses. Ce sera sa seule défense, et à mesure que les accusations se feront plus nombreuses, ses appels à la foi se multiplieront. Mais tout en se mettant ainsi à couvert il n'en continue pas moins de laisser transparaître l'idée maîtresse qu'il n'a cessé de développer depuis les Pensées Diverses. A chaque profession de foi correspond un démenti. Dans les Entretiens de Maxime et Themiste il peut écrire "selon M. Bayle on ne se retranche dans la Foi que sous la conduite & par les ordres des maximes les plus évidentes de la raison"⁶⁶ car quelques pages plus tôt il avait pris soin de saper le critère sur lequel il prétend ici s'appuyer en déclarant: "les dogmatiques qui soutiennent que l'évidence est le caractère de la vérité se trompent".⁶⁷ Si l'évidence n'est pas un des signes de la vérité, à quoi cela sert-il de baser la foi sur une maxime évidente, serait-elle même des plus évidentes? Quand même il

⁶⁴Ibid., 544a.

⁶⁵SCPh., XIII & XIV, 523-26.

⁶⁶OD.IV, VIII, 47b.

⁶⁷Ibid., VI, 17b.

serait évident que nous dussions abandonner la raison pour embrasser la foi. Aucun signe ne distingue la vraie foi des fables des anciens. Les révélations de Dieu "ne sont pas d'une clarté métaphysique & géométrique; elles ne produisent pas dans notre âme une persuasion plus forte que les faussetez ..." ⁶⁸ et il ajoute: "Il est certain que nous ne saurions discerner à aucune marque assurée ce qui est effectivement la vérité quand nous la croions, de ce qui ne l'est pas lorsque nous le croions. Ce n'est pas par l'évidence que nous pouvons faire ce discernement, car tout le monde dit au contraire que les vérités que Dieu nous a révélées dans sa parole, sont des mystères profonds qui demandent que l'on captive son entendement à l'obéissance de la foi" ⁶⁹ - l'évidence ne nous est donc d'aucun secours, que ce soit pour établir qu'il est raisonnable d'abandonner la raison pour la foi, ou pour lui donner un contenu.

Fonder le consentement à la foi "sur la véracité de Dieu qui est la notion la plus évidente de l'esprit humain" ⁷⁰ est une pétition de principe dont Bayle n'est pas inconscient puisqu'il déclare dans une note marginale: "cette proposition, il y a un Dieu, n'est pas d'une évidence incontestable". ⁷¹ Ce n'est donc qu'après avoir admis - par un acte de foi - qu'il y a un Dieu, que nous sommes assurés de la véracité de sa parole. Mais cet acte de foi, lui, ne repose sur rien. Affirmer quelque chose

⁶⁸ CPh. II, X, 437a.

⁶⁹ Ibid., 437d.

⁷⁰ RQP., 2e part., CXXXIII, 770b.

⁷¹ CPD., XXIV, 221d.

"puisqu'il est très-vrai qu'il y a un Dieu" c'est pécher contre les règles de la dispute, c'est donner dans le sophisme que l'on appelle la pétition de principe: c'est supposer ce de quoi on dispute, c'est résoudre l'objection par la thèse même que l'on attaque. "c'est violer les loix du raisonnement, loix tout autrement inviolables que les loix civiles."⁷² Personne n'est dispensé de ces "loix de la Dialectique" et personne ne les enfreint impunément.⁷³ C'est même un cercle vicieux: Nous devons avoir la foi parce que c'est vrai qu'il y a un Dieu, mais l'existence de Dieu ne repose elle-même que sur un acte de foi. "la plus évidente de toutes les raisons du monde, savoir la véracité de Dieu"⁷⁴ ne résiste pas à cette analyse de Bayle lui-même, pas plus d'ailleurs qu'à la remarque B de l'article Pyrrhon concernant l'invalidité du critère de l'évidence ou celle de Maxime sur le même sujet.⁷⁵ Comme Bayle l'écrit à l'abbé du Bos: "cela est bon à dire de Chrétien à Chrétien; mais en disputant contre des Impies, on tombe par là dans la petition du principe."⁷⁶

⁷²CPD., XXIV, 221a.

⁷³cf. aussi Maldonat L, DHC.1, 520b, où Bayle dénonce le même abus: selon les règles de la dispute, l'on peut et l'on doit exiger des disputants "qu'ils se défassent de leurs prejugez, & qu'ils n'employent pas leurs principes particuliers contre les raisons qui leur sont opposées; car s'ils le faisoient ils tomberoient dans le sophisme que les Ecoles appellent Petitio Principii, défaut énorme, & qui doit être banni de la controverse, comme un obstacle essentiel au dessein qu'on a d'éclaircir une vérité".

⁷⁴RQP., 2e. part., CXXXI, 767b.

⁷⁵"S'il y avait une marque à laquelle on put conoitre certainement la vérité, ce seroit l'évidence: or l'évidence n'est pas une telle marque, puisqu'elle convient à des faussetez" Pyrrhon B, DHC.1, 826a. cf. Maxime et Thémiste p. 17b, cité supra p. 1

⁷⁶Lettre à DuBos 13 décembre 1696, OD.IV, 726c.

Bayle ne cesse de répéter qu'un Chrétien ne peut se prévaloir de sa foi lorsqu'il discute avec un athée.⁷⁷ "Afin que votre argument soit bon, il doit être propre à convaincre non seulement un Chrétien, mais aussi un infidèle; c'est-à-dire qu'il faut que vous le fassiez bon par des effets résultant de l'argument même, & non par des secours empruntez d'une autre source".⁷⁸ Par conséquent, invoquer l'Écriture ou la grâce ne peut servir de démonstration. Ce n'est qu'après avoir établi la foi que l'on peut y recourir. Après avoir remarqué⁷⁹ que la prospérité des méchants incite au doute sur la providence, Bayle nous dit qu'il faut être "très-persuadé" que cette objection est fausse, mais que la seule façon d'en venir à bout est de faire taire la raison et de l'obliger d'acquiescer à l'autorité car "en ces choses-là, le meilleur usage de la raison est de ne point raisonner". Il faut croire sans comprendre: "Dieu l'a dit, cela doit suffire".⁸⁰ Mais Bayle s'empresse d'ajouter: "ce procédé seroit injuste, si l'état de la question étoit celui-ci, Dieu a-t-il parlé?" dévoilant ainsi la pétition du principe. Par ce raisonnement on suppose en effet ce que l'on veut prouver: l'authenticité de la révélation. Il faut prouver l'existence de Dieu et l'inspiration divine de l'Écriture avant d'accepter ses messages incompréhensibles parce qu'ils sont la parole de Dieu. Bien sûr, "il nous doit suffire que le fait nous ait été révélé: la Raison, la Philosophie nous montrent après

⁷⁷cf. CPh.II, VII, 421d. et RQP., CIII, 707d.

⁷⁸CPD., XV, 208b.

⁷⁹Rufin C, DHC.1, 979c.

⁸⁰Ibid., 980b.

cela par leurs axiômes les plus évidens, que nous ne saurions tenir une conduite plus juste que d'acquiescer sans les comprendre aux Mysteres que Dieu nous a revelez".⁸¹ Bayle précise bien "après cela". Encore faut-il que Dieu nous les ait révélés.⁸² Mais rien ne prouve qu'un texte fût révélé, et quand même on admettrait la révélation, on ne pourrait s'entendre sur l'interprétation à donner aux textes révélés.

Tout ce que Dieu affirme est nécessairement vrai, encore faut-il savoir ce qu'il affirme, et c'est ce que nous ne pouvons. Certes, "le témoignage de Dieu est préférable à celui des hommes"^{82A} mais nous n'avons que le témoignage des hommes qui se disent inspirés de Dieu, et leur témoignage, comme on sait, est pour le moins douteux. En l'absence de certitude de la révélation, nous devons nous en tenir à l'expérience: "Il n'y a point de système qui pour être bon n'ait besoin de ces deux choses, l'une que les idées en soient distinctes, l'autre qu'il puisse donner raison des expériences".⁸³ Quand Bayle demande un peu plus loin, face à une expérience

⁸¹RQP., 2e. part., CLVIII, 832d. ⁸²RQP., 2e part., CLXI, 836d.

^{82A}"La question est si pour bien s'y prendre il ne vaudrait pas mieux leur demander avant toutes choses, admettez-vous la Sainte Ecriture? S'ils répondent qu'ils l'admettent, il n'y a plus de dispute ni sur l'unité de principe, ni sur l'origine du mal, ni sur la compatibilité entre tous les attributs de Dieu, & les malheurs & les crimes du genre humain ... Mais si l'on répond à Mr Jaquelot que l'on ne croit pas la Révélation, il devrait peut être au lieu d'insister sur ces matières, s'appliquer uniquement à prouver à ces gens-là l'inspiration de l'Ecriture". RQP., 2e part., CXXXVII, 778b.

⁸³Manichéens D, DHC.1, 529b-c.

contraire aux dogmes, de "recourir aux lumières de la Revelation", il condamne ce qu'il prétend sauver puisque "le principal caractère d'un bon système est d'être capable de donner raison des expériences,⁸⁴ & que la seule incapacité de les expliquer est une preuve qu'une Hypothèse n'est point bonne".⁸⁵ Comme par ailleurs "il n'y a rien de plus insensé que de raisonner contre des faits",⁸⁶ la doctrine qui postule un Dieu bon et tout-puissant ne peut qu'être rejetée. Quand Bayle déclare que "c'est l'Écriture qui nous fournit les meilleures solutions" cela revient à dire "qu'un Philosophe Païen seroit mal aisé à vaincre sur cette matière".⁸⁷ Recourir aux lumières de la révélation, c'est s'avouer vaincu. C'est admettre que les dogmes ne peuvent donner raison des expériences et par conséquent ne sont pas valables.

Quand Bayle de plus avoue que face au mal physique et moral que l'on constate dans le monde, le seul argument que l'on puisse avancer est: "cela est arrivé, donc cela ne répugne point à la sainteté et à la bonté de Dieu",⁸⁸ il ne fait qu'indiquer qu'on ne peut s'en sortir que par une pétition de principe. Il ajoute avec malice: "J'observe que l'on ne peut se commettre à la Dispute sur un autre pied sans quelque désavantage". C'est donc un aveu d'impuissance complet qui montre que la foi en des dogmes contraires à la raison est sans aucune justification. Ce n'est

⁸⁴C'est dans cet appel à l'expérience que Ernst Cassirer a reconnu en Bayle le premier véritable positiviste: "So wird er ... der erste überzeugte und konsequente 'Positivist'". Die Philosophie der Aufklärung, p. 270.

⁸⁵Manichéens D, DHC.1, 530bc. ⁸⁶Ibid., 531d.

⁸⁷Ibid., 532a.

⁸⁸Pauliciens E, DHC.1, 755a.

qu'un pis aller et Bayle n'ignore pas que baser la foi sur le seul fondement de l'autorité de Dieu⁸⁹ est un sophisme et il concède: "encore que la foi du vrai Chrétien soit assez solidement établie sur l'autorité de Dieu, elle est bien aise qu'il n'y ait pas de discorde entre la lumière naturelle & la lumière révélée. Il ne faut jamais refuser à notre foi une pareille satisfaction quand on peut la lui procurer".⁹⁰ Malheureusement, ce n'est pas souvent qu'on est en mesure de le faire. Bayle précise qu'il aurait souhaité autant qu'un autre qu'on pût pleinement réconcilier avec les maximes de la raison tout ce que le système chrétien enseigne sur la chute du premier homme et sur les suites de cette chute.⁹¹ Mais il faut admettre que c'est une tâche impossible. Il ne reste donc qu'à croire à la manière des Athéniens. Les différentes sectes se lancent les arguments philosophiques les unes aux autres tout en se réfugiant dans la foi pour soutenir leur propre dogme. Catholiques, Luthériens, Réformés, après s'être battus à coups de syllogismes, à bout d'arguments se rabattent sur la foi.⁹² La hache de guerre étant à deux tranchants, on décide de l'enterrer. Mais il s'agit bien là d'une défaite.

La foi ne repose que sur elle-même. Elle n'a aucun fondement. Elle ne pourra donc servir qu'entre chrétiens convaincus d'avance. "Quand l'Écriture parle, il n'y a point de Chrétiens

⁸⁹"la foi n'a pour fondement que l'autorité de Dieu" RQP., CXXXII, 769bc.

⁹⁰RQP., 2e. part., CXXVIII, 76ld. et il ajoute en marge: "Rien n'est plus souhaitable que la concorde entre la raison & la foi."

⁹¹cf. RQP., CXXVIII, 76lc. ⁹²RQP., CXXX, 763d-764a.

qui ne doivent mépriser les objections qu'ils ne peuvent sou-
 dre".⁹³ Mais ces objections que Bayle étale complaisamment
 demeurent valables pour ceux qui ne sont pas Chrétiens, c'est-
 à-dire qui n'ont pas pris le parti de croire aveuglément et sans
 justification en l'Écriture. La foi ne peut être qu'un argument
 circulaire à l'usage des seuls Chrétiens. Leur attitude vis à
 vis des lumières philosophiques est d'ailleurs déconcertante:
 "Si après avoir prouvé quelque dogme de Religion, elles le combat-
 tent, & vont rendre leurs services au dogme contraire, nous les
 laissons aller, disent-ils, & nous nous envelopons de notre foi.
 C'est un voile épais et impénétrable à toutes les injures de l'air,
 c'est-à-dire, à tous les assauts de la Raison naturelle".⁹⁴ Tant
 que la philosophie apporte des arguments en faveur de sa thèse,
 le Chrétien l'utilise. Dès qu'elle apporte des objections, il la
 rejette et s'enveloppe dans ce voile épais qui suggère celui de
 l'ignorance.⁹⁵ Toute communication au niveau humain, au niveau
 de l'homme doué de raison, est rendue impossible. Car dès que les
 raisonnements entrent en conflit avec les textes de l'Écriture,

⁹³RQP., CXXXIV, 773d.

⁹⁴Nicolas Perrot L, DHC.6, 684d.

⁹⁵"Il prend plaisir à bien montrer aux hommes, patiemment, obstinément, avec la persistance tranquille de la goutte d'eau perçant la pierre, qu'ils n'ont aucune raison de croire à ces choses sinon qu'ils y croient, qu'autant la foi y mène tout droit, autant tout raisonnement, quel qu'il puisse être, en éloigne, et qu'ainsi ils font bien de croire, ne peuvent mieux faire, sont admirablement bien avisés en croyant. Ce détour malicieux, tactique absolument continuelle chez lui, sent le mépris et un peu l'intention méchante; c'est un moyen d'intéresser l'amour-propre dans la cause de la négation, et si l'on n'y réussit point, d'indiquer au rebelle qu'on le tient doucement pour un sot, ce qu'on le félicite d'être d'ailleurs, et de vouloir rester, puisque aussi bien il ne pourrait être autre chose." Emile Faguet, Dix-Huitième Siècle, vol. III, p.3.

il faudrait renoncer à la faculté qui nous distingue des bêtes et croire aveuglément sans nul motif raisonnable. Bayle demande à son lecteur de fonder la foi sur la véracité de Dieu, la plus certaine et la plus évidente de toutes les raisons du monde, alors qu'il vient de prouver à grand renfort de preuves de toutes sortes qu'il n'y a rien de moins sûr que l'existence de Dieu, du point de vue de la raison. Bayle prétend fonder la foi sur un axiome de métaphysique évident, "savoir que l'Être souverainement parfait incapable de tromper ni d'être trompé, est plus digne de créance que tout autre chose".⁹⁶ Personne ne le lui contestera. Seulement il reste à prouver que l'Écriture est bien la parole d'un tel Être, et c'est ce qui ne se peut, de son propre aveu maintes fois répété.

Bayle utilise ici une de ses techniques habituelles, qui consiste à dire: Si Dieu le dit, je le crois, mais rien ne prouve que Dieu ait dit cela. Bien sûr, "lorsque Dieu parle c'est à la philosophie à se taire, & à subir humblement le joug de la foi".⁹⁷ Mais quand parle-t-il? Quand a-t-il parlé, et à qui? D'autant plus que Bayle précise que les apôtres mêmes "ont plutôt mal connu que bien connu le vrai caractère du Royaume du Messie".⁹⁸ Il précise qu'il n'est d'autre part pas du tout démontrable que les apôtres aient écrit leurs livres par

⁹⁶RQP., CXXXI, 767b (note 1), cf. aussi Pomponace B, DHC.6, 778b, où Bayle s'écrie: "Quoi! L'Écriture Sainte, reçue une fois fermement comme la parole de Dieu n'est-elle pas aussi capable qu'une Démonstration géométrique de nous persuader l'immortalité de l'âme?" Oui, mais seulement une fois reçue comme la parole de Dieu, comme Bayle le souligne.

⁹⁷RQP., CXXX, 764d.

⁹⁸RQP., CII, 704c.

inspiration divine.⁹⁹ Alors à qui se fier ? C'est très souvent que Bayle se sert d'un raisonnement conditionnel, c'est-à-dire un raisonnement hypothétique dont la condition est telle que sa réalisation est extrêmement problématique. Il ajoute d'ailleurs quelquefois un "mais..." qui renforce explicitement le doute qui reste implicite ailleurs. Si Dieu a révélé tel dogme, il n'y a pas le moindre mot à répliquer. ... le mal est que notre raison ne découvre aucune preuve que Dieu ait dit cela. Bayle l'emploie volontiers en faveur de la tolérance: "les plus grans partisans de la tolérance vous avoueront que le prétendu commandement "Contrain-les d'Entrer" devrait être exécuté au pied de la lettre, si l'unique moyen sûr et infaillible de sauver les Hérétiques étoit de les faire aller ou au Prêche ou à la Messe à coups de fourche".¹⁰⁰ Il se prend alors lui-même à témoin, citant le Commentaire Philosophique: pour empêcher qu'un homme ne se mouille quand il pleut il suffit de le faire entrer dans une maison, soit de son plein gré, soit de force. "Ces deux manières sont également bonnes pour obtenir l'effet que je me proposerois, qui serait d'empêcher que cet homme ne se mouillât ... S'il en allait de même quant à éviter l'enfer, j'avoue que nos convertisseurs seroient bien fondez".¹⁰¹ Mais

⁹⁹ Bayle relate dans la remarque E de l'article Beaulieu, DHC.6, 489b, la querelle entre Saurin et Jurieu d'où il ressort que le principe de la foi n'est pas quelque chose d'évident, et que l'inspiration divine du nouveau testament n'est pas démontrable. Il se garde bien de réfuter cet argument. La seule réserve qu'il apporte dans la remarque F (ajoutée après la 1^e édition) est que l'on peut avoir "une démonstration morale", qui souffre le plus et le moins, rien de comparable à une démonstration physique, métaphysique, ou géométrique. Or nous savons ce qu'il faut penser des preuves de sentiments.

¹⁰⁰ Pauliciens M, DHC.6, 635b.

¹⁰¹ Ibid.

rien n'étant sûr en matière de religion, il faut s'abstenir. Bayle insiste: "S'il était une fois prouvé clairement que Jésus-Christ nous ordonne la contrainte, alors j'avoue que l'on pourrait justifier ce commandement par l'eminence suprême des droits de Dieu, qui lui fait prendre quelquefois des routes contraires à celles que nous prenons".¹⁰² Mais cela reste encore à prouver. Le raisonnement est toujours le même. Qu'il suffise ici de donner un dernier exemple, tiré des Pensées Diverses. Bayle y affiche déjà un fidéisme de façade qui ne résiste pas à l'examen. Il commence comme d'ordinaire par une déclaration de foi en la parole de Dieu: "C'est assez pour moi de savoir que Dieu a fait une chose, pour ne douter point qu'il ne l'ait faite avec une souveraine raison". Suit la restriction: "De sorte que si on me pouvait prouver ou par des raisons nécessaires, ou par une autorité infaillible, que Dieu forme des Comètes miraculeusement pour être un signe de sa colère,¹⁰³ j'y acquiescerois de tout mon coeur". Toutefois, il ajoute explicitement ici ce qu'il se contente parfois de sous-entendre: "Rien ne nous en assure". Par conséquent "c'est à nous à examiner par la voye du raisonnement ce qu'il en faut penser".¹⁰⁴ En l'absence

¹⁰²CPh., II, 397d.

¹⁰³Dans ce cas particulier il s'agit de comètes, mais le raisonnement est constant: si on me pouvait prouver... j'y acquiescerais... Toutefois rien ne nous en assure. Il s'applique à toutes les vérités révélées, à tous les dogmes, et mine le fidéisme, qui n'est qu'un fidéisme conditionnel dont la condition demeure hypothétique. La foi reste donc suspendue et c'est à la raison qu'il faut faire appel.

¹⁰⁴PD.II, CCXXIII, 220-21 (9-25)

d'autre critère le recours à la lumière naturelle est indispensable. Son fidéisme n'est qu'un bouclier destiné à le protéger, et dont il se sert parfois pour argumenter ad hominem, mais sans plus. Il ne résiste pas à l'examen tant soit peu attentif. Bayle n'a jamais départi qu'en apparence de sa maxime initiale selon laquelle ce qui est contraire aux idées les plus pures et les plus distinctes de la raison est faux.¹⁰⁵ C'est la raison qui fut son guide sa vie durant. S'il abandonne la religion catholique en 1670, c'est parce qu'il ne peut pas réconcilier certains dogmes avec sa raison.¹⁰⁶ Il est donc prêt à rejeter ce qui ne satisfait pas sa raison, plutôt que de la plier sous le joug de la foi. Le libre arbitre, l'immortalité de l'âme, l'existence d'un Dieu bon et tout-puissant dans un monde où le mal physique et moral domine, sont décrits en détail dans le Dictionnaire et la Réponse aux Questions d'un Provincial comme des croyances auxquelles il est impossible de donner l'adhésion de sa raison parce qu'elles sont contredites par ses idées les plus claires. Devons-nous croire qu'il n'a pas abandonné ces idées comme il abandonna celles du catholicisme trente ans plus tôt? Il faudrait pour cela que sa foi ait crû avec l'âge, ce qui est fort

¹⁰⁵cf. CPh., II, 371a.

¹⁰⁶cf. Des Maizeaux, op. cit., p. XX et la Chimère de la Cabale, "la Philosophie lui aiant fait mieux connoître l'impossibilité de la transsubstantiation, il conclut qu'il y avoit du sophisme dans les objections auxquelles il avoit succombé". p. 759. Il quitte donc la religion romaine parce qu'il y trouve plusieurs choses contraires à la raison. W. Barber montre que c'est une démarche identique qui lui avait fait abandonner sa foi protestante: "he was sacrificing his Protestant faith to acquire rational conviction". "Pierre Bayle: Faith and Reason", in The French Mind, p. 125.

improbable.¹⁰⁷ Bayle décrit dans l'article Acosta¹⁰⁸ une démarche intellectuelle fort semblable à la sienne: "Il ne voulut point acquiescer aux décisions de l'Eglise catholique parce qu'il ne les trouva point conformes à sa raison". Bayle en fit autant à Toulouse. "... il nia la Divinité des livres de Moïse, parce qu'il jugea que la Religion naturelle n'étoit point conforme aux ordonances de ce législateur" c'est ce que Bayle fait dans le Commentaire Philosophique: si quoi que ce soit se trouve même explicitement dans la Bible qui soit contraire à la morale, il rejette le précepte de la Bible en faveur de la morale. Bayle conclut la remarque: "S'il eut vécu encore six ou sept ans, il auroit peut être nié la Religion naturelle, parce que sa misérable raison lui eût fait trouver des difficultez dans l'hypothèse de la providence & du libre arbitre de l'Etre éternel nécessaire". On sait que Bayle, lui, a eu le temps d'en trouver. Eclairer la foi par les lumières de la raison ne pouvait aboutir qu'au désaveu de l'une ou de l'autre. Bayle ne le cache pas dans les Eclaircissements sur les Pyrrhoniens: "Il faut nécessairement opter entre la philosophie et l'Evangile: Si vous ne voulez rien croire que ce qui est évident et conforme aux notions communes, prenez la philosophie, et quittez le christianisme. Si vous voulez croire les mystères incompréhensibles de la religion, prenez le christia-

¹⁰⁷En fait la plupart des commentateurs s'entendent pour dire que sa foi déclina peu à peu, et c'est un sujet de débat contemporain de savoir s'il en a conservé du tout. "The evidence seems to point to a growing loss of faith in Calvinism from about the composition of the Pensées Diverses onwards". H.T. Mason, op. cit., p. 215.

¹⁰⁸Acosta, DHC.6, 67-69.

nisme, et quittez la philosophie".¹⁰⁹ Peut-on croire que Bayle a choisi la seconde alternative? Il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'ensemble de son oeuvre pour se faire une opinion.

Dès le début des Pensées Diverses Bayle montrait ce qu'il pensait des opinions que l'on acceptait "sans consulter l'oracle de la raison"¹¹⁰ parce qu'on croit qu'il y a quelque chose de divin en elles. C'est que, dès que l'on croit qu'il y a du mystère, on croit docilement sans raisonner. Tout cela, dit-il, fait "un Sophisme d'autorité" dont on ne saurait se défendre. Bayle recommande à cette occasion de ne pas empiéter sur "les droits de la raison". Combien de fois Bayle n'a-t-il pas répété que le comportement de celui qui croit sans examen est "absurde et stupide".¹¹¹ Ne pas examiner sa théologie, c'est se conduire "comme les plus ignorans de tous les hommes, & en insensé".¹¹² Bayle s'indigne que "les Grecs se sont conduits comme des enfans"¹¹³ dans les choses qui concernoient le culte divin. Ils ont embrassé aveuglément et folement toutes les fables, toutes les ex-

¹⁰⁹Eclaircissements sur les Pyrrhoniens, DHC.6, IV, 634.

¹¹⁰PDI, VIII, 40, 1.19

¹¹¹RQP., XCVIII, 697a. Il déclarait déjà dans les Pensées Diverses: "On ne voit pas que les personnes à qui Dieu communique les plus riches thresors de sa grace, qu'il remplit de la plus ferme foy, et de la plus ardente charité, soient les génies les plus pénétrants, raisonnent avec le plus de force..." PD.I, LXXXIV, 220 (18-22).

¹¹²RQP., XCVIII, 698ab.

¹¹³N'est-ce pas au fond ce que recommande Saint Paul? Il semble cependant fort douteux que Bayle ait une forte estime pour cette façon de se conduire en insensé. Le jour sous lequel il la présente ne paraît guère favorable.

travagances impies qui leur ont été proposées concernant les Dieux. Ils n'ont rien examiné; ils n'ont rien donné à examiner à leurs Philosophes".¹¹⁴ Qui après cela, prendra au sérieux les exhortations à la foi aveugle en réponse aux objections insolubles faites aux doctrines chrétiennes? Pour bien montrer d'ailleurs que lorsqu'on se repose sur la foi seule, il n'est pas de dogme dont on ne puisse se persuader, il fait appel à une croyance rejetée par les protestants: "la plupart du monde Chrétien n'est-elle pas persuadée de la présence réelle malgré les objections insolubles qu'il plût à verse sur ce dogme? N'a-t-il pas fallu en faveur de cette doctrine condamner de fausseté les axiômes les plus évidens de la Physique?"¹¹⁵ Il paraît peu probable que Bayle ait mentionné cela comme un détail édifiant qui incite à recourir à ce "bouclier d'airin impénétrable"¹¹⁶ que représente la foi. Il est certain que la philosophie ne peut y mordre puisque la foi est la négation pure et simple de toute raison.¹¹⁷ Bayle, malgré ses déclarations en faveur de la foi s'appuie en fait sur la raison.¹¹⁸ Le paradoxe¹¹⁹ se dissout: Bayle ne donne pas de raisons d'abandonner la raison pour embrasser la foi. Il ne prouve pas rationnellement qu'il faille raisonnablement

¹¹⁴RQP., XCVIII, 697a.

¹¹⁵RQP., CXXVIII, 762a.

¹¹⁶Ibid., 761d.

¹¹⁷"Point de raison, c'est la vraie religion celà, point de raison". Eclaircissement sur les Pyrrhoniens, DHC.6, 635.

¹¹⁸"ce seroit une absurdité, & une foiblesse d'enfant, d'obéir à une vérité que l'on ne connoitrait pas". Nvlles Lettres, 221c.

¹¹⁹"Having apparently demolished reason he then seems to suggest reasons for relying on faith". Harry M. Bracken, "Bayle Not a Sceptic?", Journal of the History of Ideas, XXV, No. 2 (April-June, 1964), p. 169.

abandonner la raison. La lumière naturelle, ou conscience, est la mesure de toutes les doctrines. C'est elle qui nous apprend si les préceptes moraux sont légitimes ou faux.¹²⁰ Une chose n'est véritable qu'en tant qu'elle se trouve en accord avec la lumière naturelle et toutes les lois morales doivent être soumises sans exception à l'idée naturelle d'équité.¹²¹ Bayle établit ainsi la supériorité de la raison sur la foi: "tout dogme qui n'est point homologué, pour ainsi dire, vérifié et enregistré au Parlement Suprême de la Raison & de la lumière naturelle, ne peut qu'être d'une autorité chancelante & fragile comme le verre".¹²² Nous ne devons jamais perdre de vue la lumière naturelle, "qui que ce soit"¹²³ qui nous vienne faire des propositions de faire ceci, ou cela, par rapport à la Morale".¹²⁴ L'ennui c'est précisément que nous ne nous servons pas assez de notre raison: "assurément la Raison nous distinguerait du reste des créatures avec avantage, si nous la prenions pour la règle perpétuelle de notre conduite. Mais c'est ce que nous ne faisons pas. On a beau nous définir un animal raisonnable, nous ne laissons pas d'agir en toutes choses sans raison".¹²⁵ Bayle semble bien loin de recommander ici un effacement de la raison devant la foi. Il se plaint au contraire de ce que nous ne la consultations pas assez pour régler

¹²⁰cf. CPh., I, 368-69.

¹²¹Ibid., 368d.

¹²²cf. CPh. I, 368b.

¹²³ce "qui que ce soit" (imprimé par erreur qui ce que soit" dans le texte) inclut l'Évangile: "la lumière naturelle, ou les principes généraux de nos connoissances, sont la règle matrice & originale de toute interprétation de l'Écriture, en matière de moeurs principalement". CPh., I, 367.

¹²⁴Ibid., 369b.

¹²⁵Nvlles Lettres, Lettre XXII, 328b.

notre conduite. Quel est donc notre comportement, selon lui, lorsque nous ne prenons pas conseil de la raison? Bayle nous répond: "Nous n'agissons que par préjugé, que par instinct, que par amour propre, & que par les ressorts de mille passions qui entraînent & qui tournent notre Raison, comme bon leur semble".¹²⁶ Le principe qui nous domine alors n'est qu'un amas de préjugés et de passions. A quoi Bayle a-t-il donc réduit la foi, sinon précisément à "un amas de préjugés"? Car enfin, "avant que de se connoître, l'homme est sous le joug d'une infinité d'habitudes qui étrécissent son esprit" et les personnes qui nous élèvent sont en mesure "de nous faire accroire toutes les sottises qu'il leur plaît".¹²⁷ La foi est esclave de l'éducation. Elle dépend de la naissance et autres causes fortuites: sa détermination ressemble au jeu de pile ou face.¹²⁸

Certains commentateurs maintiennent cependant qu'en dépit des apparences Bayle avait conservé sa foi intacte. Les raisons avancées à l'appui d'une telle affirmation sont loin d'être convaincantes. Mme Labrousse, par exemple, qui constate que la sincérité du christianisme de Bayle "n'a guère été prise au sérieux par personne"¹²⁹, considère que la question de son impiété est mal posée car elle pèche "par un anachronisme assez grossier".¹³⁰ Nous ne voyons pas où résiderait l'impropriété historique. Jurieu et les autres contemporains de Bayle, comme nous l'avons vu¹³¹,

¹²⁶Ibid., 328c. ¹²⁷SCPh. IX, 514d.

¹²⁸SCPh., XII, 543c.: "à croix et à pile"

¹²⁹E. Labrousse, Bayle et l'instrument critique, p. 57.

¹³⁰Ibid. ¹³¹supra pp. 2-5

n'hésitaient pas à l'accuser d'irreligion. Quelque erroné que pût être leur jugement, il ne péchait guère par anachronisme. De plus, la malveillance de Jurieu¹³², due à son animosité personnelle envers son ancien ami et rival, ne peut être imputée à Jaquelot qui interprète cependant la foi de Bayle comme une mascarade.¹³³ Il faudrait également, selon l'interprétation de Mme Labrousse, attribuer à tous les ministres contemporains de Bayle et à ceux qui le dénonçaient encore plusieurs décades après sa mort "une psychologie religieuse d'un simplisme indigent".¹³⁴ D'autre part, la théorie selon laquelle la mécréance ne pouvait au XVIIe siècle présenter à la foi une alternative tranchée ne semble guère partagée. Antoine Adam déclare en effet qu'on ne saurait douter "qu'il y ait eu dans les vingt premières années du XVIIe siècle, des hommes ... qui n'acceptaient même plus l'idée d'un Dieu créateur et ordonnateur du monde",¹³⁵ et "lorsque s'achève le siècle ... l'athéisme n'est plus du tout exceptionnel".¹³⁶

Faute de trouver des marques incontestables de religion dans

¹³²"Il n'est certes pas invraisemblable qu'un mouvement de vanité froissée ait commencé à mal disposer contre Bayle l'esprit acerbe de Jurieu: mais la raison de son hostilité est plus profonde ... en toute sincérité il voyait un danger dans les opinions que répandait son ancien ami et entraîné par sa fougue naturelle il considéra comme un devoir de les dénoncer et de les poursuivre". A Prat, op. cit., p. XX. D'un autre côté Karl C. Sandberg semble vouloir rendre Jurieu responsable de toutes les impiétés du Dictionnaire, cf. son "Pierre Jurieu's Contribution to Bayle's Dictionnaire", Journal of the History of Philosophy, Vol. III, No. 1 (April 1965), pp. 59-74.

¹³³cf. le compte-rendu qu'en donne Bayle dans la Réponse, RQP., CXXIX, 763a.

¹³⁴E. Labrousse, Bayle et l'instrument critique, p. 57

¹³⁵Antoine Adam, Les Libertins au XVIIe Siècle, p. 33.

¹³⁶Ibid., p. 29

les écrits de Bayle, certains critiques diront volontiers que sa foi gisait au fond de son coeur, sans que rien n'en paraisse. C'est ainsi que Feuerbach déclare: "Er heuchelte nicht den Glauben; er glaubte wirklich, aber er glaubte im Widerspruch mit sich, mit seiner Natur, seinem Geiste".¹³⁷ Plus tard Arsène Deschamps affirme que le scepticisme religieux a jeté des racines dans l'esprit de Bayle, mais non dans son coeur, "car au fond, le coeur chez lui reste religieux, d'une religion sans élan et sans ardeur"¹³⁸, il est vrai, mais sincère et solide".¹³⁹ Cette foi cachée, M. Deschamps l'explique par "cet instinct du vrai ... ce sens du divin, qui persiste dans la nature humaine malgré les ravages du scepticisme".¹⁴⁰ La plus forte "preuve" que M. Deschamps nous propose est la déclaration de Bayle dans la Chimère de la Cabale de Rotterdam, selon laquelle il "s'offre de fournir bien tôt deux personnes irréprochables, qui sont maintenant Diacres de l'Eglise Française de Rotterdam, qui jureront qu'ils ont fait

¹³⁷Ludwig Feuerbach, Pierre Bayle, p. 159. Pour en arriver là, Feuerbach est amené à considérer les remarques de l'article David comme de simples petites plaisanteries innocentes ("unschuldige Witze" p. 158). Ce qui ne semble pas avoir été l'opinion du Consistoire des Eglises Wallonnes.

¹³⁸De même Cornelia Serrurier voit en lui "un calviniste froid, mais sincère" op. cit., p. 207

¹³⁹A. Deschamps, la Genèse du Scepticisme Erudit chez Bayle, pp. 126-27.

¹⁴⁰A. Deschamps, op. cit., pp. 127-28. Bayle et lui se font une conception différente de la nature humaine. Nous avons vu que Bayle nie ce sens instinctif du divin et affirme qu'il y a des athées dont le doute réside à la fois dans l'esprit et dans le coeur. (cf. CPD., XXXVII, 240a cité, supra p. 45). M. Deschamps considère le scepticisme comme une maladie (op. cit., p. 15) et déplore même l'érudition parce qu'elle rend la pensée incapable d'initiative dogmatique (p. 19).

souvent avec lui les dévotions domestiques du Dimanche après souper".¹⁴¹ Pour quiconque a connu la persécution religieuse ou politique, une telle preuve est loin d'être convaincante. Ce n'est pas soupçonner Bayle gratuitement "d'une hypocrisie odieuse"¹⁴² que de constater ses légitimes précautions. M. Deschamps lui-même constate un peu plus loin que "pour dérouter les soupçons, il se fit, avec une feinte peu digne et qu'excusent à peine les dangers auxquels une entière franchise l'auraient exposé, l'écho de cette accusation"¹⁴³ de tendre au socianisme en faisant semblant de combattre les persécutions papistiques. Que les feintes soient peu dignes, odieuses ou légitimes, il n'en reste pas moins que M. Deschamps les reconnaît; pourquoi la déclaration de la Chimère de la Cabale n'en serait-elle pas une? Est-il possible d'ailleurs de ne pas déceler l'ironie de l'engagement que Bayle prend de verser "à des oeuvres pies" les cent pistoles que l'on a pariées en mettant au défi qui que ce soit de produire des témoins qui oseraient jurer qu'on lui a vu faire quelque acte de religion chez lui?¹⁴⁴

Les autres explications offertes sont "son éducation, son respect et son affection pour son père et les siens, son attachement même pour une cause malheureuse, pour ses coréligionnaires infortunés".¹⁴⁵ Son éducation ne l'a pas empêché de se convertir

¹⁴¹ La Chimère de la Cabale, O.D. II, p. 744b.

¹⁴²A. Deschamps, op. cit., note 1 p. 126

¹⁴³ Ibid., p. 163. L'auteur fait ici allusion à la lettre de Bayle à Lenfant du 3 février 1687 (O.D.IV, 629d.)

¹⁴⁴ cf. La Chimère de la Cabale, O.D. II, p. 744b.

¹⁴⁵A. Deschamps, op. cit., p. 127

au catholicisme, et lorsqu'il revint au bercail, ce fut pour des raisons intellectuelles et non de sentiment. Son respect et son affection pour son père et les siens ne pouvaient que lui dicter des attitudes extérieures mais non lui conserver la foi, car comme le remarque Bayle, ne croit pas celui qui veut. Les quelques formules pieuses qu'il glisse dans les lettres à ses parents font preuve d'une délicate attention de sa part. Il ne fait d'ailleurs en cela que suivre l'usage de son époque. Son père et son frère pasteurs se seraient guère attendus à moins.¹⁴⁶

Certes son attachement pour une cause malheureuse le poussera à défendre les Protestants contre leurs opprimeurs; non parce qu'il partage leur foi, mais parce qu'ils sont opprimés par une religion plus puissante. Il se serait très vraisemblablement rallié au parti catholique si celui-ci eût été persécuté au nom d'un autre fanatisme religieux. M. Deschamps conclut: "en admettant même que Bayle ne restât attaché à son culte que par habitude ou par nécessité, il reste vrai que l'irreligion était dans son esprit plutôt que dans son coeur et qu'en tout cas il croyait sincèrement à l'existence d'un Dieu personnel".¹⁴⁷ Il est difficile de comprendre comment Bayle aurait cru "sincèrement" par nécessité.

Th. Schoell reprendra à son compte cette distinction du coeur et de la raison, établissant ainsi la tradition de l'interprétation protestante moderne de la foi de Bayle: "Bayle est

¹⁴⁶Du reste, "une fois son père et ses frères morts, nous ne trouvons plus de lettres où le fond de son coeur se dévoile" comme le remarque M. Deschamps, op. cit., note p. 127.

¹⁴⁷Ibid.

resté Protestant, non d'esprit sans doute, mais de coeur, dans sa vie traditionnelle et instinctive, subconsciente si l'on veut".¹⁴⁸ C'est une interprétation semblable que nous propose Mme Labrousse,¹⁴⁹ basée sur une foi "informulée", refoulée du champ de conscience "au tréfonds de lui-même". Quand nous mentionnerons les fondements de la notion de tolérance chez Bayle, nous ferons état de son indifférence religieuse "au niveau conscient", laissant aux psychanalystes le soin de scruter son "coeur". Quant à William Barber, il fonde la foi de Bayle sur la grâce de Dieu¹⁵⁰ sans laquelle il aurait suivi le chemin d'Acosta vers la

¹⁴⁸Th. Schoell, "Le protestantisme de Bayle", cité par C. Serrurier, *op. cit.*, p. 207. Il faut convenir que l'appréciation des sentiments profonds de Bayle varie avec les préoccupations de l'auteur puisque Jurieu, lui, nous assure que dès la parution des Pensées Diverses "on vit bien qu'il avait l'Athéisme dans le coeur". Le Philosophe de Rotterdam, p. 20. Aussi semble-t-il plus sage de nous baser sur ses écrits et de les interpréter à la lumière de ce que Bayle lui-même y suggère.

¹⁴⁹"Peut-on penser qu'au tréfonds de lui-même subsistait, en deça du choc contradictoire des idées, une indéterminable confiance tacite en la bonté d'un Dieu absolument mystérieux et que les attitudes existentielles de sa piété d'enfance, bien que démantelées au niveau conscient, restaient intactes dans leurs assises profondes? Il se pourrait que le scepticisme explicite s'appuie souvent sur une telle sécurité vitale informulée de même que, symétriquement, le dogmatisme agressif trahit si souvent une anxiété refoulée du champ de conscience. Toutefois, et nous penchons à croire que c'est là le point décisif, il faut bien voir que pour Bayle l'alternative posée entre le Dieu paternel du christianisme et le demiurge amoral du déisme reste entièrement spéculative..." Pierre Bayle et l'instrument critique, p. 71. Mme Labrousse se refuse à considérer une troisième solution, celle que développe Bayle contre les préjugés des théologiens protestants: la négation des deux autres, l'athéisme.

¹⁵⁰That way [the way Bayle supposes Acosta would have gone had he lived another six or seven years], but for the grace of God, Bayle might himself have gone. It is very clear, indeed, that otherwise the temptation must have been a real and persistent one for him". W. Barber, "Pierre Bayle: Faith and Reason", p.122.

négarion de toute religion, tentation constante pour lui.¹⁵¹
 Ce n'est que par un acte de foi en la grâce que Dieu a bien voulu accorder à Bayle que nous pouvons postuler que ce dernier croyait toujours en dépit des apparences. Mais comme Bayle lui-même n'en était pas conscient - de l'aveu des commentateurs et de celui de Bayle, puisque pour lui la grâce ne se reconnaît à aucun signe - nous pouvons ne pas tenir compte de cette éventualité dans notre étude.

Comme l'écrit si justement Mme Labrousse, "Ce que Bayle définit parfois comme "la religion naturelle" - prenons-y garde, c'est une religion sans Dieu, une pure morale inscrite dans l'exigence de réciprocité que commande la raison".¹⁵² Si l'on réduit le sentiment religieux de Bayle à cette religion naturelle, une religion sans Dieu, c'est-à-dire une simple morale athée, alors nous pourrions parler d'une religion de Bayle. C'est d'ailleurs sur cette religion-là que Bayle fonde sa doctrine de la tolérance. Mme Labrousse termine le premier volume de son étude magistrale sur Bayle par la question: "Le corps de Bayle ne pouvait-il pas légitimement être enseveli dans une Eglise? Le Christ a parlé des nombreuses demeures de la Maison du Père et, après tout,

¹⁵¹Mme Labrousse reconnaît également que "certaines des solutions hétérodoxes qu'il mentionne paraissent bien avoir été, à tout le moins, de sérieuses tentations", (Bayle et l'instrument critique, p. 60). Si nous basons nos déductions sur son attitude et son comportement, sans faire appel à une intervention divine miraculeuse, il semble bien que Bayle y ait succombé.

¹⁵²E. Labrousse, Pierre Bayle et l'instrument critique, p. 71.

qu'est-ce que l'hérésie sinon une des formes possibles du christianisme?"¹⁵³ Ce sont là des arguments en faveur de la tolérance ecclésiastique. Mais ce n'est pas ce que demande Bayle. Bayle réclame la tolérance civile, et par de tout autres arguments que celui de la paternité divine,¹⁵⁴ comme nous allons le voir.

¹⁵³E. Labrousse, Pierre Bayle, Tome I, "Du Pays de Foix à la cité d'Erasmus", p. 271.

¹⁵⁴"I think that this insight into the relativity of all human knowledge is a far better foundation of tolerance than the idea of God's fatherhood which, furthermore, is meaningless to those who do not believe in it." Alfred Stern, "Tolerance, An Historical Introduction" in Pacific Philosophy Forum, Vol. 2, Special Edition, September 1963. Ce sera un des points de départ de Bayle.

DU SCEPTICISME A LA TOLERANCE¹

Dans la célèbre remarque B de l'article "Pyrrhon", Bayle déclare que nous ne pouvons être sûrs de rien, faute de marque à laquelle reconnaître la vérité. L'évidence elle-même ne peut servir de critère, car elle n'est qu'une qualité relative.² Elle est contredite par les dogmes religieux tels que la Trinité ou l'Eucharistie. De plus, ce qui paraît évident aux uns ne le paraît pas nécessairement aux autres: "Nous éprouvons tous les jours dans les choses purement spéculatives, que les mêmes raisons paroissent convaincantes à quelques personnes, et fort probables à quelques autres, pendant qu'un troisième n'en fait aucun cas."³ Or, si l'évidence n'est pas, en matière de religion, le caractère sûr par lequel on détermine la vérité, rien ne peut l'être. A l'évidence on pourrait chercher à substituer une certitude morale. "Mais au fond, nous dit Bayle, cette certitude se peut rencontrer dans l'âme d'une infinité de gens qui se trompent; ainsi elle n'est

¹"The idea of toleration has found support from various sources - Humanitarian feeling, political common sense, a belief in the ultimate rights of the individual conscience, a trust in reason and a scepticism about its possibilities - all these have been its ingredients. In Bayle we find them united." Kingsley Martin, French Liberal Thought in the Eighteenth Century, p.49.

²cf. aussi le CPh.: "chacun sait, ou doit savoir que l'évidence est une qualité relative; c'est pourquoi nous ne pouvons guère répondre, si ce n'est à l'égard des notions communes, que ce qui nous semble évident le doit paroître aussi à un autre". II, 396c.

³PD.II, CLX, 73 (38-41).

pas un caractère certain de vérité; ce n'est point ce qu'on appelle criterium veritatis.⁴ Jamais la voie d'examen ne nous conduira au critère de la vérité. Dans les Nouvelles Lettres, Bayle développe complaisamment l'objection par la rétorsion à l'argument de Nicolle contre le libre examen, en insistant que c'est là fournir des armes aux libertins qui diraient: "les Catholiques font bien de voir que les Protestans n'ont point de certitude légitime de leur croyance; mais les Protestans rejettent les Catholiques sur le même écueil; donc il est impossible de s'assurer de la vérité révélée..."⁵

Faut-il alors se reposer sur l'autorité de la tradition?⁶ Bayle l'a rejetée: les Pères se sont contredits. Ils raisonnaient "comme des girouettes."⁷ Faut-il s'en remettre à l'Eglise? Non, car "ni par la lumière naturelle, ni par l'expérience on ne peut connoître certainement que l'Eglise est infallible".⁸ Il ne reste plus que la révélation. Encore faut-il que nous soyons persuadés que ce que nous croyons révélé l'a été vraiment. Même une fois cela admis, les révélations de Dieu "ne sont pas d'une clarté Métaphysique & Geometrique; elles ne produisent pas dans notre

⁴CPh. II, X, 438b.

⁵Nouvelles Lettres, XXII, 334c.

⁶Alors que Malebranche limite ses attaques de l'antiquité aux vérités philosophiques, Bayle ne fait pas de distinction entre ces dernières et les vérités religieuses. Pour lui, l'innovation en matière religieuse ne saurait être déclarée fautive pour la simple raison que la vérité demeure inconnue et inconnaissable. Du moins n'avons-nous aucun moyen de savoir quand on la possède. Sur la comparaison entre Bayle et Malebranche, cf. W.Rex, Essays on Pierre Bayle and Religious Controversy, pp. 38-40.

⁷CPh. II, IV, 411a.

⁸CPh. II, X, 438c.

âme une persuasion plus forte que les faussetez... il est donc certain que nous ne saurions discerner à aucune marque assurée ce qui est effectivement vérité quand nous le croïons, de ce qui ne l'est pas lors que nous le croïons... Rien en un mot ne peut caractériser à un homme la persuasion de la vérité, & la persuasion du mensonge".⁹ La certitude en matière religieuse est donc une chimère.¹⁰ Les croyances ne sont que des impressions passagères qui varient selon les individus, et qui, chez un même individu, évoluent avec le temps. En ce qui concerne les convictions religieuses, rien n'est sûr; ce ne sont que des apparences toutes relatives. Bayle l'indique sans équivoque dans le Commentaire Philosophique:

...il est certain que lors qu'une troupe de gens s'engagent pour eux et pour leur postérité, à être d'une certaine religion, ce n'est qu'en supposant un peu trop légèrement, qu'eux et leur postérité auront toujours la conscience telle qu'ils se la sentent alors; car s'ils faisoient réflexion aux changemens qui arrivent dans le monde, & aux différentes idées qui se succèdent dans notre esprit, jamais ils ne feroient leur engagement que pour la conscience en général, c'est-à-dire, qu'ils diroient, nous promettons pour nous et pour notre postérité de ne nous départir jamais de la Religion que nous croïrons la meilleure; mais ils ne feroient point tomber leur pacte sur tel ou tel article de foi: Savent-ils si ce qui leur paroît vrai aujourd'hui le leur paroîtra d'ici trente ans, ou le paroîtra aux hommes d'un autre siècle? Ainsi ces engagements sont nuls de toute nullité, & excèdent le pouvoir de ceux qui les font, n'y aiant homme qui se puisse engager pour l'avenir, beaucoup moins engager les autres à croire ce qui ne leur paroîtra pas vrai.¹¹

⁹Ibid., 437a, 437d et 438a.

¹⁰Or nous dit Bayle, "la Religion ... doit être appuyée sur la certitude; son but, ses effets, ses usages tombent dès que la ferme persuasion de ses veritez est effacée de l'âme". Pyrrhon B, DHC.1, 824a. La conclusion est laissée à la perspicacité du lecteur.

¹¹CPh., VI, 384d. Notons l'emploi du verbe "paraître". Rien ne peut que paraître vrai, et cela pour le moment.

Nous sommes en effet incapables de distinguer entre la vérité putative et la vérité réelle. "Ce qui est vrai, lors qu'il le paroît, ne se distingue point par aucune marque de ce qui n'est pas vrai lors qu'il le paroît."¹² Nous ne pouvons qu'être convaincus, c'est-à-dire croire fermement sans le savoir avec certitude, que nous tenons la vérité, que nous ne nous trompons pas, mais que ce sont les autres qui se trompent.¹³ Les Protestants croient qu'il n'y a pas de différence entre la vérité considérée en elle-même, et la vérité telle qu'elle leur paroît. Ils sont persuadés que ce qu'ils croient être la vérité l'est effectivement. Mais "ceux de l'Eglise Romaine pareillement ne croient pas qu'il y ait de la différence entre la vérité absolue, & la vérité qu'ils croient voir".¹⁴ Il faut donc nécessairement ou qu'ils se trompent, ou que les Protestants soient dans l'erreur, car deux personnes affirmant une chose contraire ne peuvent avoir toutes deux raison. Mais nous ne pouvons déterminer qui se trompe car "on ne peut rien marquer dans les objets qu'un homme croit véritables & qui le sont effectivement, qui ne se trouve dans les objets que le même homme ou un autre croit véritables & qui ne le sont point".¹⁵ Bayle insiste bien qu'en matière de foi il est impossible de jamais savoir si ce que nous croyons est vrai: "il est impossible, dans l'état où nous nous trouvons, de connoître certainement que la vérité qui nous paroît (je parle des vérités particulières de la Religion, & non pas des propriétés des nombres,

¹²CPh. II, X, 441d.

¹³Ibid., 437d.

¹⁴Nvilles Lettres, IXe lettre, VIe objection, 219a.

¹⁵CPh. II, X, 437a.

ou des premiers principes de Métaphysique, ou des démonstrations de Géométrie) est la vérité absolue".¹⁶ Nous sommes incapables de trouver la vérité, et quand même nous parviendrions à la trouver, nous ne le saurions jamais.

C'est devant cette incapacité de reconnaître la vraie religion que Bayle fait appel à la foi. La raison est totalement impuissante en matière de religion et par conséquent tout le monde s'accorde à dire "que les vérités que Dieu nous révèle dans sa parole, sont des mystères profonds qui demandent que l'on captive son entendement à l'obéissance de la foi".¹⁷ La foi, et la foi seule, nous indique la vraie religion. Or rien ne nous assure que la foi que nous avons soit fondée. Si cette foi se trouve être la vraie, elle nous fait choisir la bonne voie, mais si cette foi est fautive, elle nous entraîne de bonne foi dans l'erreur. Quelle que soit l'alternative nous ne saurons jamais - du moins sur cette terre - si les vérités dont notre foi nous persuade ne sont pas des chimères. Et comme les dogmes qui sollicitent notre foi sont multiples et variés, souvent contradictoires, le choix en serait fort difficile s'il n'était décidé d'avance.¹⁸ Chacun pense tout bonnement avoir la vérité de son côté: "chaque Secte se persuade, qu'elle est la seule qui prend pour vérité ce qui l'est effectivement".¹⁹ Il n'existe aucune certitude sur laquelle

¹⁶Ibid., 437d.

¹⁷Ibid., 438a.

¹⁸"un payen ne songe pas à se choisir une Religion. On lui en a donné une, avant qu'il fust capable de faire usage de son jugement; il s'en contente, et ne veut pas seulement examiner, s'il est possible qu'il y ait quelque défaut." PD.II, CXC, 157 (26-29). C'est également vrai d'un Chrétien: "on croit bonnement son catéchisme; on se persuade même, qu'en ne doutant de rien, on se ménage des ressources pour son salut", Ibid., CLXXV, 116 (37-39).

¹⁹Nvlles Lettres, IX, 227b.

baser telle croyance plutôt que telle autre. La vraie religion est le nom que chacun donne à la sienne. En fait, nous sommes victimes des préjugés: "les passions et les habitudes de l'enfance, les préjugés de l'éducation, s'emparent de nous, avant que nous aïons le tems de savoir ce que c'est que nous laissons entrer dans notre esprit".²⁰ Les Païens se moquent de l'histoire de Jonas au même titre que les Chrétiens rient des fables d'Hercule. Les "vrais" dogmes passent pour des "erreurs crasses" aux yeux des Mahométans. Cependant ni les uns ni les autres ne sont capables d'établir le fondement de leurs croyances. Un peuple élevé dans la pratique d'une religion est prévenu de mille sentiments de crainte, accoutumé à recourir aux Dieux dans ses besoins, et à les remercier dans ses prospérités.²¹ Cette prévention, entretenue par l'éducation, les magistrats, les prêtres, demeure la seule source de la persuasion religieuse de la grande majorité des gens. Ils n'examinent point leurs croyances mais se couvrent du bouclier impénétrable que forge "la grâce de Dieu dans les fidèles; la force de l'éducation chez les autres hommes; &, si vous voulez même, l'ignorance".²²

La grâce, nous avons vu, ne produit aucun effet tangible. Restent l'éducation et l'ignorance: "il est vrai en général de tous les hommes du monde, à quelques uns près qui changent par raisonnement, que c'est à l'éducation qu'ils doivent qu'ils sont plutôt d'une Religion que d'une autre".²³ Quant à ceux qui changent

²⁰CPh.II, X, 436d.

²¹cf. PD.I, CIV, 284 (17-23)

²²Pyrrhon B, DHC.1, 824a.

²³CPh. II, X, 440b.

par raisonnement, ils finissent par abandonner petit à petit toutes les croyances les unes après les autres.²⁴ On ne peut pas s'expliquer Dieu et ses voies par le raisonnement. Bien au contraire, dès que l'on raisonne, on trouve des difficultés insolubles. Il faut donc s'appuyer uniquement sur la foi. Il suffit que Dieu ait dit ou fait une chose pour que je l'accepte sans discuter, quelque absurde qu'elle puisse paraître. Il ne s'agit pas de se demander si ce que Dieu révèle est vrai ou faux, mais seulement de savoir s'il a révélé ceci ou cela.²⁵ Il suffit de prouver - par des raisons nécessaires ou par une autorité infallible - que Dieu a dit ou fait quelque chose pour que j'y croie. Mais puisque rien ne nous assure que Dieu ait dit de faire ceci ou de croire cela, c'est "à nous d'examiner par la voye du raisonnement ce qu'il faut en penser".²⁶ Le cercle est bouclé. Nous sommes revenus au point de départ et ne pouvons en sortir. Je suis prêt, nous dit Bayle, à croire tout ce que Dieu révèle, mais c'est à moi de juger ce qu'il a révélé.²⁷ L'Ecriture est une loi qui ne peut parler que par le sens que je lui donne. En cas

²⁴cf. Acosta, DHC.6, p.69, où Bayle convient que la liberté de philosopher sur les matières de Religion conduit peu à peu à l'Athéisme.

²⁵Puisqu'on peut mettre en doute tout ce qu'on prétend qu'il ait révélé (Bayle insiste pour reconnaître aux Sociniens le droit de ne pas croire le mystère de la Trinité - cf. par exemple le CPh.II, X, 440a.) on peut se demander s'il a révélé quoi que ce soit.

²⁶PD.II, CCXXIII, p. 221(25-26).

²⁷"Il y a des fanatiques & des visionnaires qui se persuadent qu'ils ont le témoignage de l'Esprit de Dieu en leur coeur; d'où il s'ensuit qu'il y a du choix à faire entre un témoignage intérieur & un autre. Or ce choix ne demande-t-il pas que l'on consulte, que l'on examine, que l'on raisonne?". NRL, Sept. 1684, artIX, 132d.

d'incertitude (c'est-à-dire toujours) la révélation doit être soumise au critère de l'utilité morale et sociale.

Karl C. Sandberg réduit les théories de Bayle sur la foi et la raison à deux points essentiels: D'une part les doctrines de la théologie chrétienne sont vulnérables à un grand nombre d'objections rationnelles qui semblent les détruire; d'autre part la raison elle-même ne peut servir de guide en matière de connaissances spéculatives et doit se plier sous l'autorité de la révélation. M. Sandberg commente: "This position in its essence is neither irreligious nor antireligious".²⁸ Cela serait le cas si Bayle n'avait pas montré en même temps l'impossibilité de connaître la révélation sous l'autorité de laquelle la raison est censée se plier. Or Bayle n'accepte la révélation pour telle que lorsqu'elle a satisfait les exigences de la lumière naturelle, "principalement à l'égard de la Morale".²⁹ C'est donc la raison qui décide en dernier ressort. "Tout dogme qui n'est point homologué, pour ainsi dire, vérifié et enregistré au Parlement Suprême de la Raison & de la lumière naturelle, ne peut qu'être d'une autorité chancelante et fragile comme le verre".³⁰ Certes Bayle se défie de la raison spéculative qui contredit les dogmes, mais pour les mêmes raisons qu'il suspecte les dogmes eux-mêmes qu'il assimile à des constructions métaphysiques. Mais si la raison est impuissante dans le domaine spéculatif il en va tout autrement dans le champ pratique de la morale.

²⁸Karl C. Sandberg, "Pierre Jurieu's Contribution to Bayle's Dictionnaire", op. cit., p. 59.

²⁹CPh.I, 370d.

³⁰Ibid., 368b.

Le scepticisme ruine les fondements de la religion³¹ mais laisse intacte la morale dont Bayle a eu soin de la dissocier: "tout ce qu'il y a eu de Pirrhoneiens jusques ici se sont contentez de nous ôter les affirmations & les négations, sur les qualitez absolues des objets; mais ils nous ont laissé les actions morales".³² On peut fort bien suspendre son jugement en métaphysique, mais lorsqu'il faut agir, on ne peut le suspendre indéfiniment: il faut choisir, décider. Mais alors sur quoi se régler puisque la certitude absolue ne peut être atteinte? Sur la plus grande probabilité, répond Bayle.³³ D'ailleurs, nous dit-il, "les Sceptiques ne nioient pas qu'il ne se falût conformer aux coutumes de son païs, & pratiquer les devoirs de la Morale, & prendre party en ces choses-là sur des probabilitéz, sans attendre la certitude".³⁴ Et le juge qui décide selon la plus grande probabilité, c'est la lumière naturelle, la raison pratique. Bayle a restreint la portée de la raison spéculative, non pour faire place à la foi, mais à la raison pratique qu'il lui substitue.³⁵

³¹ puisqu'elle doit être appuyée sur la certitude. (cf. Pyrrhon B, DHC.1, 824a.) or les seules vérités susceptibles de crédit sont les vérités de fait. Les vérités religieuses sont des faits insuffisamment établis, ce qui conduit au scepticisme absolu en matière de religion.

³²CPh. II, X, 440d.

³³"peut-on dire qu'on se règle sur la plus grande probabilité, comme il le faut toujours faire ...?" Cabale chimérique, 678d. Il s'accorde en cela avec Descartes pour qui "les actions de la vie ne souffrant souvent aucun délai, c'est une vérité très certaine que, lorsqu'il n'est pas en notre pouvoir de discerner les plus vraies opinions, nous devons suivre les plus probables." Discours de la Méthode, 3e. partie, p. 142.

³⁴Pyrrhon B, DHC.1, 824a.

³⁵"The effect of his answer, the Philosophic Commentary, was first to exalt reason by showing its beneficent results in practical matters and to abase faith by demonstrating the impossibility of ascertaining the truth of abstract dogmas." Karl C. Sandberg, The Great Contest of Faith and Reason, p. 40.

Bayle traite les vérités religieuses comme des idées spéculatives et en tant que telles nie leur infaillibilité. Puisque l'homme ne peut jamais savoir quand il est en possession de la vérité, nul n'a le droit de forcer qui que ce soit à reconnaître sa vérité comme étant la vérité. Bayle fonde la tolérance sur la relativité des connaissances humaines. Nous ne sommes jamais assez sûrs pour pouvoir légitimement imposer quelque croyance que ce soit. Bien que chacun soit persuadé qu'il détient la vérité, il lui est impossible de le prouver. Il n'a donc aucun droit à la persécution. Réciproquement, comme on ne croit pas ce que l'on veut, celui qui est de bonne foi dans l'erreur doit être toléré. Nous ne savons pas quelle est la vraie religion et nous n'avons aucun moyen de le savoir. Bayle ne reconnaît même pas ce titre au christianisme en général puisqu'il refuse au Chrétien le droit de persécuter le païen ou l'athée. Nous ne sommes pas plus assurés de la véracité du christianisme que des autres religions: C'est un acte de foi identique qui nous y fait adhérer.³⁶ Bayle ne base pas la tolérance des athées sur une charité chrétienne³⁷ mais sur le fait que rien ne prouve qu'ils soient dans l'erreur, une attitude on ne peut plus antithéologique.³⁸

³⁶ Quand même cette adhésion se couplerait avec la grâce divine, elle ne présenterait aucun signe qui permette de le savoir.

³⁷ En bon chrétien tolérant, il aurait pu admettre toutes les sectes, même les musulmans et les juifs qui adorent tous le même Dieu de différentes manières. Il aurait même pu étendre cette tolérance aux autres religions suivant le même principe, qu'elles glorifient Dieu selon leurs propres rites, et même enfin englober les athées par charité. Il choisit une toute autre démarche.

³⁸ cf. Cabale chimérique, 676ab.

La fermeté des convictions mène à l'intolérance et Bayle est prêt à concéder qu'en cas de certitude absolue la coercion se justifie. C'est pour cela qu'il s'est acharné à ébranler toute certitude métaphysique et religieuse. C'est pour cela qu'il s'est attaché à saper les uns après les autres les fondements de la foi.

Au début de la remarque C de l'article "Nicolle", Bayle rejette la doctrine de Jurieu selon laquelle nous avons une certitude intuitive de la divinité de l'inspiration de l'Écriture. Il montre néanmoins que la conclusion logique qui en découlerait serait une tolérance universelle. Cela lui permet tout en retournant la doctrine de Jurieu contre lui-même, de déduire des raisons en faveur de la tolérance. "Si l'on convient d'un côté que l'on ne sauroit donner de bonnes preuves que Dieu révèle clairement l'existence de ses mystères dans sa parole, on a grand tort de prétendre qu'un homme qui ne les croit pas mérite de perdre ses biens, sa liberté, sa patrie: car il a pour lui les lumières de la Raison, et vous ne sauriez nier qu'il n'agisse raisonnablement, lorsqu'il refuse de renoncer à ses lumières,^{38A} à moins qu'il ne paroisse qu'elles sont évidemment combattues par le témoignage de Dieu". Or, le témoignage de Dieu, comme nous l'avons vu,

^{38A} ce qui va à l'encontre de son exhortation à abandonner la raison pour accepter une foi aveugle. C'était bien d'ailleurs sur les lumières de la raison qu'il s'appuyait dans le Commentaire Philosophique où il combattait l'intolérance comme "une chose manifestement opposée au bon sens, à la lumière naturelle, aux principes généraux de la Raison". CPh., II, 371d.

n'est jamais évident: il dépend de l'interprétation qu'on en donne. Il est donc acquis qu'on ne peut blâmer un homme qui refuse de renoncer aux lumières de sa raison. Suit un raisonnement conditionnel: "Il est prêt de sacrifier ses idées les plus distinctes, dès qu'il paroîtra clairement que l'autorité de Dieu le demande. Vous vous reconnoissez incapable de le lui faire paroître et vous avouez que la grâce pourra bien l'en persuader, mais non pas le lui découvrir évidemment. Tout ce donc que la raison & la charité exigent de vous, c'est de prier Dieu pour lui, & de faire en sorte par les voies d'une instruction modérée, qu'il trouve moins de probabilité dans ses opinions que dans les vôtres.³⁹ Si vous ne pouvez pas y réussir, laissez-le jouir de son bien & de sa patrie, & n'allez pas armer contre lui le bras de son souverain".⁴⁰ Ce raisonnement prouve deux choses. D'une part, puisque vous êtes incapable de démontrer qu'il est raisonnable de croire, le fondement rationnel de la foi s'écroule. D'autre part, la conséquence directe est que vous ne pouvez blâmer ceux qui ne croient pas. Le manque même d'évidence de la véracité de l'Écriture fonde la tolérance. C'est parce qu'aucune preuve ne peut être avancée que Dieu ait voulu dire ceci ou cela dans telle partie de l'Écriture qu'il faut tolérer l'hérétique; c'est parce qu'aucune preuve de l'existence de Dieu ne peut être donnée que l'Athée doit être toléré.

³⁹ il est bien question de plus ou moins de probabilité, non de certitude.

⁴⁰ Nicolle C, DHC.6, 663a.

Une fois admis que les preuves de la divinité de l'Écriture ne nous sont point proposées avec évidence, la foi, sans fondement, se ramène à une question de goût.⁴¹ Et comme on ne discute point des goûts, on ne doit pas se disputer davantage sur la religion. "je croi, diroit l'un, posséder la vérité, parce que j'en ai le goût & le sentiment; & moi aussi diroit l'autre. Je ne prétens pas, diroit l'un, vous convaincre par des raisons évidentes, je sai que vous pourriez éluder toutes mes preuves; ni moi non plus diroit l'autre. Ma conscience est convaincue, diroit celui-ci, elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voie point clair dans ces matières, & la mienne aussi diroit celui-là. Je me persuade, continueroit le premier, que l'opération intérieure de l'Esprit de Dieu m'a conduit à l'Orthodoxie; & moi aussi, continueroit le second. Ne disputons donc plus, ne nous persécutons plus, s'entrediroient-ils".⁴² Bien qu'il prétende ici tirer ces conclusions des doctrines de Jurieu, Bayle résume ses propres arguments: "Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez répondre, je n'aurai point lieu d'espérer de vous convertir; car puisque vous ne prétendez pas que l'évidence soit le caractère des vérités théologiques, l'obscurité de vos raisons & la foiblesse de vos preuves ne vous paroîtront jamais une marque de fausseté. Ce seroit donc vainement que je vous réduirois au silence... Convenons donc les uns & les autres de ne nous point inquiéter, & contentons-nous de prier Dieu les uns pour les autres."⁴³ Devant cette incapacité de s'assurer de la vérité "nous sommes obligés d'avoir les mêmes égards pour la vérité putative que pour

⁴¹Cf. aussi CPh. II, I, 396d. ⁴²Nicolle C, DHC. 1, 662b.

⁴³Ibid., 662c.

la vérité réelle".⁴⁴ Le discernement du vrai et du faux étant une chose très difficile, il ne faut pas s'emporter contre ceux qui errent. D'autant plus qu'ils errent de bonne foi.⁴⁵ La conscience errante doit donc être traitée avec les mêmes égards que celle qui possède la vérité. Ayant reconnu que l'inafaillibilité était le plus solide rempart de l'intolérance,⁴⁶ il consacre tous ses efforts à la réfuter et il puise à cet effet dans l'arsenal des arguments sceptiques.⁴⁷ Son fidéisme de surface ne change rien à son plaidoyer puisqu'il réduit la foi à un choix arbitraire injustifiable auprès de celui qui ne la partage pas. Cette foi d'ailleurs n'assure pas de l'inafaillibilité: un grand nombre de gens ont une foi sincère en des dogmes manifestement faux. Les hérétiques ont la foi tout comme les orthodoxes. Ces termes sont d'ailleurs relatifs, chaque secte appelant l'autre hérétique.

⁴⁴Ph.II, X, 438d.

⁴⁵Voir le compte-rendu du livre de Van Paets, Tolérance des Religions, dans les NRL. de juin 1684. On y trouve l'ébauche du Commentaire Philosophique.

⁴⁶"Those who have believed their own doctrine eternally true have seldom been willing to risk the perdition of their friends by permitting the advocacy of heresy. Historically speaking, scepticism has been the forerunner of a genuinely tolerant spirit." K. Martin, op. cit., p. 49. "Tolerance is a social rather than a religious virtue. A broad-minded view of the private belief of others undoubtedly makes for the happiness of society; but it is an attitude impossible for those whose personal religion is strong. For if we know that we have found the key and guiding principle of Life, we cannot allow our friends to flounder in the darkness." Steven Runciman, The Medieval Manichee, p.1.

⁴⁷"Bayle nous apparaît ici comme un sceptique, mais son scepticisme est raisonné, il a un but bien marqué, celui de faire triompher la cause de la tolérance." Dubois, Bayle et la Tolérance, p.48

Même son fidéisme repose sur une base sceptique: il faut avoir la foi, une foi aveugle, mais sans autre assurance que c'est la vraie foi qu'une persuasion intérieure, et par conséquent sans avoir le droit de l'imposer aux autres qui, eux, ont une persuasion différente mais tout aussi sincère. Le Papiste, le Turc et le Juif sont aussi satisfaits de leur conscience que le Calviniste.⁴⁸ La persuasion des uns est tout aussi légitime que celle des autres puisque également injustifiable. Dès les Nouvelles Lettres et plus tard dans le Commentaire Bayle soutient les droits civils et moraux de la conscience errante. Il s'élève contre les "demi-tolérans" au nombre desquels il faudrait mettre Locke selon ses critères. Il n'admet au principe de la tolérance aucune restriction qui serait fondée sur la vérité ou la fausseté de telle ou telle doctrine, aussi générale soit-elle. Bayle réclame le respect absolu de la liberté de conscience en vertu de laquelle il faut s'abstenir de tout traitement spécial ayant pour cause les croyances.

Bayle s'attache à montrer combien l'erreur est humaine. Qui n'a cru mille choses fermement qu'il ne croit plus?⁴⁹ Et qui peut dire s'il croira les mêmes choses dans trente ans?⁵⁰ par conséquent, "tout homme ayant éprouvé qu'il est sujet à l'erreur, & qu'il voit ou croit voir en vieillissant la fausseté de plusieurs choses qu'il avait crues véritables, doit être toujours disposé à écouter ceux qui lui offrent des instructions en matière même de Religion". Et il prend la peine de préciser: "je n'en excepte pas les

⁴⁸cf. CPh.II, X, 438a.

⁴⁹cf. CPh., V, 377c.

⁵⁰cf. CPh., VI, 384d., cité plus haut p. 122.

chrétiens".⁵¹ Nos croyances chrétiennes ne sont pas le résultat d'un choix rationnel ou volontaire: nous croyons ce qu'on nous a enseigné de croire, ou ce que la grâce nous fait croire. Mais comment distinguer ce qui dépend uniquement de l'éducation et ce qui dépend de la grâce? Aucun critère ne peut nous assurer que nos croyances sont le fruit d'une grâce spéciale. Nous avons tous été persuadés que Dieu nous a fait la grâce de naître dans la vraie religion.⁵² Les croyances sont des préjugés bien enracinés qu'aucune preuve, aucune marque d'évidence ne pourra faire fléchir. Les orthodoxes n'ont pas de meilleure justification à fournir que les hérétiques. Ce qui offre un double plaidoyer en faveur de la tolérance. Le premier argument, ad hominem, est que celui qui se croit dans le droit chemin ne le doit qu'à la grâce que Dieu lui accorde, et il est inutile de chercher à convertir par la force celui à qui Dieu ne l'a pas accordée, puisque sans grâce il n'y réussira pas; l'autre, que si les croyances ne tiennent à rien de plus qu'à des préjugés opiniâtres, il est tout aussi inutile de chercher à les convertir. Mieux vaut les laisser dans leur erreur que de remuer leurs passions par des disputes.⁵³

Puisque bon nombre de doctrines chrétiennes sont en contradiction avec les lumières de la raison, pourquoi s'y attacher avec passion et les imposer par la contrainte? Bayle révèle son indifférence dans sa réponse à Jurieu quand il déclare:

⁵¹CPh., V, 377b.

⁵²cf. SCPH., XVI, 530a

⁵³cf. La Cabale Chimérique, 676b.

Je me reconnois à ce qu'il dit de ma manière de philosophe, & j'avoue qu'excepté les vérités de la Religion,⁵⁴ je ne regarde les autres disputes que comme un jeu d'esprit où il m'est indifférent qu'on prenne le pour ou le contre. ... je ne trouve nullement mauvais qu'on me contredise; et dès qu'une plus grande probabilité se présente, je me range là sans peine ni honte. C'a été de tout tems l'esprit des Philosophes Académiciens... C'est par cet esprit de tolérance que j'ai toujours cru qu'il falloit combattre les hérésies avec douceur, & avec de bonnes raisons, sans exciter les Magistrats à persécuter ceux à qui Dieu n'a pas fait encore la grace de les éclairer de sa lumière; & ma tolérance va jusques à m'abstenir de raisonner en conversation sur ce point, parce que j'ai remarqué que ceux qu'on appelle intolérans, ne changent point d'opinion, quoi qu'on leur dise...⁵⁵

Puisque d'une part la doctrine chrétienne n'est pas mieux fondée qu'une autre, qu'il faut qu'elle se retire comme les autres derrière les retranchements du mystère incompréhensible, et que d'autre part elle n'a aucune influence sur les moeurs, elle ne vaut pas qu'en son nom on trouble l'ordre public. Aucun dogme ne vaut qu'on se batte pour le défendre. Bayle s'indigne contre St. Augustin qui se sert de la parole de David "je persecutois ceux qui calomnioient secrètement leur prochain",⁵⁶ pour justifier la persécution des hérésies: "S. Augustin songeoit-il à ce qu'il disoit de nous alléguer la peine qu'un Roi fait souffrir à des calomniateurs, & des délateurs, lors qu'il falloit donner des exemples des peines infligées simplement & purement pour des dogmes?"⁵⁷

⁵⁴Il les excepte si peu que quelques lignes plus loin il applique l'esprit académicien à la tolérance des hérétiques. Nos qui sequimur probabilia... Comme disait W. Rex à propos de la même réserve concernant les matières de foi dans les Pensées Diverses: "However, he also makes sure that the reader learns to disbelieve him". cf. supra p.14. Il est intéressant de noter que des quatre voies proposées pour la réunion des Religions selon l'auteur des dialogues entre Photin et Irénée, Bayle qualifie de tolérance la seule manière des Esprits forts (les trois autres étant celle de composition, celle de relâchement, & celle de conversion) cf. NRL. Dec. 1685, art. IV, p.432b.

⁵⁵La Cabale chimérique, XI, 676a. ⁵⁶Psaume 101 V.5

⁵⁷Ph. III, XI, 456b.

Mieux vaut être de bonnes moeurs et sans religion que de croire en la vraie religion tout en se conduisant comme un scélérat. Quel est le cui bono de toutes les disputes de religion? "Cela est-il capable de balancer tant de crimes spirituels que les factions traînent après elles, tant de mauvais soupçons, tant de sinistres interprétations, tant de fausses imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres désordres qui viennent en foule à la suite d'un tel conflit théologique?"⁵⁸ Aucun dogme ne vaut tous les désordres que crée la controverse. Qu'importent les détails quand le fondement même de la croyance ne résiste pas au raisonnement. On a mauvaise grâce de se disputer quand ses propres dogmes ne résisteraient pas aux objections que l'on propose à l'adversaire.

Bayle a souvent recours à la rétorsion pour défendre la tolérance. Il consacre le Supplément du Commentaire Philosophique à "démontrer le droit égal des hérétiques pour persecuter à celui des orthodoxes, si l'on admet le principe de la persécution". Il y démontre que le sens littéral de la parabole sur la contrainte des invités "autoriserait les persécutions que les fausses religions feroient à la véritable".⁵⁹ La rétorsion n'est cependant pas le seul argument ad hominem que Bayle utilise. Dès les Pensées Diverses il utilisait l'argument que la persécution est contre l'esprit chrétien et déclarait: "Je ne trouve point que ce soit entrer dans le véritable esprit du Christianisme, que d'extorquer des conversions à force d'argent, et à force de rendre

⁵⁸Amyraut E, DHC.1, 237b.

⁵⁹CPh.II, VIII, 426d.

malheureuse la destinée de ceux qui ne se convertissent point".⁶⁰ Il reprendra ce raisonnement dans le Commentaire où il démontre que l'interprétation littérale de "Contrains-les d'entrer" est tout à fait contraire à l'esprit de l'Évangile.⁶¹ Et nous avons vu qu'il ne ratait jamais une occasion de déduire ad hominem des arguments en faveur de la tolérance à partir de dogmes particuliers tel que la grâce.

Il utilise également un argument politique: le souci du bien commun ne nécessite pas l'uniformité religieuse. Bien au contraire, chaque fois qu'une Église ou une Secte a eu la majorité ou l'exclusivité, elle s'est rendue coupable d'abus de pouvoir. Ingérences dans les affaires de l'État et usurpation de pouvoir sont à craindre de la part d'un clergé unique. Loin d'être un pis aller, la pluralité des religions est souhaitable. En effet les sectes concurrentes rivalisent de civisme.⁶² En outre par leur division elles ne risquent pas de présenter un danger pour l'autorité du souverain. Si la multiplicité de religions nuit à un État c'est uniquement parce que l'une ne veut pas tolérer l'autre mais l'engloutir par la voie des persécutions. Si chacune tolérait les autres "il y auroit la même concorde dans un État divisé en dix Religions, que dans une ville où les diverses espèces d'Artisans s'entresupportent mutuellement".⁶³ Tout le désordre vient non pas de la tolérance, mais de la non-tolérance. Or le dogme de l'intolérance "est universellement soutenu par toutes les Sectes Chrétiennes, hormis celles qui ont par tout besoin d'être tolérées: je dis

⁶⁰PD.I, LXXXVIII, p.229(20-33). ⁶¹cf. chap. III, p. 373b.

⁶²cf. CPh.II, VI, 415cd.

⁶³CPh.II, VI, 415c.

par tout, car pour celles dont le sort est différent selon les lieux, elles varient aussi dans le dogme; elles prêchent la Tolérance dans le pays où elle leur est nécessaire, & l'intolérance dans les pays où elles dominant".⁶⁴ C'est donc la religion qui compromet l'ordre social. L'esprit religieux est plus à craindre que l'athéisme:

Les consciences saisies d'un faux zèle de Religion ne peuvent point être arrêtées par les ressorts qui arrêteroient un Spinoziste. La raison, le respect pour le Public, l'honneur humain, la laideur de l'injustice l'empêcheront assez souvent de faire du tort à son prochain. Mais un homme qui se persuade qu'en exterminant les hérésies, il avance le règne de Dieu et qu'il gagnera un plus haut degré de gloire dans le Paradis, après avoir été admiré sur la terre, comblé de louanges et de présens comme le protecteur de la vérité, un tel homme, dis-je, foulera aux pieds toutes les règles de la Morale, et bien loin d'être réfréné par des remords, il se sentira poussé par la conscience à se servir de toutes sortes de moyens pour ... établir l'orthodoxie sur les ruines de l'hérésie ou de l'idolâtrie. Quels ravages cela ne cause-t-il point dans une Société! Les pourroit-elle craindre de la part des Esprits forts?⁶⁵

Après avoir montré l'inefficacité des religions pour amender les mœurs, Bayle convainc le christianisme d'avoir été, depuis l'antiquité, l'obstacle le plus dangereux à la paix sociale, et la cause des plus monstrueux désordres. Or la paix est ce que Bayle estime le plus. Elle prime sur le message de l'Évangile: "quand même on auroit quelque raison d'interpréter à la lettre la parabole, il ne faudroit pas le faire, de peur d'exciter dans le monde ces malheurs épouvantables".⁶⁶

Son pacifisme sous-tend chacun de ses actes et de ses jugements. S'il n'attaque pas ouvertement la religion, c'est autant

⁶⁴Addition aux Pensées Diverses, IV, 179a.

⁶⁵RQP., IIIe., XX, 955b.

⁶⁶CPh.II, XI, 444c.

pour la paix de la société que pour la sienne propre. Le statu quo ne doit pas être bouleversé à la légère. Il faut que le changement en vaille la peine et il faut considérer les suites et peser les conséquences. "Le bon sens veut que la coutume soit maintenue contre l'entreprise des innovateurs, à moins qu'ils n'apportent de meilleures lois; ... Soumettez-vous à la coutume, doit-on dire à ces gens-là, ou donnez nous quelque chose de meilleur".⁶⁷ Bien que la plus petite vérité soit digne, absolument parlant, d'être proposée, et qu'il n'y ait point de fausseté, pour si peu considérable qu'elle soit, dont il ne vaille mieux être guéri que d'en être imbu, "lors que les circonstances des tems et des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautez, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille désordres dans les Universitez, dans les Familles, dans toute la République, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer. Le remède seroit pire que le mal".⁶⁸ Il faut se conduire avec une grande prudence et de grands ménagements lorsqu'on attaque les vieilles erreurs de religion, et Bayle rapporte les paroles de Varro selon lesquelles "il y a plusieurs vérités, que non seulement il n'est pas nécessaire que le Peuple sache, mais aussi dont il est expédient que le Peuple croie le contraire".⁶⁹ Bayle n'en condamne pas pour autant "l'éclaircissement de la vérité

⁶⁷Spinoza K, DHC.1, 1095c.

⁶⁸Arminius E. DHC.6, 335c. Les Réformés peuvent interpréter cela comme une pierre dans leur jardin.

⁶⁹PD.I, XCII, 244 (56-58).

en toute chose";⁷⁰ car ce n'est que grâce aux esprits novateurs que l'on peut faire des progrès,⁷¹ mais le premier souci qui doit les guider est la prudence. La conscience doit être respectée tant qu'elle ne dicte pas d'agir contre l'ordre public. Mais dès qu'elle porte atteinte à la paix sociale, le magistrat est en droit de punir les délinquants, qu'ils aient été poussés au crime par la voix de leur conscience ou même par un ordre direct de Dieu, car "ce n'est pas à eux à démêler ces rencontres rares et singulières, où la conscience tombe à cet égard dans l'illusion".⁷²

Bayle revendique la tolérance non pour des motifs religieux, mais afin de préserver la paix sociale. Les limites à la tolérance seront donc là où la société risque d'en souffrir. Logiquement, ceux qui sont intolérants ne peuvent être tolérés. Car de même que Dieu est responsable du péché qu'il n'empêche pas alors qu'il le pourrait, celui qui permet l'intolérance alors qu'il pourrait l'éviter est responsable de l'intolérance qu'il tolère. Tolérer l'intolérance revient à ruiner la tolérance-même. Toutefois ces bornes nécessaires doivent être soigneusement déterminées. Les opinions et les croyances peuvent être tolérées tant qu'elles n'engagent pas leurs adeptes à l'intolérance. Il faut et il suffit de mettre les sectes intrinsèquement intolérantes dans l'incapacité d'exercer leur intolérance en les privant de tout moyen de coercion. Une religion doit être tolérée tant qu'elle ne renverse pas les lois politiques. Cette restriction logique ne signifie pas cependant l'exclusion pure et simple des catholiques.

⁷⁰Ibid., 1.63

⁷¹cf. Aureolus B, DHC.6, 401b.

⁷²CPh.II, IX, 433a.

Il n'est pas question de les contraindre à pratiquer un culte que condamne leur conscience, ou de les exposer à des vexations, ou de leur refuser la jouissance de leurs biens ou l'exercice privé de leur religion, ou de leur refuser justice dans leurs procès. Bayle préconise au contraire de tolérer la religion romaine autant qu'une autre, mais en prenant des précautions pour qu'elle ne puisse devenir une puissance temporelle persécutrice. Il insiste bien sur le fait que ce sont des raisons strictement politiques qui doivent limiter la tolérance, jamais des raisons d'ordre religieux. Il y consacre la fin du Supplément du Commentaire philosophique : Celui qui ne peut prêter serment de fidélité au souverain "est inhabile à être membre de la République".⁷³ Cependant il ne sera exclu ou banni qu'"avec la permission de se retirer où il voudra, lui, sa femme, ses enfans, ses effets, &c."⁷⁴ Ce sont là des précautions légitimes pour maintenir la sécurité publique, à condition que la sécurité soit effectivement menacée. Les Catholiques romains peuvent sans choquer les points de leur religion se moquer du serment de fidélité qu'ils auront juré à leur souverain Protestant. Un souverain Protestant ne pourra donc jamais avoir une confiance bien fondée sur un sujet catholique. Mais Bayle précise: "je ne crois pas néanmoins que sans d'autres raisons particulières, on doive les banir des lieux où ils se comportent honnêtement et n'ont point des forces suspectes".⁷⁵ Seule une raison politique fondée rend excusable l'intolérance que l'on aurait pour les Catholiques romains;⁷⁶ encore ne doit-

⁷³ SCPH., XXXI, 560a.

⁷⁵ SCPH., XXXI, 560b.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁶ cf. également CPh.II, V, 412c.

elle pas s'accompagner de persécutions. Cette règle doit s'appliquer à tous. Si un hérétique use de violence, il est juste de le faire châtier par les juges ordinaires, à l'instar des autres malfaiteurs qui maltraiteraient leurs concitoyens. Mais seulement lorsqu'il trouble l'ordre public est-on en droit d'intervenir. Autrement, il suffit d'opposer "un bon antidote de raisons au venin des siennes".⁷⁷

Bayle établit la tolérance sur des principes universels. Pour lui, en aucune circonstance, à aucun moment, et en aucun lieu, la persécution pour délit d'opinion ou de croyance ne peut se justifier. La tolérance doit être générale à l'égard des Juifs et des Mahometans,⁷⁸ des païens,⁷⁹ des Sociniens,⁸⁰ et même des sectes qui renversent les fondements du Christianisme.⁸¹ La contrainte religieuse est toujours une mauvaise action: "il ne faut pas regarder à quoi l'on force en cas de Religion, mais si l'on force".⁸² L'intolérance est à combattre, quelle qu'en soit l'intention, et quelle que soit la nature de la croyance que l'on veut imposer. La fin ne justifie pas les moyens.⁸³ La tolérance chez Bayle est

⁷⁷CPh.III, XXXVII, 495b.

⁷⁸"C'est ici que nos adversaires s'imaginent nous tenir à la gorge; il s'ensuit de vos raisons, disent-ils, qu'ils faudroit souffrir dans la République non seulement les Sociniens, mais aussi les Juifs, & les Turcs: or cette conséquence est absurde: donc la doctrine d'où elle naît l'est aussi. Je répons que j'accorde la conséquence mais que je nie qu'elle soit absurde." CPh.II, VII, 419d.

⁷⁹Ibid., 420c.

⁸⁰Ibid., 421a.

⁸¹Ibid., 421d.

⁸²CPh.III, XVII, 461b.

⁸³CPh.III, XII, 456c.

une conception philosophique parce qu'il soulève une question de principe,⁸⁴ contrairement aux Pères de l'Eglise qui avaient pris peu soin "de se faire de bons principes généraux, se contentant de vivre au jour la journée, de raisonner comme des girouettes, tantôt à droit, tantôt à gauche, comme le tems se portoit";⁸⁵ car "n'étoient-ils pas, aussi bien que les Ecclésiastiques d'aujourd'hui, toujours prêts à mesurer l'équité des choses par l'utilité présente? N'est-ce pas une honte au nom Chrétien que les Pères aient déclamé d'une force prodigieuse contre les Païens et contre les Arminiens, qui persecutoient, & loué après cela de toute leur force leurs Empereurs qui persécutoient, & sollicité des loix sévères?"⁸⁶ Bayle ne se fait pas le porte-parole des réfugiés. Son plaidoyer dépasse de loin les droits de la minorité protestante. La tolérance que Bayle réclame n'est pas en faveur d'une croyance particulière, mais une liberté de conscience valable pour toute forme de croyance. Sa notion de tolérance découle de sa morale, qui repose elle-même sur la lumière naturelle, ou raison pratique.⁸⁷ C'est en effet par un jugement moral que nous déterminons

⁸⁴"Denn ausdrücklich betont Bayle, dass seine Schutzschrift für die Freiheit der Religion nicht einem einzelnen Glauben dienen solle, sondern dass sie sich ein universelles, rein philosophisches Ziel stelle und ein Prinzip vertrete, das unterschiedslos für jede Glaubensrichtung gültig und verbindlich sei." Ernst Cassirer, Die Philosophie der Aufklärung, IV, iii, p. 222-23.

⁸⁵CPh. II, V, 410d-411a.

⁸⁶Ibid., 410d.

⁸⁷"Bayle est sceptique, mais un sceptique qui croyait au droit, au devoir, à la vertu, à l'humanité." A. Cazes, op. cit., p. 41.

"Il n'est pas sceptique quand il s'agit de confondre l'erreur et la superstition, de revendiquer les droits de la conscience humaine, et de flétrir les persécuteurs". C. Pelletan, Ibid., p. xi.

En effet, la superstition qui entraîne la persécution va à l'encontre des préceptes de la morale naturelle que discerne la raison pratique.

la conduite à suivre. En ce qui concerne la morale et les devoirs de la vie civile, nous devons faire ce qui nous paraît devoir être fait, c'est-à-dire ce que notre conscience nous dicte. Eclairée par la raison, elle doit être notre seul guide. Bayle nous demande d'écarter les passions et les préjugés, de faire abstraction de notre intérêt particulier et des coutumes de notre patrie, afin de soumettre nos règles de conduite à un accord universel,⁸⁸ une sorte d'impératif catégorique kantien avant la lettre, qui doit être "la pierre de touche de tous les préceptes, & de toutes les lois particulières, sans en excepter même celles que Dieu nous révèle ensuite, extraordinairement, ou en parlant lui-même à nos oreilles, ou en nous envoyant des Prophètes inspirez de lui".⁸⁹ Ces "maximes universelles du sens commun", ces "premiers principes" de la lumière naturelle, partagés par les Païens, les Athées et tous les hommes, sont les critères selon lesquels nous devons régler notre conduite. Ce sont ceux en vertu desquels Bayle condamne l'intolérance.

⁸⁸ Bayle fait appel à ce que M. Perelman qualifie d'audience universelle. cf. Chaim Perelman, "Justice and Justification", Natural Law Forum, Vol. 10 (1965), p.18 et son Traité de l'argumentation, Paris, Presses Universitaires de France, 1958. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer la théorie de la Nouvelle Rhétorique et le concept de la raison pratique telle que l'envisage Bayle, sans toutefois la distinguer explicitement. Nous y verrions probablement de part et d'autre une valorisation de la raison, dont les jugements ne sont basés ni sur la nécessité ni sur l'évidence. Mais une telle recherche dépasse le cadre de la présente étude.

⁸⁹CPh.I, 369a.

BIBLIOGRAPHIE

Lorsque le volume ne fait pas partie de la collection de la bibliothèque de l'Université McGill nous indiquons entre parenthèses le lieu où nous avons pu le consulter, ainsi que son numéro de catalogue, à moins que ce ne soient des publications récentes.

I. OEUVRES DE BAYLE

Nous avons consulté les écrits de Bayle chaque fois qu'il le fut possible, dans la première édition des oeuvres diverses, à l'université McGill. Pour les lettres qui n'y figurent pas, nous avons consulté la deuxième édition, à la bibliothèque de l'université de Montréal.

Oeuvres Diverses de Mr. Pierre Bayle. Professeur en Philosophie, & en Histoire, à Rotterdam: Contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matières de Theologie, de Philosophie, de Critique, d'Histoire, et de Littérature; excepté son Dictionnaire Historique et Critique, 4 vols. La Haye, 1727-1731.

Oeuvres Diverses ... Nouvelle édition considérablement augmentée. Où l'on trouvera plusieurs Ouvrages du même Auteur, qui n'ont point encore été imprimez, 4 vols. La Haye, 1737. (Bibliothèque de l'Université de Montréal).

Pensées diverses sur la comète. Edition critique avec une introduction et des notes, publiée par A. Prat, Paris, 2 vols. 1911-1912.

Dictionnaire Historique et Critique: Par Monsieur Bayle, à Rotterdam chez Reinier Leers, 1697 [première édition].

Dictionnaire Historique et Critique, par Mr. Pierre Bayle, sixième édition, revue, corrigée et augmentée, avec la vie de l'auteur par Mr. Des Maizeaux, Basle, 1741

II. OEUVRES D'AUTEURS CONTEMPORAINS DE BAYLE OU PUBLIEES
DANS LE DEMI-SIECLE QUI A SUIVI SA MORT.

- Anonyme , Lettre écrite à Mr Bayle Prof. en Phil. et en Hist.
à Rotterdam sur la cabale chimerique. Amsterdam 1691.
(Bibliotheek der Rijksuniversiteit te Leiden, 550 g 19).
- Jaquelot, Isaac, Conformité de la foi avec la raison, ou défense
de la religion, contre les principales difficultez répan-
dues dans le Dictionnaire de Mr Bayle, 1705.
- Jurieu, Pierre, Le Philosophe de Rotterdam accusé, atteint, convain-
cu, in Lettres choisies de M. Bayle, avec des remarques,
tome III, Rotterdam 1714 (Bibliotheek der gemeente Rotterdam,
20 F 22:2).
- La Monnoye, Histoire de Mr. Bayle et de ses ouvrages, Amsterdam
1716 (Bibliotheek der gemeente Rotterdam 1152 H 27).
- de Marsy, F.M., Discours du Magistrat qui a déféré aux chambres
assemblées l'Analyse raisonnée de Bayle Paris 1755
(British Museum 5423 h 6 (71))
- Arrest qui condamne differens livres intituls,
le premier; Analyse de Bayle ... 1756 (British Museum 5423
h 8 (10))
- Naudé, Philippe, Réfutation du Commentaire Philosophique ou solu-
tion générale et renversement de tous les sophismes que
l'auteur employe à dessein d'établir en tous lieux, une
tolérance sans bornes, pour l'exercice public de toutes les.
erreurs et les hérésies dont l'esprit humain peut être
capable, Berlin 1718 (British Museum 850 e 20)
- Saverien, A., Histoire des philosophes modernes, Paris 1760
(Bibliotheek der gemeente Rotterdam, 12 B 7)

III. ETUDES RELATIVES A BAYLE

- André Paul, La jeunesse de Bayle, tribun de la tolérance, Genève
1953 (Bibliothèque de l'Université de Montréal)
- Barber, William, "Pierre Bayle: Faith and Reason", in The French
Mind, studies in honour of Gustave Rudler, edited by W. Moore,
R. Sutherland and E. Starkie. Oxford, 1952. pp. 109-125.
- Beller, E.A. & Lee Jr. M. du P., Selections from Bayle's Dictionary,
Princeton University Press, 1952.

- Bracken, Harry M., "Bayle Not a Sceptic?", Journal of the History of Ideas, XXV, No. 2 (April-June 1964), pp. 169-180.
- Cazes, Albert, Pierre Bayle, sa vie, ses idées, son influence, son oeuvre, préfaces de Camille Pelletan et Deluns-Montaud, Paris, 1905. (Bibliothèque de la Faculté des Lettres, Université de Montréal).
- Constantinescu-Bagdat, Elise, Etudes d'Histoire Pacifiste, III: Bayle, Paris, 1924 (British Museum, 08425 i 33)
- Courtines, Leo Pierre, Bayle's relations with England and the English, New York, 1938.
- Cowdrick, Ruth Elizabeth, The Early Readings of Pierre Bayle, Thèse de l'Université Columbia, 1939.
- Damiron, Jean Philibert, "Mémoire sur Bayle et ses doctrines", in Mémoires de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, 2e Série, tome VI, Paris, 1850. (Koninklijke bibliotheek, La Haye, 887 B 22)
- Delvolvé, Jean, Religion, critique et philosophie positive chez Bayle, Paris, 1906.
- Deschamps, Arsène, La genèse du scepticisme érudit chez Bayle, Liège, 1878 (Bibliothèque de l'Université de Liège, Chauvin 684 B)
- Dibon, Paul, "Redécouverte de Bayle", in Pierre Bayle, le Philosophe de Rotterdam, Paul Dibon, éditeur, Amsterdam 1959, pp. vii-xvii.
- Dubois, Lucien, Bayle et la tolérance, Paris, 1902. (Bibliothèque St. Sulpice, Montréal)
- Feuerbach, Ludwig, Pierre Bayle, ein Beitrag zur Geschichte der Philosophie und Menschheit, 2. umgearbeitete und vermehrte Aufl[age], Leipzig, 1848 (Bibliothèque de l'Université de Montréal)
- Huse, Birger, "Pierre Bayle et l'idée de tolérance religieuse", Cahiers de Bruges, 11, No.1 (mars 1952) pp. 23-37.
- James, E.D., "Scepticism and Fideism in Bayle's Dictionnaire", French Studies, XVI, No. 4 (October 1962), pp. 307-323.
- Labrousse, Elizabeth, "Documents relatifs à l'offre d'une chaire de philosophie à Bayle à l'Université de Franeker au printemps 1684", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam, Paul Dibon éd., pp. 219-237.
- - Inventaire critique de la correspondance de Pierre Bayle, Paris, 1961.

- Labrousse, Elizabeth, Pierre Bayle, I, Du pays de Foix à la cité d'Erasmus, La Haye, 1963.
- - Pierre Bayle, II, Hétérodoxie et rigorisme, La Haye, 1964.
- - Pierre Bayle et l'instrument critique, Editions Seghers, 1965.
- Lacoste, Edmond, Bayle novelliste et critique littéraire, suivi d'une nouvelle édition avec Introduction et Notes, de la Harangue de Mr le Duc de Luxembourg à ses juges, suivie de la Censure de cette Harangue, Paris, 1929 (Université de Montréal)
- Lénient, Charles, Etude sur Bayle, Paris, 1855 (Bibliothek der gemeente Rotterdam 1386 H 44)
- Mason, Haydn T., "Pierre Bayle's Religious Views", French Studies, XVII, No. 3 (July 1963), pp. 205-217.
- - Pierre Bayle and Voltaire, Oxford, 1963.
- Popkin, Richard, "Bayle's place in XVIIth Century Scepticism", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam, Paul Dibon éd., pp. 1-19.
- Raymond, Marcel, Pierre Bayle, Choix de Textes et Introduction, Paris, 1948 (Bibliothèque de l'Université de Montréal)
- Rex, Walter, Essays on Pierre Bayle and Religious Controversy, La Haye, 1965.
- Robinet, André, "L'aphilosophie de P. Bayle devant les philosophies de Malebranche et de Leibnitz", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam, Paul Dibon éd., pp. 48-65.
- Robinson, Howard, Bayle The Sceptic, New York, 1931.
- Sandberg, Karl C., The Great Contest of Faith and Reason, Selections from the writings of Pierre Bayle, Translated and edited, with an introduction, New York, 1963.
- - "Pierre Jurieu's Contribution to Bayle's Dictionnaire", Journal of the History of Philosophy, III, No. 1 (April 1965), pp. 59-74.
- Serrurier, Cornélia, Pierre Bayle en Hollande, étude historique et critique, Lausanne, 1912. (Bibliothek der gemeente Rotterdam, Lausanne 1912:1)
- Vancourt, Raymond, "La religion de Bayle", Critique, XVI, No. 161 (octobre 1960), pp. 879-892.

Weil, Eric, "Pierre Bayle, 1647-1706", Critique, V, No. 38 (Juillet 1949), pp. 656-661.

Whitmore, P.J.S., "Bayle's criticism of Locke", in Pierre Bayle, le philosophe de Rotterdam, Paul Dibon, éd., pp. 81-96.

IV. OUVRAGES GENERAUX SE RAPPORTANT A BAYLE ET A SON MILIEU

Adam, Antoine, Histoire de la littérature française au XVIIe siècle, tome V: "La fin de l'Ecole classique (1680-1715)", Paris, 1956.

- - Les libertins au XVIIe siècle, textes choisis et présentés, Paris, 1964.

Barber, William, Leibniz in France from Arnauld to Voltaire, a study in French Reactions to Leibnizianism, 1670-1760. Oxford, 1955.

Bastide, Charles, John Locke, ses théories politiques et leur influence en Angleterre: les libertés politiques, l'Eglise et l'Etat, la tolérance, Paris, 1907.

Bréhier, Emile, "The Formation of our History of Philosophy" in Philosophy and History, The Ernst Cassirer Festschrift, Edited by Raymond Klibansky and H.J. Paton, New York, 1963. pp. 159-172.

Cassirer, Ernst, Die Philosophie der Aufklärung, Tübingen, 1932.

Faguet, Emile, Dix-huitième siècle. Etudes littéraires, Paris, 1892.

Hazard, Paul, La crise de la conscience européenne, Paris, 1935.

- - La pensée européenne au XVIIIe siècle de Montesquieu à Lessing, Paris 1946.

Martin, Kingsley, French Liberal Thought in the 18th Century, A study of political ideas from Bayle to Condorcet, New York, 1963.

Popkin, Richard, The History of Scepticism from Erasmus to Descartes, Assen, 1960.

Puaux, Frank, Les précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle, Dôle, 1880. (Bibliothèque de l'Université de Montréal)

Robertson, John Mackinnon, A Short History of Freethought Ancient and Modern, New York, 1957.

Spink, John S., French Free-Thought from Gassendi to Voltaire, London, 1960.

V. DIVERSES OEUVRES CITEES

Descartes, René, Le Discours de la Méthode, Edition de la Pléiade.

Hume, David, A Treatise of Human Nature, Dolphin Books edition, 1961.

- - An Enquiry Concerning Human Understanding, Open Court Classics edition, La Salle, 1963.

Locke, John, Lettre sur la tolérance, Texte latin et traduction française, Edition critique et préface par Raymond Klibansky, Montréal, 1964.

Perelman, Chaim, "Justice and Justification", Natural Law Forum, Vol. 10. (1965)

- - Traité de l'argumentation, Paris, P.U.F., 1958.

Runciman, The Medieval Manichee, A Study of the Christian Dualist Heresy, Cambridge, 1947.

The International Institute of Philosophy, "Tolerance, Its Foundations and Limits in Theory and Practice", Pacific Philosophy Forum, Vol. 2, Special Edition, September 1963.